

Conseil Municipal
Séance publique 03/06/24

/ Délibération DEL24_06_03_7

RENOUVELLEMENT URBAIN ET COHÉSION SOCIALE. Approbation de la convention locale d'application de Vénissieux 2024-2030 du contrat de ville Métropolitain - Engagements Quartiers 2030

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 34

Date de la convocation 28/05/2024

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVRARD, Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHALIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Madame Samira MESBAHI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Madame Monia BENAÏSSA **donne pouvoir à** Monsieur Ndiaye HAMDIAOUI, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVRARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir à** Monsieur Lotfi BEN KHALIFA, Monsieur Alexandre DALLERY **donne pouvoir à** Monsieur Maurice IACOVELLA

Le nouveau contrat de Ville Métropolitain « Engagements Quartiers 2030 » qui renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon pour la période 2024-2030 a été adopté en Conseil métropolitain du 11 mars 2024 et en Conseil municipal du 8 avril 2024.

A l'occasion de l'écriture de ce nouveau contrat de ville, l'État en lien avec les communes et la Métropole de Lyon, a défini une nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, sur la base du revenu et de la concentration des populations à faible revenu conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. C'est le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 qui précise la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Pour Vénissieux, sont concernés :

- les quartiers du plateau des Minguettes, QPV dont les contours évoluent à la marge intégrant ainsi les établissements scolaires limitrophes,

- le quartier Duclos-Barel étendu au boulevard Croizat,
- le secteur Acacias, rattaché au QPV lyonnais Etats-Unis - Langlet Santy,
- et 3 nouveaux quartiers : Les Marronniers, La Borelle et Monery.

En complément, la Métropole de Lyon a identifié des « quartiers populaires métropolitains ». Il s'agit de secteurs qui, sans atteindre les difficultés des QPV, méritent une attention des politiques publiques. A Vénissieux, le secteur dit « Joliot Curie » (composé des résidences Viviani et Honorine 1 et 2 d'Alliade Habitat, avenue Viviani) fait partie de cette liste.

Pour l'action publique locale, cette nouvelle géographie ouvre la perspective d'y conduire une intervention coordonnée avec des objectifs et des moyens dédiés. Ce cadre métropolitain est le socle d'engagements partenariaux permettant à chaque commune de déterminer sa convention locale d'application (CLA).

La convention locale d'application 2024-2030 de Vénissieux constitue le cadre contractuel en faveur des 6 quartiers prioritaires et du quartier prioritaire métropolitain (QPM Joliot Curie) de Vénissieux, et engage les partenaires dans un projet de territoire intégré prenant en compte l'ensemble des dimensions que recouvre le quotidien des habitants.

Dans la continuité de la démarche des assises des quartiers populaires portée par la Métropole de Lyon, une procédure partenariale et pluridisciplinaire a été proposée à Vénissieux pour identifier les enjeux et prioriser les axes stratégiques d'intervention et les principaux projets à développer.

Les institutions, les principaux partenaires, les associations locales, le conseil citoyen, les conseils de quartiers et les habitants ont ainsi été associés à leur définition lors d'ateliers et rencontres.

La convention locale d'application de Vénissieux se structure autour de 3 défis :

- conjuguer écologie et justice sociale, en affirmant les droits de tous au logement, à l'énergie, aux mobilités, à la nature et à une alimentation saine,
- rendre possible l'émancipation des jeunes et de tous les habitants, en luttant contre le non-recours, en développant les cultures et le sport au service de l'épanouissement,
- permettre aux habitants de retrouver leur capacité d'action pour qu'ils se sentent mieux dans leur quartier, en retissant des liens de confiance avec les institutions.

Ces 3 défis recouvrent 14 ambitions pour lesquelles des objectifs opérationnels et des engagements sont définis. Des démarches structurantes et des actions à entreprendre illustrent chacune d'entre elles.

La convention locale d'application 2024-2030 de Vénissieux comprend également une entrée territoriale organisée en 9 secteurs pour lesquels il est proposé des enjeux spécifiques.

3 sujets marquent de manière spécifique la convention locale d'application de Vénissieux 2024-2030 :

- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : la convention locale d'application s'attache à lui donner une réalité opérationnelle autour notamment des enjeux de déconstruction des représentations et stéréotypes de genre, du développement de la capacité à agir des femmes et des jeunes filles et de la construction d'une ville pour toutes et tous,
- la prise en compte des personnes âgées avec la volonté d'agir notamment sur les aménagements, le logement, l'offre de soin, de lutter contre l'isolement et de favoriser le lien intergénérationnel,
- l'appropriation de l'espace public par les partenaires et les habitants.

Au-delà des instances propres au Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 – Engagements Quartiers 2030, la convention locale d'application 2024-2030 de Vénissieux sera pilotée à travers un comité de pilotage animé par la Ville, l'État et la Métropole réunissant l'ensemble des partenaires impliqués.

Cette convention réaffirme l'importance de la mobilisation du droit commun à la hauteur des défis qu'elle veut relever. Elle fait des moyens de la politique de la ville un outil supplémentaire pour lutter contre les inégalités qui se creusent, pour reconstruire le lien avec les citoyens et faire reculer les sentiments d'exclusion et de ségrégation en affirmant les droits de tous et les solidarités pour tous. Cette convention locale veut construire de nouvelles réponses aux crises sociales et démocratiques à l'échelle des défis auxquels est confronté une partie croissante de la population.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n° 2024-2285 du Conseil de la Métropole de Lyon du 11 mars 2024 relative au contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030,

Vu la délibération n° 2024/2 du Conseil municipal du 8 avril 2024 relative au contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030,

Considérant l'importance de ce document cadre pour les habitant de quartiers prioritaires de Vénissieux,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Monsieur MILLET, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- Approuver la convention locale d'application 2024-2030 de Vénissieux du contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030,
- M'autoriser ou à défaut l'Adjoint délégué, à la signer ainsi que les avenants éventuels,
- M'autoriser ou à défaut l'Adjoint délégué, à représenter la Ville de Vénissieux dans les instances de pilotage.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 069-216902593-20240603-DEL24_06_03_7-DE



CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE VÉNISSIEUX 2024-2030

du Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030
– Engagements Quartiers 2030

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
VÉNISSIEUX ET SES QPV : DYNAMIQUES ET REPÈRES	6
<i>La géographie prioritaire de la Politique de la Ville</i>	6
<i>Repères</i>	7
DÉFI 1 : DES TERRITOIRES OÙ ÉCOLOGIE SE CONJUGUE AVEC JUSTICE SOCIALE	12
<i>Ambition 1 : Répondre aux enjeux de gestion des ressources en associant les habitants (énergie, eau, alimentation saine accessible à tous, espace, ombre...)</i>	12
<i>Ambition 2 : Améliorer l'accès et le maintien au logement pour tous</i>	14
<i>Ambition 3 : Encourager la mobilité des habitants en tenant compte des enjeux écologiques, économiques et sociaux</i>	17
<i>Ambition 4 : Favoriser la nature en Ville et la biodiversité</i>	19
<i>Ambition 5 : Poursuivre l'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie</i>	22
DÉFI 2 : DES TERRITOIRES OU L'ÉMANCIPATION DES JEUNES ET DE TOUS LES HABITANTS EST POSSIBLE	25
<i>Ambition 6 : Faire de l'éducation et de la citoyenneté un levier pour l'épanouissement des jeunes et des parents</i>	25
<i>Ambition 7 : Travailler selon ses aspirations et développer ses compétences</i>	30
<i>Ambition 8 : Favoriser l'accès aux soins pour tous et toutes et le bien-être de chacun et chacune</i>	33
<i>Ambition 9 : Lutter contre le non-recours aux droits et la fracture numérique</i>	36
<i>Ambition 10 : Promouvoir les cultures et le numérique comme sources d'épanouissement et d'engagement</i>	39
<i>Ambition 11 : Promouvoir le sport et les activités physiques comme sources d'affirmation individuel et du collectif</i>	42
DÉFI 3 : DES TERRITOIRES OÙ LE BIEN-ÊTRE EST PRIVILÉGIÉ	45
<i>Ambition 12 : Se sentir en sécurité dans son quartier et tisser des liens de confiance entre institutions et habitants</i>	45
<i>Ambition 13 : Créer la rencontre entre tous les habitants</i>	48
<i>Ambition 14 : Bien vieillir et prendre en compte les situations de handicap</i>	50
PROJET DE TERRITOIRES : ENTRÉE PAR SECTEUR	53
<i>Léo Lagrange-Monmousseau-Edouard Herriot</i>	54
<i>Rotonde-Lénine-Darnaise</i>	59
<i>Pyramide</i>	62
<i>Plateau Centre</i>	67
<i>Acacias</i>	70
<i>Duclos-Barel-Croizat</i>	72
<i>Monery</i>	75
<i>La Borelle</i>	77
<i>Les Marronniers</i>	80
PILOTAGE	82
<i>Pratiques à partager</i>	82
<i>Gouvernance</i>	83
<i>Observatoire et suivi évaluatif</i>	84
GLOSSAIRE	85



ANNEXES

<i>Annexe 1 - Démarche d'écriture de la CLA 2024-2030</i>	87
<i>Annexe 2 - Contributions du conseil Citoyen</i>	87
<i>Annexe 3 - Cité Éducative</i>	87

PROJET

PRÉAMBULE

La Convention Locale d'Application 2024-2030 (CLA) de Vénissieux est un ensemble d'engagements pour agir en faveur des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et de leurs habitants.

L'amélioration structurelle et durable des conditions d'existence des habitants des QPV requiert le plein effet de l'ensemble des moyens de l'action publique. C'est la raison pour laquelle la Convention Locale d'Application (CLA) de Vénissieux constitue le cadre partenarial opérationnel en faveur des quartiers prioritaires de Vénissieux pour la période 2024-2030. Il engage les partenaires dans un projet de territoire intégré, prenant en compte l'ensemble des dimensions que recouvre le quotidien des habitants. Il s'agit sur chacune des ambitions repérées de réduire les écarts à la moyenne, et de doter les personnes des capacités à agir pour elles-mêmes et pour les autres, d'être des citoyens à part entière.

En déclinaison du Contrat de Ville Métropolitain - Engagements Quartiers 2030, la convention vénissienne s'inscrit :

- dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- en cohérence avec le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 qui précise la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Une démarche partenariale et pluridisciplinaire a été conduite pour identifier les défis pour les quartiers prioritaires de Vénissieux, définir les axes stratégiques d'intervention et les principaux projets à développer et à investir. Les institutions, les principaux partenaires, les associations, le conseil citoyen, les conseils de quartiers et les habitants ont ainsi été associés lors d'ateliers et rencontres (cf. Annexe 1).

Le Conseil Citoyen de Vénissieux a, depuis 2019, produit 3 contributions autour des questions :

- de cadre de vie, de tranquillité et prévention,
- d'insertion et d'emploi,
- d'accès aux droits et aux soins, d'offre de soins et prévention, de santé mentale.

Fruits d'échanges avec les partenaires du territoire sur les interventions existantes et les problématiques persistantes, il a formulé des préconisations (cf. Annexe 2).

Ces travaux ont permis d'enrichir la pratique et de faire émerger des propositions pour ce présent contrat. En complément, le conseil citoyen a mené des travaux spécifiques dans le cadre de l'écriture de la Convention Locale d'Application. L'ensemble des préconisations du Conseil Citoyen est signifié **par une pastille**.

La Convention Locale d'Application se structure autour de **3 défis** :

- conjuguer écologie et justice sociale
- rendre possible l'émancipation des jeunes et de tous les habitants
- permettre aux habitants de retrouver leur capacité d'action pour qu'ils se sentent mieux dans leur quartier

et comprend un **focus sur les territoires QPV** organisés en 9 secteurs pour lesquels il est proposé des enjeux spécifiques.

Pour chacun de ces défis, des ambitions sont définies et objectivées par des repères chiffrés. Elles se déclinent en objectifs opérationnels, pour permettre à chacun des acteurs de s'approprier pleinement les priorités des signataires.

Pour faciliter le passage à l'opérationnel, les engagements ciblés des partenaires sont rappelés et de premières actions à entreprendre traduisent concrètement des défis que nous devons relever pour les habitants des quartiers prioritaires.

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le droit des femmes sont des préoccupations premières. La Convention Locale d'Application s'attache à lui donner une réalité opérationnelle dans ces territoires marqués par la précarité et par les freins à la mobilité sociale et géographique. Là où sont subies et reproduites des inégalités de genre (vieillesse, accès aux droits à santé ou emploi), le respect de la liberté de choix et de vie des femmes et

particulièrement des jeunes filles, doit être garantie. C'est un enjeu majeur pour que citoyenne à part entière.

Ainsi, l'égalité femmes-hommes impacte chaque champ de compétence de la politique de la ville, il est donc nécessaire d'avoir une approche globale et inclusive du vécu des femmes et des jeunes filles des quartiers, c'est-à-dire d'appréhender les discriminations comme multiples et articulées les unes aux autres.

Cette question apparaît donc dans la convention de manière transversale et spécifique en proposant des actions et démarches propres aux problématiques et inégalités de genre pour chaque ambition (elles seront signifiées en violet).

Les enjeux spécifiques à l'égalité femmes-hommes portent ainsi sur différents aspects :

- la déconstruction de stéréotypes de genre pour lever les freins à l'orientation (filière genrée : scientifique, sanitaire et social) ou à l'emploi (diversification des choix professionnels)
- l'évolution des représentations et rapports de genre pour faciliter l'entente et les relations entre les filles et les garçons : lutte contre les violences, diversifier les activités de loisirs, sensibiliser à la vie affective et sexuelle
- le développement de la capacité d'agir des femmes et des filles notamment à travers le sport, l'éducation ou la mobilité : créations d'équipes sportives féminines, stages d'auto-défense, travail sur la confiance en soi
- la construction d'une ville pour toutes et tous à travers des démarches de concertation et d'aménagements inclusifs : repenser les aires de jeu, les cours d'école, les agrès sportifs dans l'espace public, développer les marches exploratoires
- l'égalité représentativité des femmes et des hommes, par exemple, il a été fait choix de rédiger la Convention Locale d'Application avec une écriture qui n'invisibilise pas les femmes derrière la règle du « masculin neutre » et marque le féminin là où n'était marqué que le masculin.

VÉNISSIEUX ET SES QPV : DYNAMIQUES ET REPÈRES

Vénissieux est aujourd'hui la 3^{ème} commune la plus peuplée de la Métropole de Lyon avec plus de 67 800 habitants (2021).

Située dans la partie Sud-Est de la métropole lyonnaise, sur la rive gauche du Rhône, Vénissieux est une ville relativement étendue de la première couronne, à la fois en contact direct avec l'hyper centre de la Métropole et avec des zones péri-urbaines agricoles, peu denses de deuxième couronne.

Vénissieux est une commune populaire, jeune, familiale et diverse. Elle dispose d'équipements éducatifs, socioculturels et sportifs nombreux et structurants, indispensables à une population ayant de faibles revenus : écoles, collèges, lycées, centres sociaux, structures d'accueil enfance et jeunesse, gymnases, stades, piscines, centres artistiques.

La commune bénéficie d'un cadre urbain largement végétalisé ainsi qu'une desserte en transport en commun qui s'améliore (métro ligne D, Tramway T4, T6, prochainement T10 et d'une connexion TER Lyon – Grenoble). L'offre commerciale est quant à elle déséquilibrée entre grands centres commerciaux d'agglomération (Parilly) et offre peu dense et qualitative dans les quartiers.

La Ville est un bassin économique important et dynamique (environ 29 000 emplois), avec sur son territoire, de grands groupes industriels œuvrant dans différents domaines tels que le transport (Renault Truck et Iveco), l'environnement, l'assainissement, la dépollution et la gestion des déchets (entreprises Carso, Serpol, Serned...) ou encore l'industrie de pointe (informatique, électronique, optique).

C'est une ville qui se développe autour de projets structurants :

- à vocation économique et industrielle - Territoire Laurent Bonneville, Grand Parilly
- d'aménagement important pour accueillir de nouveaux habitants - Quartier gare
- d'accompagnement de la revitalisation - Centre-Ville
- de poursuite de la transformation urbaine - Plateau des Minguettes

Plus spécifiquement, le QPV Minguettes-Clochettes fait l'objet d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (2016-2035) conventionné avec l'ANRU qui vise particulièrement à :

- poursuivre la diversification de l'offre de logements,
- accueillir des opérations de développement économique,
- conforter les polarités commerciales de la Rotonde et Darnaise
- désenclaver et relier le Plateau au centre-ville et aux quartiers environnants

Le projet a également pour but d'aménager des espaces de nature au cœur des quartiers afin de contribuer à un environnement urbain apaisé.

Vénissieux dispose d'atouts stratégiques pour elle-même et pour l'agglomération : sa situation géographique en première couronne, une desserte en transports en commun efficace, un bassin d'emplois dynamique, des espaces verts qualitatifs et une offre de logements accessibles.

Pour autant, les difficultés sociales persistent : niveau de revenus médian toujours largement inférieur à celui de la Métropole, taux de chômage élevé, touchant plus particulièrement les jeunes, moindre niveau de formation des jeunes.

La géographie prioritaire de la Politique de la Ville

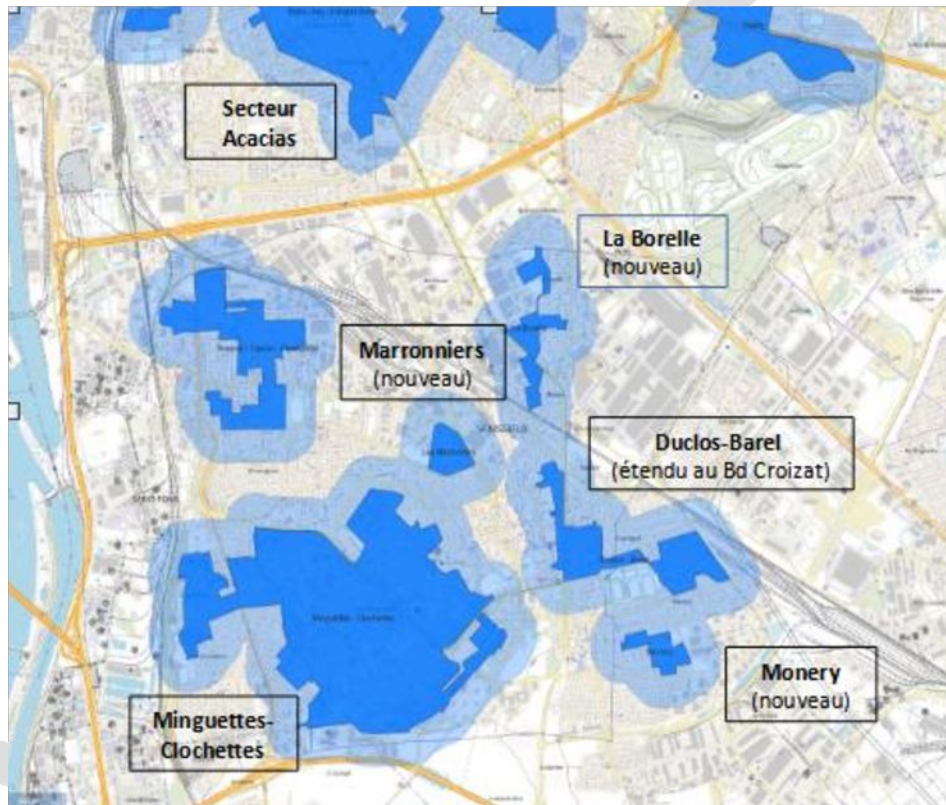
L'Etat a actualisé fin 2023 la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Pour ce contrat de ville 2024-2030, à l'échelle de Vénissieux, la géographie prioritaire comprend dorénavant 6 QPV dont :

- 1 quartier couvert par une convention ANRU : Minguettes-Clochettes dont les contours évoluent à la marge intégrant ainsi les établissements scolaires limitrophes
- 3 nouveaux quartiers témoignant de l'étalement des précarités sur la ville : Les Marronniers, La Borelle, Monery
- 1 quartier avec une extension de périmètre importante : Duclos-Barel étendu au boulevard Croizat
- le maintien du secteur QPV Acacias, rattaché au QPV lyonnais Etats-Unis - Langlet Santy.

Les résidences Viviani, Honorine 1 et 2 (en proximité du secteur Acacias) sont inscrites au QPVM du Métropolitain (QPM) sous le nom de « Joliot Curie ».

Au total, la géographie prioritaire recouvre entre 27 500 et 30 000 habitants, soit entre 40,5 % et 44 % de la population vénissienne¹.

L'extension des périmètres inscrits en Politique de la Ville traduit l'aggravation de la situation sociale des habitants mais elle est aussi l'opportunité d'une action coordonnée et de moyens complémentaires pour agir contre inégalités.



Repères

/!\ Les éléments présentés dans le diagnostic qui suit, s'appuient sur les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville tels qu'ils existaient jusqu'au 31 décembre 2023. Pour Vénissieux, il s'agissait des QPV « Minguettes-Clochettes », « Duclos-Barel » et du quartier des Acacias qui est rattaché au QPV « États-Unis – Langlet Santy » situé sur Lyon 8. En effet, il n'existe pas au moment de la rédaction de la présente Convention Locale d'Application de données spécifiques aux nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces données viendront compléter ce diagnostic, dès lors qu'elles seront produites.

La première poche de précarité à l'échelle Métropolitaine

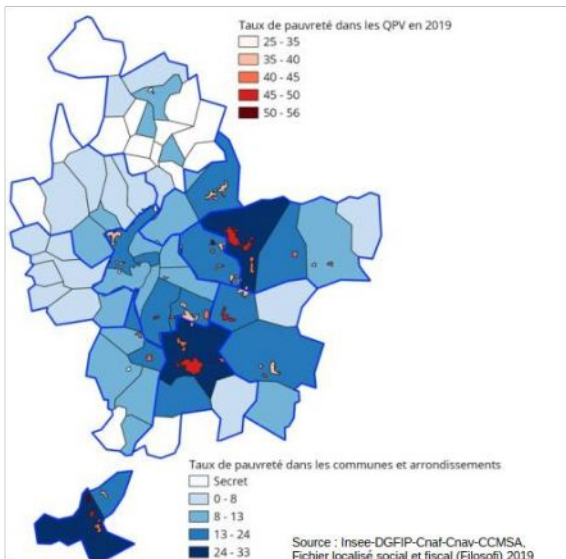
À l'échelle métropolitaine, la Conférence Territoriale Métropolitaine (CTM) des Portes du Sud² a le revenu médian le plus faible (17 730 €³). Il y est deux fois plus bas que dans la CTM la plus riche (31 310 € Ouest Nord) et inférieur de près de 10 points à celui de la Métropole.

Tout aussi préoccupant, sur la période 2013-2019, la CTM des Portes du Sud connaît une augmentation de 17% de la pauvreté, soit la hausse la plus importante parmi les CTM les plus pauvres.

1 - Il s'agit d'une estimation, dans l'attente de données statistiques faibles de l'ANCT

2 - La CTM regroupe les communes de Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize et Vénissieux

3 - Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019



À Vénissieux, un habitant sur trois est pauvre.

À Vénissieux, 1 enfant sur 2 vit sous le seuil de pauvreté.

A. POPULATION / MÉNAGES⁴

Population

- 35 % de la population municipale réside dans les quartiers prioritaires (tels qu'ils existaient jusqu'au 31 décembre 2023), soit environ 24 000 personnes en 2018.
- On estime entre 3 500 et 6 000 le nombre d'habitants des QPV entrants et élargis (en attente des données de l'INSEE).

Une population toujours jeune

- La part des moins de 25 ans dans la population est de :
 - 44 % dans le QPV Minguettes-Clochettes
 - 40 % dans le QPV Duclos-Barel
 - 38 % sur la commune
 - 34 % sur la Métropole

Une légère augmentation des personnes âgées

- La part des 75 ans et plus dans les QPV vénissiens (6%) est en augmentation et se rapproche progressivement de celle de la Métropole (8%).

Des ménages de grande taille et une surreprésentation des familles monoparentales

- 1 famille sur 4 est composée de 3 enfants et plus sur Minguettes-Clochettes contre 1 sur 8 dans la Métropole.
- 1 famille sur 4 est monoparentale dans les QPV vénissiens, contre 1 sur 7 dans la Métropole.

Une part de personnes de nationalité étrangère toujours importante et en augmentation

- Part des habitants de nationalité étrangère :
 - 1 personne sur 3 aux Minguettes-Clochettes
 - 1 personne sur 4 à Duclos-Barel
 - 1 sur 10 sur la Métropole
- Augmentation de la part des habitants de nationalité étrangère sur la période 2013-2018 :
 - de 6 points aux Minguettes-Clochettes
 - de 7 points à Duclos-Barel
 - de 2 points sur la Métropole

4 - Source : Insee, RP 2018

B. ÉDUCATION / FORMATION⁵

Une population qui reste globalement peu diplômée

- La part de personnes ayant obtenu le baccalauréat dans les QPV vénissiens est plus de 2 fois inférieure à la moyenne de la Métropole.
- 1 personne sur 2 est sans diplôme dans les QPV vénissiens, contre 1 sur 5 dans la Métropole.

Des résultats aux examens inférieurs en QPV

- Les résultats aux examens en QPV sont quasi systématiquement inférieurs aux moyennes de l'Académie.

Une faible mixité sociale dans les établissements scolaires, à l'image de la mixité sociale dans les QPV vénissiens

- Plus de 65 % des élèves des QPV vénissiens sont issus de familles très défavorisées contre 22 % dans la Métropole.

C. ACTIVITÉ / EMPLOI⁶

- Taux de chômage 2018 et évolution par rapport à 2016-2018 :
 - 34 % de la population des Minguettes-Clochettes, chiffre stable
 - 32 % à Duclos-Barel, chiffre en hausse de 5 points
 - 13 % dans la Métropole, chiffre en baisse de 1 point

Une légère amélioration du taux d'emploi des habitants

- Diminution générale de la part des demandeurs d'emplois sur la période 2016-2021 :
 - Moins 8 % sur Minguettes-Clochettes
 - Moins 5 % dans les autres QPV de la Métropole

Mais des réalités disparates selon les catégories de demandeurs

- Augmentation de la part des demandeurs d'emploi sur la période 2016-2021 :
 - Plus 10 % sur Duclos-Barel
- Forte hausse de la demande d'emploi des 50 ans et plus :
 - Plus 17 % aux Minguettes-Clochettes
 - Plus 8 % à Duclos-Barel
- Un faible taux d'emploi des 15-24 ans :
 - 20 % dans les QPV vénissiens, soit 17 % des femmes et 24 % des hommes
 - 28 % dans la Métropole
- 34 % des jeunes de 16-25 ans de Duclos-Barel sont non scolarisés et sans emploi, soit environ 3 fois plus qu'en moyenne dans la Métropole.
- Une hausse de la demande d'emploi de longue durée (1 an et plus) :
 - Plus 19 % à Duclos-Barel
 - Plus 5 % aux Minguettes-Clochettes
 - Plus 6 % dans la Métropole

Une population féminine peu présente sur le marché de l'emploi

- Le taux d'activité⁷ des femmes habitant au sein du QPV Minguettes est de 48%, contre 70 % dans la Métropole de Lyon et 56 % dans les QPV de la Métropole de Lyon.

Une surreprésentation des emplois précaires

- La part des actifs en emplois précaires (CDD) est de :
 - 25 % aux Minguettes-Clochettes

5 - Source : Insee, RP 2018, Ministère de l'Éducation Nationale, Rectorat de Lyon

6 - Source : Insee, RP 2018 ou Pôle Emploi, T3 2022

7 - le taux d'activité correspond au rapport entre le nombre d'actifs 15 à 64 ans et l'ensemble de la population correspondante

- 21 % à Duclos-Barel
- 16 % dans la Métropole

D. NIVEAU DE VIE / PRÉCARITÉ⁸

Un niveau de revenu toujours faible

- Un écart de revenu médian disponible par an et par unité de consommation (UC) en 2020 de presque :
 - 3 000 € entre les QPV vénissiens et le reste de la commune
 - 10 000 € entre les QPV vénissiens et la Métropole
- Une chute de 9 % du revenu médian à Duclos-Barel, soit l'une des plus grosses baisses parmi les QPV de la Métropole.
- Taux de pauvreté (niveau de revenu inférieur à 60 % du revenu médian français) :
 - 47 % aux Minguettes-Clochettes, soit l'un des plus importants parmi l'ensemble des QPV de la Métropole
 - 40 % à Duclos-Barel
 - 31 % au niveau communal
 - 16 % dans l'ensemble de la Métropole
- Une part de prestations sociales dans le revenu disponible 5 fois supérieure à la moyenne dans la Métropole.

Des situations de précarité qui s'aggravent

- Progression du nombre d'allocataires CAF de plus 7 % à Duclos-Barel sur la période 2018-2021, en particulier :
 - Plus 8 % du nombre d'allocataires à bas revenus.
 - Plus 19 % du nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, soit l'une des plus fortes hausses repérées à l'échelle de l'ensemble des QPV de la Métropole.

E. SANTÉ / ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS⁹

Des habitants à la santé fragile

- 22 % des habitants des QPV vénissiens ont une affection longue durée contre 17 % à l'échelle métropolitaine.
- 2 fois plus de personnes sont sous traitement anti-diabétique aux Minguettes que sur l'ensemble de la Métropole.
- Plus de 5 habitants des QPV vénissiens sur 100 sont sous traitement anti-asthmatique contre moins de 4 à l'échelle métropolitaine.

La médecine générale plus sollicitée que les spécialistes, moins présents sur le territoire

- Le nombre de consultations de médecine générale se situe au niveau des moyennes communale et métropolitaine.
- On constate un plus faible recours à certains spécialistes comme les dentistes ou les psychiatres, qui peut être en partie expliqué par le coût et une faible densité de spécialistes sur le territoire.
- 9 % des jeunes des QPV vénissiens en âge de bénéficier d'un examen bucco-dentaire gratuit l'ont effectivement réalisé, contre 21 % à l'échelle de la Métropole.

F. LOGEMENT¹⁰

Un parc social qui concentre les ménages les plus précaires

- Plus de 70 % du parc de logements existant est constitué de logement social dans les QPV de Vénissieux

8 - Source : Insee, filosofi 2020, Cnaf, Caf du Rhône, 2021

9 - Source : Balises AURA 2021, CNAM 2021, Métropole de Lyon 2021

10 - Source : Dreal, RPLS 2021, GPV

- Près de 7 000 logements locatifs sociaux dans les QPV, qui représentent le tiers du parc social de la commune

Les loyers sont parmi les moins chers de la Métropole :

- 4,8€/m² en moyenne aux Minguettes-Clochettes
- 5,3€/m² en moyenne dans les QPV de la Métropole
- 6,2€/m² dans l'ensemble de la Métropole

Un faible taux de mobilité des résidents du parc social

- 3,3 % aux Minguettes-Clochettes
- 5,2 % à l'échelle de la Métropole
- 4 % en moyenne dans les QPV de la Métropole

G. MOBILITÉ¹¹

Un développement de la desserte des QPV par les transports en commun

- Mise en service du tram T10 prévue en 2026.

Des mobilités qui restent contraintes et dominées par l'utilisation de la voiture

- Part des actifs ayant un emploi et se rendant au travail en voiture :
 - 57 % des résidents du QPV Minguettes-Clochettes
 - 65 % des résidents de Duclos-Barel, moins bien desservi par les transports en commun
 - 30 % à l'échelle de la Métropole

H. Une vigilance sur le QPV Duclos-Barel

Les éléments de diagnostic évoqués précédemment montrent des situations de précarité qui s'aggravent.

Sur les dernières années, la concentration des ménages aux faibles ressources et/ou cumulant différents facteurs de fragilité (monétaire, familial, santé, linguistiques...) se renforce particulièrement à Duclos-Barel.

La partie Est du QPV Duclos-Barel, en limite de Saint-Priest, reste un secteur relativement isolé.

L'augmentation de la part des personnes âgées devra être surveillée dans les années à venir étant donné les caractéristiques du secteur (faible desserte en transports en commun, peu de commerces et services de proximité, parc de logement social peu adapté, absence de lieu de vie sociale).

DÉFI 1 : DES TERRITOIRES OÙ ÉCOLOGIE SE CONJUGUE AVEC JUSTICE SOCIALE**Ambition 1 : Répondre aux enjeux de gestion des ressources en associant les habitants (énergie, eau, alimentation saine accessible à tous, espace, ombre...)**

Les problématiques environnementales :

- impactent les lieux de vie : les logements mal adaptés, l'usage des espaces publics et les mobilités
- créent des tensions sur les ressources qu'elles soient alimentaires, énergétiques, en eau, en espace et en ombre
- creusent les inégalités notamment du fait des coûts de l'énergie ou des produits alimentaires de qualité alors même qu'il s'agit d'enjeux de santé publique.

Ces évolutions impliquent :

- l'adaptation des logements, des bâtiments et des aménagements extérieurs,
- une gestion différente des ressources et de l'accès à l'alimentation,
- des changements d'habitudes et d'usages devant tenir compte des pratiques des habitants, des ressources disponibles sur le territoire et de l'éco-anxiété potentiellement générée.

Elles doivent être accompagnées.

Ce peut-être aussi une opportunité de créer de nouvelles activités économiques, de favoriser la participation de chacun et chacune autour de sujets du quotidien et d'initier des dynamiques collectives renouvelées (accompagner les initiatives des habitants, apprendre, responsabiliser et sensibiliser par le faire (pédagogie par l'action), valoriser les réalisations).

Objectifs communs**- Permettre l'accès à l'alimentation et favoriser une alimentation saine et abordable** ✓

Favoriser l'aide alimentaire

Réduire le gaspillage alimentaire notamment dans la restauration collective ✓

Créer un espace convivial autour des questions d'alimentation saine (projet Plateau Fertile)

Faciliter la production de denrées locale et saine (ferme maraîchère) et favoriser le déploiement des circuits de distribution (conserverie, équipements de la cuisine centrale...)

Diversifier les propositions commerciales alimentaires : mobiliser l'offre commerciale existante, favoriser les offres alternatives en faveur des circuits courts

- Encourager la gestion durable des ressources

- l'eau

Collecter les eaux de pluie pour les jardins publics et privés et à visée pédagogique dans les écoles

Expérimenter des systèmes de récupération de l'eau des douches, cuisine et WC (dans l'habitat collectif social et/ou dans les copropriétés)

Végétaliser et désimperméabiliser les sols en vue de faciliter l'infiltration des eaux de pluies et ainsi limiter les risques d'inondation

Penser des trames bleues dans les aménagements extérieurs

- l'énergie

Développer les renouvelables en auto-consommation

Améliorer l'isolation des infrastructures, des équipements notamment qui accueillent du public (enfants, personnes âgées...)

Mieux accompagner la mobilisation des aides pour les rénovations thermiques des bâtiments : former les syndicats, créer des équipes qui promeuvent les dispositifs, accompagner les propriétaires

- l'ombre

Développer l'ombre dans les espaces publics, par exemple grâce à des parasols autour des bancs, des dispositifs de toiles favorisant la circulation d'air et une plus forte végétation (essences d'arbres adaptées au réchauffement climatique) ✓

- l'air :

Assurer une meilleure qualité d'air notamment dans les logements

- Initier une démarche coordonnée de réemploi ✓

- promouvoir les structures de réemploi type ressourcerie : créer des ateliers dans le recyclage et le réemploi (meubles, appareils électroniques...). Le développement de ces nouveaux services peut être un support pour des activités d'insertion professionnelle ou l'opportunité de créer des emplois locaux
- développer des animations sur les questions de réemploi, d'alimentation et de réduction des déchets dans l'espace public (notamment autour des containers de tri, des bacs à compost collectif, des sanitaires publics...)

Pour une gestion des ressources durable sans alourdir la charge mentale des femmes : Tandis que les pratiques du quotidien sont amenées à changer - réemploi, recyclage, réutilisation, alimentation -, elles peuvent également venir s'ajouter à une liste de tâches domestiques assurées, pour la majorité, par les femmes. C'est d'autant plus le cas dans des contextes où les femmes sont peu en emploi et se consacrent à l'éducation des enfants.

Pour prévenir cela, une attention particulière doit être portée à la participation des publics hommes, les pères, les jeunes hommes, mais aussi des enfants à des actions de sensibilisation sur ces sujets afin que ces pratiques se diffusent et soient assimilées par tous.

Démarches existantes ou pistes d'action

Déploiement du volet « alimentation » de l'Espace Ressources Plateau Fertile : l'une des dimensions de l'Espace Ressources Plateau Fertile concerne l'alimentation, il s'agit de partager avec les habitantes et habitants des ressources pour plus de diversité et d'autonomie alimentaire à travers une cuisine participative et pédagogique et plus largement d'être un lieu d'informations, de partage d'astuces autour des enjeux de santé environnementale

Développement d'actions de sensibilisation à l'alimentation saine : défis « petits déjeuners » pour la planète dans les écoles, soirées repas, création de jardins potagers, de poulaillers collectifs et de composts dans les écoles, collèges, lycées, développement de food truck sain ✓

Imaginer une « Maison fabricante de liens » autour du réemploi où pourrait se développer des services - actions :

- de gestion des encombrants : récupération et traitement des déchets, déchetterie mobile, atelier de remise en état, support potentiel à une activité d'insertion
- de type ressourcerie, bricothèque, lieu de vente solidaire
- d'animation sur le tri, de sensibilisation à l'usage de la déchetterie

Maintenir des lieux d'expression pour les habitants autour des peurs - difficultés liées aux adaptations nécessaires dans un contexte de changement climatique

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Plan Climat Énergie Territoriale, Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais, Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience
- L'Agenda 21 - Vénissieux 2030 Humaine et durable, solidaire et citoyenne

avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Préserver et renforcer la désimperméabilisation des sols et la récupération d'eau dans les QPV (Métropole, État)
- Promouvoir une alimentation abordable et de qualité (tarification sociale, paniers solidaires, épiceries sociales et solidaires, programme « mieux manger pour tous ») (Métropole, État, bailleurs)
- Suivre et capitaliser les opérations quartiers fertiles dans leur capacité à favoriser l'autoproduction et le maraîchage (Métropole, État)

Ambition 2 : Améliorer l'accès et le maintien au logement pour tous

En France, le logement est à la fois le premier poste de dépenses du budget des ménages, à hauteur de 28 % en 2021 contre 20 % en 1990 mais aussi un des indicateurs de la relégation sociale. Par ailleurs, la pression sur les demandes de logements sociaux est très forte. À l'échelle de la Métropole, on dénombre près de 80 000 demandes de logement social ; à Vénissieux, plus de 4 000 en premier choix et une demande sur sept seulement aboutit dans un délai pouvant dépassé 3 ans.

Dans cette dynamique, les quartiers du Plateau des Minguettes ont un rôle clé puisqu'ils comptent près de 6 400 logements sociaux sur les 13 000 de la commune. Au sein du quartier prioritaire, il convient de pas oublier le rôle joué par les copropriétés présentes, sociales de fait, dans le parcours résidentiel des habitants.

Au bilan du premier programme de rénovation urbaine (2005-15), les livraisons de logements neufs ont comporté une part prédominante de locatifs intermédiaires et de logements en accession à la propriété. Cette diversification volontaire de l'offre de logement vise :

- à permettre aux vénissiens qui le souhaitent, de poursuivre leur trajectoire résidentielle sur la commune
- et d'accueillir de nouveaux habitants

Elle se poursuit dans le cadre de la nouvelle convention ANRU (reconstitution des logements sociaux démolis hors QPV), de la loi SRU et du PLUH (production d'un maximum de 200 des logements sociaux sur la commune par an). La convention de site NPNRU 2020/2026 prévoit ainsi la construction de plus de 1 000 nouveaux logements en diversification.

Ainsi, le renouvellement urbain, en cours sur le Plateau des Minguettes, implique de porter une double attention. D'une part, à ce qu'il ne soit pas vécu de manière déstabilisante par les habitants présents de longue date. D'autre part, à ce que la préexistence d'une histoire, de liens sociaux et d'usages ne soient pas un frein à l'intégration des nouveaux habitants. Enfin, dans l'esprit des habitants, la question du logement ne peut être dissociée ni de celle du trafic de drogue (tant en pied d'immeubles, dans les parkings que dans les espaces communs) ni de celle relative aux enjeux sanitaires (salubrité et punaises de lit notamment).

En chiffres

4 507 demandes pour un logement social à Vénissieux (1^{er} choix) dont 2 773 vénissiens qui demandent à changer de logement social, parmi elles :

- 33 % ont comme premier motif de la demande un logement trop petit.
- 16 % ont comme premier motif de la demande, des problèmes de voisinage. 41 % des demandes sont justifiées par des problèmes de voisinage, si on ajoute les deuxièmes et troisièmes motifs.

Source Fichier commun du Rhône -2019.

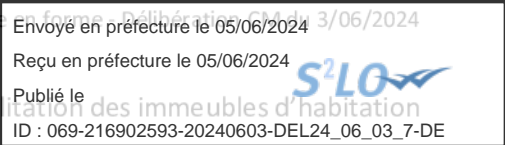
Le parc social des QPV vénissiens est en majorité classé C et D, ce qui en fait un parc de logements à performance énergétique plutôt satisfaisante. Pour autant, en moyenne à Vénissieux, 11,4 % des ménages sont en précarité énergétique contre 10 % en moyenne à l'échelle de la Métropole. C'est pourquoi les réhabilitations prévues dans le cadre de la rénovation urbaine du plateau des Minguettes visent à améliorer les performances des bâtiments (référentiels BBC, Habitat Durable).

Objectifs communs

Réhabiliter le parc de logement social et le parc privé pour améliorer l'isolation thermique des logements et ainsi limiter la pression sur les dépenses énergétiques des ménages

- Conforter la part de logements collectifs connectés au réseau de chaleur pour limiter l'impact des hausses du coût des énergies auprès des ménages
- Mieux prendre en compte la situation des personnes en situation de handicap ou vieillissantes tant dans les adaptations dans le logement que dans les aménagements des parties communes (couloirs, halls, ascenseur, éclairage...) (Cf. Ambition 14)

- Intégrer les enjeux de mobilités actives dans la conception et la réhabilitation (locaux vélos, trottinettes)



Poursuivre la diversification de l'habitat par la construction de nouveaux logements sous toutes ses formes (social, accession sociale et libre) pour dynamiser les possibilités de parcours résidentiels

- Accompagner les primo accédants aux mécanismes de fonctionnement d'une copropriété
- Développer de nouvelles formes d'habiter en s'appuyant sur de nouveaux services, sur la mixité des publics, tout en s'assurant de la possibilité de faire évoluer ces programmes dans la durée
- Porter une attention sur la dimension genrée des logements et sur leur conception en proposant des solutions innovantes afin de les rendre plus égalitaires : travail sur la répartition des espaces intimes et partagés au sein des logements, sur la modularité des pièces, sur les espaces de stockages, sur les espaces communs, sur les circulations ou encore sur l'habitat collectif (notamment pour les familles monoparentales)

Développer une approche globale en matière de salubrité et sécurité publique liées au logement

- Systématiser les opérations de résidentialisation dès lors qu'elles peuvent contribuer à améliorer la sécurité publique, tout en veillant aux enjeux de végétalisation, d'ouvertures et de rencontres
- Lutter de manière globale et coordonnée contre la prolifération des animaux nuisibles (rats, cafards, punaises de lit...) d'abord par une action sur les comportements des habitants (abandon de nourriture dans l'espace public, bon usage des poubelles, sensibilisation à la propreté des logements et à la récupération d'objets infestés de punaises de lit...) ✓

Engager un travail d'observation et d'accompagnement des nouveaux ménages arrivant sur le territoire

- Déployer, en lien avec les bailleurs sociaux et Foncière Logement, un suivi des attributions sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Déployer, en lien avec les promoteurs immobiliers, un état des lieux des nouveaux accédants à la propriété
- Engager un suivi des copropriétés présentes dans les quartiers prioritaires via la mobilisation des dispositifs Veille et Observation des Copropriétés (VOC) et du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

Améliorer la communication entre les bailleurs et leurs locataires pour une meilleure prise en charge des dysfonctionnements dans les logements et les parties communes ✓

- Relancer les dynamiques d'amicales de locataires

Démarches existantes ou pistes d'action

Déploiement du Programme NPNRU (2020 – 2035) :

- 852 logements sociaux à démolir (soit une évolution de 77 % à 64 % de logements locatifs sociaux en 2035) et 161 logements en foyer à démolir
- 1 983 logements sociaux à réhabiliter dont 375 en copropriété
- 3 127 logements à résidentialiser
- 1 164 logements neufs à construire

Développer des démarches de sensibilisation sur les punaises de lit en porte à porte ou en pied d'immeuble ✓

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Dispositifs Veille et Observation des Copropriétés (VOC) et du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

- Dispositif ECORENO'V : accompagnement des projets d'éco-rénovation visant une amélioration des performances énergétiques des logements pour les particuliers propriétaires (en copropriété, en maison individuelle) ou pour les bailleurs sociaux
- Programme d'intérêt général performance énergétique (PIG Energie)

avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagement Quartiers 2030

- Travailler avec les bailleurs sur les espaces extérieurs du parc social et en étudier les modalités de financement (Métropole)
- Mobiliser plus fortement les associations de locataires dans le dialogue avec les habitants (Métropole, bailleurs)
- Accompagner les copropriétaires des nouvelles copropriétés en QPV dans la compréhension de leur rôle et du bon fonctionnement des instances (Métropole)
- Soutenir l'auto-réhabilitation accompagnée pour des locataires du parc social ou des propriétaires occupants modestes (Métropole, État, bailleurs)

PROJET

Ambition 3 : Encourager la mobilité des habitants en tenant compte des enjeux économiques et sociaux

En 2009, l'arrivée du tramway sur le plateau des Minguettes, concomitante au premier programme de rénovation urbaine, a été un vecteur de transformation et de lien avec le centre-ville et le cœur de l'agglomération lyonnaise. Toutefois, malgré le renforcement de l'offre de transport et la venue prochaine du T10, qui desservira notamment le QPV « Les Marronniers », le sentiment d'enclavement physique et social reste fortement ancré.

Par ailleurs, pour certains habitants, la voiture, comme marqueur d'appartenance sociale, reste encore un patrimoine valorisant ; pour tous les salariés qui travaillent en horaires décalés, elle demeure indispensable. Les problématiques relatives à la pollution de l'air engendrées par ces flux automobiles ont conduit les pouvoirs publics à instaurer des Zones à Faibles Émissions (ZFE) afin de limiter la circulation des véhicules les plus polluants. Or, du fait de la concentration de ménages aux faibles revenus dans les quartiers populaires, ces derniers sont doublement impactés (santé et financier).

Aussi, pour les habitants des QPV, la mobilité reste :

- un enjeu économique
- une compétence à acquérir (travailler sur les enjeux culturels, les craintes de sortir du quartier)

Dans ce contexte, la mobilité doit être considérée dans une double optique, celle du renforcement de l'usage des transports en commun et celle du développement des mobilités actives.

Ainsi, les leviers essentiels d'intervention pour les quartiers prioritaires sont liés au développement :

- des réseaux de transports en commun : renforcement des lignes et des fréquences, amélioration du sentiment d'insécurité, de l'accessibilité y compris financière qui se traduit notamment par une demande d'un tarif pour les courtes distances, voire d'une gratuité pour certaines catégories telles que les personnes âgées
- des mobilités alternatives au tout voiture

En chiffres

- 40 % des ménages en QPV ne sont pas motorisés, contre 29 % des ménages métropolitains. 13 % des ménages en QPV seulement ont accès à deux voitures ou plus, contre 24 % des ménages métropolitains.
- Au sein des QPV, 32 % des habitants de 18 ans et plus ne possèdent pas le permis de conduire, contre 20 % des habitants de la Métropole.
- 70 % des ménages des QPV n'ont pas de vélo, contre 59 % dans la Métropole.
- 64 % des ménages des QPV n'ont pas d'abonnement de transport en commun (69 % dans la Métropole).
- 41,3 % des déplacements des habitants des QPV sont réalisés à pied contre 35,2 % des déplacements des métropolitains.

Objectifs communs

Poursuivre le désenclavement physique des quartiers prioritaires en les reliant à la ville et à l'agglomération, en affirmant la place des mobilités actives :

- favoriser les cheminements piétons et leur continuité notamment pour les personnes avec des poussettes ou à mobilité réduite, les trottoirs étant parfois difficilement praticables et les parcours incomplets. Une attention particulière doit être portée à ces enjeux dans le cadre des opérations de résidentialisation (accessibilité en toute proximité des immeubles)
- mieux intégrer les espaces dédiés aux déplacements en vélo ou en trottinettes, dans les opérations de construction de réhabilitation de logements collectifs et d'équipements publics, par le développement des itinéraires et de lieux de stationnements sécurisés

Lever les freins cognitifs, psychologiques, culturels et financiers à l'usage des transports en commun, aux mobilités alternatives à la voiture (promotion des modes de transport durables, compréhension et utilisation du réseau de transport et des mobilités alternatives à la voiture), sans négliger le sentiment d'insécurité propre au transport en

commun et aux mobilités actives. En effet, il existe un sentiment d'insécurité qui doit être pris en compte et travaillé avec les usagers et particulièrement avec les usagères : marches exploratoires et contre le harcèlement dans les transports...

Porter une attention au développement de nouvelles solutions pour l'accès à des emplois en horaires décalés (gardiennage, ménage, aides à la personne, travail posté dans l'industrie en trois-huit...) : offre de transport tôt le matin, le soir et la nuit, le dimanche

Démarches existantes ou pistes d'actions

- Dans le cadre du NPNRU, des projets de désenclavement avec la création de nouvelles voies sont prévus pour mieux relier les quartiers de Léo Lagrange et de Pyramide au centre-ville de Vénissieux. La formation d'un nouveau quartier sur le secteur Marché-Monmousseau-Balmes et la réalisation d'un parc contribueront à retisser des liens urbains avec le centre-ville.
- Le Dispositif Mobilité Inclusive (DMI), initiée par la Métropole de Lyon, propose un accompagnement des personnes en situation de précarité sur les questions de mobilité (diagnostic individuel, accès aux droits, formations à la mobilité, auto-école sociale) pour leur permettre de gagner en autonomie.
- La vélo-école : renforcement des sessions d'apprentissage ou de remises en selle, développement d'une approche d'aller vers les habitants les plus éloignés de cette pratique par des actions spécifiques (ateliers réparations de vélos par exemple) ✓
- Engager des sessions d'apprentissage de conduite de trottinette, plébiscitée dans les déplacements de courtes distances par les habitants des quartiers prioritaires
- Avoir une offre Velov' serait également un facteur attractif pour le développement de la pratique du vélo

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- La Loi d'Orientations des Mobilités (LOM)
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole de Lyon

avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Suivre le non-recours à la tarification sociale et solidaire de manière territorialisée (SYTRAL Mobilités)
- Faciliter la mise en place d'une expérimentation pour l'accès automatique à la tarification sociale et solidaire des transports en commun (État)
- Aider à l'achat de vélos à assistance électrique et de voitures crit'Air 0/1 (Métropole)
- Profiter de l'extension du réseau Vélo'v pour mieux desservir les QPV (Métropole)

Ambition 4 : Favoriser la nature en Ville et la biodiversité

La Ville de Vénissieux porte depuis de nombreuses années des engagements relatifs à la qualité de vie de ses habitants ainsi qu'au développement durable.

Le territoire vénissien bien que fortement urbanisé et industrialisé, se développe dans un environnement préservé. La ville est d'ailleurs labellisée « 4 Fleurs » depuis 2015 et comprend environ 166 hectares d'espaces verts.



La ville est également dotée de serres municipales et privilégie les plantations à faible consommation en eau, met l'accent sur la diversification des essences, le désherbage thermique et l'utilisation de compostage en limitant le recours aux pesticides et herbicides.

Par ailleurs, comme dans de nombreuses communes populaires et industrielles, la culture du jardin familial, jardin ouvrier est forte à Vénissieux. Ce sont des lieux de détente, qui permettent aux habitants de produire un complément alimentaire. Il y a également, sur le territoire, plusieurs jardins partagés ou collectifs qui favorisent la transmission des savoir-faire entre les habitants.

Pour ancrer son action, la Ville vient d'adopter la nouvelle stratégie « Vénissieux 2030 : Humaine et Durable, Solidaire et Citoyenne » qui définit quatre finalités :

- **Une ville décarbonée**, qui allie préservation du climat et de l'atmosphère, qualité de vie et économie d'énergie.
- **Une ville résiliente**, qui préserve un environnement urbain de qualité et permet de vivre en harmonie avec la biodiversité, protège les milieux et les ressources.
- **Une ville saine et épanouissante** pour les Vénissiennes et Vénissiens, par l'éducation, la formation, la culture et le sport.
- **Une ville dynamique et solidaire**, qui promeut le développement suivant des modes de production et de consommation responsable et renforce la cohésion sociale et le bien-être.

Les objectifs et actions de la CLA s'intègrent dans les enjeux définis au sein de cette stratégie.

En chiffres

- 5 jardins dans le QPV ou à proximité directe : jardins familiaux, jardin de la biodiversité, jardins partagés...
- Parc des Minguettes : 14 hectares
- De nombreux cœurs d'îlots d'habitation végétalisés

Objectifs communs

- **Poursuivre la création, la restauration et la préservation d'espaces de nature en ville**
 - Déployer le projet d'agriculture urbaine Plateau Fertile
 - Se servir des opérations d'aménagement comme un levier pour végétaliser les équipements ainsi que les espaces publics et privés
 - Développer des projets favorables à la présence des végétaux et des animaux dans l'espace urbain.
- **Agir avec les habitants en faveur des pratiques vertueuses favorables à la biodiversité en s'appuyant sur le réseau d'espaces dédiés au jardinage et à la nature, sur les jardins des maisons individuelles et sur les espaces verts des bailleurs et copropriétés**

Démarches existantes ou piste d'actions

- **Déploiement du projet Plateau Fertile**

Plateau Fertile est un projet porté par la Ville de Vénissieux ayant pour but de développer l'agriculture urbaine sur le QPV Minguettes. Il s'agit de faire coexister en ville des espaces de nature cultivée, de nature horticole et de nature sauvage et spontanée.



Envisagé comme un ensemble, il comprend plusieurs îlots qui fonctionnent en tant que pépinière horticole et une activité de fertilisation des sols temporaire afin de préserver la biodiversité, au jardinage et à l'alimentation.

- **Accompagnement du projet d'aménagement du grand parc reliant les Minguettes aux Clochettes**

Il s'agit de créer un parc « hors les grilles » de 140 hectares qui optimise les qualités paysagères du plateau des Minguettes et des Clochettes et relie la Vallée de la Chimie au plateau des Grandes Terres.

Ce vaste parc met en réseau les espaces publics comme privatifs par :

- des cheminements piétons et cyclables confortables et continus,
- un réseau d'allées requalifiées intégrant une végétalisation massive et d'un mode de gestion permettant une infiltration maximisée des eaux pluviales,
- des espaces de proximité à vocation écologique et pédagogique, aquatique et récréative.

L'ensemble des principes d'aménagement ont été collégialement définis dans une charte en cours de signature.

- **Le renouvellement urbain comme levier d'action**

- Intégrer des façades ou toitures végétales et des espaces extérieurs arborés dans les projets de construction de nouveaux équipements publics
- Poursuivre les plantations de « forêts urbaines » aux abords ou à l'intérieur des résidences
- Donner de la visibilité au parc des Minguettes : requalification du parc, organisation d'évènements rassembleurs, installation de mobiliers favorisant la rencontre...
- Continuité à privilégier les plantations horticoles dans les nouveaux jardins et parcs et privilégier (fleurs, arbustes et arbres indigènes). Le changement climatique nécessite une adaptation des espèces végétales sur le territoire : aller vers des essences moins gourmandes en eau et capables de résister à des gelées hivernales et printanières.

- **Poursuite des actions menées au sein des jardins partagés ou d'insertion sociale**

Les jardins partagés ou d'insertion sociale sont des espaces animés par des associations qui accompagnent les habitants dans la mise en culture et l'entretien de parcelles de jardinage. Ce sont des espaces privilégiés pour la sensibilisation des publics enfants et adultes aux questions de nature en ville, de biodiversité et plus généralement d'écologie.

Aux abords et au cœur du QPV Minguettes, il existe 3 jardins qui participent au développement de la nature en ville :

- Le Jardin de La Passion situé à la Darnaise
- Le Jardin de l'Envol situé à proximité du Lycée J. Brel
- Le jardin de la Biodiversité Gambetta

- **Diversifier les supports de sensibilisation des habitants à la biodiversité et à la nature en ville dans le but de toucher des publics variés**

- Organiser des balades et des évènements autour du patrimoine naturel
- Développer une signalétique qui permet de relier les espaces de nature (parcs, jardins...) de la ville
- Poursuivre les pâturages itinérants avec les moutons
- Soutenir la présence des oiseaux et insectes en ville : fabrication de nichoirs et d'abris, laisser des espaces de terre à nue, faire des tontes et fauches tardives, installer des mares...
- Accompagner la mise en œuvre des micros implantations florales portée par la Direction du Cadre de Vie de la Ville, la végétalisation des espaces privatifs par les habitants (rez-de-jardin, balcons, jardins...), proposer des plantations participatives et valoriser les réalisations (concours balcons fleuris, par exemple)

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Plan d'accompagnement à la Transition et à la Résilience (PATR) de la Métropole de Lyon
- Plan nature de la Métropole de Lyon
- Appel à éco-projets annuel, organisé par le service environnement de la Ville pour soutenir des initiatives d'habitants, associant des partenaires pour agir autour d'objectifs environnementaux, de mobilité, et de citoyenneté



avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Diffuser les bonnes pratiques en faveur de la gestion économe de l'eau dans les jardins partagés (Métropole)
- Essaimer les dynamiques « Quartiers Fertiles » et « Quartiers Résilients » (Etat, Métropole)

PROJET

Ambition 5 : Poursuivre l'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie¹²

Les espaces extérieurs des Quartiers Prioritaires de la Ville représentent une surface importante composée d'espaces publics (parcs, places, voiries...), d'espaces appartenant aux résidences d'habitat collectif (galettes de stationnement, aires de jeux, espaces verts, ...) et d'espaces appartenant au domaine privé des collectivités. Leur entretien relève donc de gestionnaires différents.

Ces fonciers sont fortement imbriqués et leurs limites parfois illisibles. Cela rend leur aménagement et leur gestion complexes et exige une coordination entre partenaires en matière d'entretien et de prévention situationnelle. De plus, ces espaces sont soumis à des usages intensifs qui génèrent des dégradations fréquentes.

Les gestionnaires du cadre de vie doivent donc engager des actions complémentaires au droit commun et sont poussés à l'innovation pour améliorer la qualité de service et s'adapter aux usages.

En tant qu'utilisateurs de l'espace public, les habitants et les habitantes jouent un rôle clé, aussi l'enjeu de l'appropriation de ces espaces est déterminant pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

En chiffres

- Chaque année, une dizaine de chantiers jeunes et d'insertion (Ville-Vie-Vacances, chantiers éducatifs, chantiers permanents d'insertion) organisés par les bailleurs sociaux pour des travaux d'embellissement du patrimoine.
- En 2023, remise en peinture de plus de 55 halls d'entrées, de 9 cages d'escaliers et nettoyage complet des végétaux d'une résidence.
- Poursuite de la prestation d'entretien mutualisé pilotée par la Direction du Cadre de vie de la Ville, par le biais d'un marché d'insertion d'entretien de piquetage pour 394h/semaine sur environ 665 000m² de surface

Objectifs communs

- **Poursuivre l'engagement de tous et toutes dans la propreté des espaces extérieurs, qu'ils relèvent du domaine public ou qu'ils appartiennent à des résidences de logements** ✓
 - Renforcer le nettoyage de droit commun par le maintien de dispositifs de sur-entretien et d'entretien mutualisé, tout en poursuivant le travail de clarification des domanialités et des niveaux d'intervention de chacun
 - Etablir le partenariat avec les copropriétés commerciales pour améliorer la propreté aux abords, la gestion des déchets et leur implication dans la vie du quartier
 - Maintenir les dispositifs d'enlèvement des encombrants et de diminution des points de dépôts sauvages en lien avec des structures d'insertion locale, sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs
 - Renforcer les actions de sensibilisation et de communication sur l'usage de la déchetterie métropolitaine se situant en proximité immédiate du QPV Minguettes-Clochettes
 - Expérimenter le tri des encombrants en pied d'immeubles, pour favoriser le réemploi et la valorisation des matières qui les composent
 - Poursuivre le développement des silos enterrés pour lutter contre les incendies volontaires des conteneurs tout en veillant au cadre de vie des habitants
 - Renforcer l'enlèvement régulier des véhicules épaves
- **Renforcer la démarche concertée de prévention situationnelle**
 - Renforcer la démarche partenariale autour des enjeux de prévention situationnelle de manière à rendre efficaces les mesures prises par chacun sur un même secteur
 - Renforcer la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants et des habitantes
 - Prendre en compte de manière systématique les enjeux de la prévention situationnelle dans les aménagements réalisés dans le cadre du projet urbain

¹² Cf. Annexe 2 - Contribution du Conseil Citoyen de Vénissieux "Cadre de vie, tranquillité et prévention" - Novembre 2019 - Février 2021 ✓

- Expérimenter des usages, tester des solutions relatives aux enjeux de transitoires
- Etudier l'extension d'un financement de type GSUP ou TFPB pour accélérer les actions de résidentialisation non prises en compte par l'ANRU
 - **Favoriser une dynamique de réappropriation du cadre de vie par les habitants et les habitantes, lutter contre les comportements qui dégradent les espaces et nuisent à la propreté** ✓
- Conduire des actions d'amélioration du cadre de vie avec les habitants et les habitantes pour renforcer l'appropriation et le respect des espaces partagés (ex. jardinage en pied d'immeubles, ...)
- Soutenir et encourager les initiatives menées par des groupes d'habitants et d'habitantes autour du respect du cadre de vie et favoriser l'émergence d'habitants et habitantes référents
- Renforcer les campagnes de sensibilisation sur les consignes et les bonnes pratiques autour des thèmes du cadre de vie : encombrants, tri des déchets, respect des parties communes, jet d'ordures par les fenêtres, mécanique de rue...
 - **Favoriser les actions de proximité pour répondre aux besoins spécifiques de chaque site**
- Poursuivre la définition de projets de gestion de site sur chacun des territoires
- Réaliser des travaux de proximité qui complètent, améliorent et embellissent les opérations de résidentialisation et les aménagements urbains réalisés, en tenant compte des usages
- Favoriser des animations et des installations temporaires sur les espaces en attente de projet (accompagnement de la transformation urbaine)
- Faire de l'amélioration du cadre de vie, un support d'insertion et de formation (marché d'insertion d'entretien mutualisé, chantiers jeunes...)
- Améliorer les conditions d'exercice et valoriser le personnel de proximité des bailleurs sociaux et des collectivités

Démarches existantes et pistes d'action

- **Mobilisation des leviers de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) et de l'abattement de taxe foncière (TFPB)** des bailleurs sociaux en faveur d'actions de proximité, avec les partenaires locaux, les habitants et les habitantes
- **Démarche d'entretien mutualisé** sur 6 grands secteurs du Plateau des Minguettes comprenant des espaces appartenant à la Ville, à la Métropole et aux bailleurs
- **Opération « Marché propre »** de sensibilisation des forains à la gestion de leurs déchets
- **Temps de travail partenariaux entre gestionnaires du cadre de vie** (Ville - Métropole - Bailleurs) pour le signalement et le traitement des dysfonctionnements
- Expérimenter le dispositif de mini déchetterie en pied d'immeubles (type Tribox) en partenariat avec les bailleurs sociaux
- **Renforcer le recours à la sanction des incivilités**, notamment par le biais des gardiens particuliers assermentés déployés par les bailleurs sociaux. Agir contre les dépôts sauvages de résidus de chantiers du BTP
- Favoriser l'interconnaissance entre agents et agentes de proximité du cadre de vie et leur participation à des animations collectives avec les habitants et les habitantes
- Initier une réflexion collective sur l'aménagement et l'usage des pieds d'immeubles (Ville-bailleurs)

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Dispositif Faites de la Propreté
- Objectif de réduction de 25% des déchets ménagers d'ici 2026



- Gestion et suivi de l'entretien mutualisé, dispositif de signalement des dysfonctionnements sur l'espace public (CLIC)

avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Promouvoir le dispositif des gardes particuliers assermentés, en accord avec le Parquet (Bailleurs)
- Généraliser l'approche en matière de prévention situationnelle dans les aménagements d'espaces publics ou de parties communes (halls d'entrée, espaces extérieurs) (Métropole, État, bailleurs)
- Amorcer une réflexion sur les « fonctions de proximité » dans l'ensemble du parc social et notamment dans les QPV (rôle de chacun, coordination, ...) (Métropole, Etat, bailleurs)
- Poursuivre le partenariat dans le cadre de la convention « déchets » visant à traiter conjointement des sujets nécessitant une coordination : collecte, propreté, encombrants (Métropole, bailleurs)

PROJET

DÉFI 2 : DES TERRITOIRES OU L'ÉMANCIPATION DES JEUNES ET DES PARENTS POSSIBLE

Ambition 6 : Faire de l'éducation et de la citoyenneté un levier pour l'épanouissement des jeunes et des parents

Favoriser l'émancipation individuelle et collective à travers l'éducation et la citoyenneté, c'est nourrir la curiosité, ouvrir le champ des possibles et permettre de prendre pleinement part à la société. Développer et travailler ces deux piliers fondamentaux avec l'ensemble des acteurs et actrices du territoire, c'est ainsi contribuer à forger une société plus équitable, plus inclusive et solidaire, où chaque voix compte et où chaque individu peut s'épanouir en tant que citoyen.

Cependant, les inégalités éducatives et culturelles persistent dans les territoires prioritaires de la ville : le risque de décrochage scolaire est important chez les élèves. La faible mixité sociale des quartiers engendre une image détériorée de certains établissements et des phénomènes d'évitement scolaire de certaines familles qui le peuvent. L'orientation scolaire et les périodes de stages en entreprise viennent également favoriser un sentiment de rupture pour les jeunes et génèrent trop souvent des parcours subis.

Par ailleurs, les jeunes, pour les plus fragiles d'entre eux, sont des publics qui se dirigent peu vers les structures culturelles et de loisirs par eux-mêmes et ils recourent peu à leurs droits. Ils se retrouvent souvent éloignés des institutions.

L'ensemble de ces éléments montrent l'importance de recréer une confiance entre les institutions et les jeunes, tout comme avec les parents. Il est ainsi nécessaire pour les partenaires du territoire de se donner comme ambition de créer les conditions propices de la réussite éducative et de l'épanouissement de chacun et chacune, que ce soit à travers la scolarité, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux loisirs ou la citoyenneté.

En chiffres

Le taux de scolarisation est plus faible en QPV que dans le reste de la ville ou de la Métropole : 58 % aux Minguettes, 52 % à Duclos Barel contre 61,5 % à Vénissieux et 73 % sur la Métropole.

La part des 16-25 ans non scolarisée et sans emploi est également plus élevée dans les QPV : 30,5 % aux Minguettes, 33,80 % à Duclos Barel contre 24,70 % à Vénissieux et 12 % dans la Métropole.

Les effectifs dans les collèges publics en REP+ ont progressé de +21 %. Cette hausse est bien plus élevée que dans les collèges publics hors éducation prioritaire (+8 %) ou dans les collèges privés (+9 %).

La mixité scolaire est à l'image de la mixité sociale dans les QPV : les catégories socio-professionnelles des familles des élèves sont très largement défavorisées dans les QPV de la ville (67 % aux Minguettes, 66 % à Duclos Barel contre 22 % en moyenne dans la Métropole).

Objectifs communs

La présente Convention Locale d'Application s'intègre dans l'écosystème éducatif riche de Vénissieux et vise à répondre de manière complémentaire aux objectifs des dispositifs déployés sur le territoire.

La Cité Educative intercommunale Saint Fons – Vénissieux couvre les quartiers Minguettes, Max Barel, Monery, la Borelle et constitue la démarche qui accompagne les ambitions en matière d'éducation, de jeunesse, de parentalité et de citoyenneté en favorisant la coordination des différents dispositifs et actions.

La CLA vise ainsi à amener des enjeux complémentaires afin de renforcer ceux portés par la Cité Éducative.

Enjeux Cité éducative	Enjeux complémentaires de la CLA
<p>Contribuer à la remobilisation des élèves exclus et /ou pré décrocheurs via des solutions éducatives ou d'insertion socio-professionnelle</p> <p>Développer pour les parents des lieux de répit, de dialogue et de promotion de leurs compétences et capacités éducatives</p> <p>Conforter la capacité de prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques sur tous leurs temps de vie</p> <p>Renforcer la prévention et la prise en charge de la santé psychique</p> <p>Bien-être à l'école et sur le quartier : citoyenneté, climat scolaire, ouverture culturelle, développement durable</p>	<p>Permettre une orientation scolaire et professionnelle sans stéréotype de genre</p> <p>Renforcer l'accompagnement de la parentalité et la coéducation</p> <p>Valoriser les langues parlées sur le territoire et les cultures diverses</p> <p><i>Cf. ambition 8, enjeu : « améliorer la santé mentale des habitants et habitants et prévenir les souffrances psychiques »</i></p> <p>Offrir des conditions d'apprentissage inclusives et respectueuses des jeunes et de leur bien-être</p> <p>Favoriser les initiatives citoyennes et l'engagement des jeunes</p> <p>Diversifier l'offre éducative et culturelle pour tous les âges et assurer un maillage sur les différents quartiers</p> <p>Lutter contre le non recours aux droits des jeunes les plus « éloignés »</p>

Permettre une orientation scolaire et professionnelle sans stéréotype de genre ✓

- Lutter contre les stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire et professionnelle que ce soit auprès des professionnels ou des jeunes pour mieux prévenir les orientations subies
- Donner à voir des figures modèles
- Faire connaître différentes filières, qu'elles soient genrées ou peu connues
- Valoriser les métiers et donner à voir, tester, pour mieux connaître et se connaître

Renforcer l'accompagnement de la parentalité et la coéducation

- Renforcer le lien entre les établissements et les parents pour recréer la confiance en l'institution scolaire: ✓
 - favoriser la mobilisation des parents dans les établissements
 - ouvrir davantage les établissements en adaptant la communication (plurilinguisme)
 - proposer des lieux et instances pour participer à la vie des établissements
- Accompagner les parents sur les outils numériques liés à la scolarité (Pronote, Parcoursup ...)
- Mettre en place des dispositifs et des actions de coéducation impliquant des parents, l'Education Nationale et des partenaires du territoire

Valoriser les langues parlées sur le territoire et les cultures diverses des familles

- Sensibiliser les professionnels et professionnelles au plurilinguisme, développer des compétences et forger une culture commune en vue de partager l'enjeu de la reconnaissance et de la valorisation des langues
- Favoriser l'intégration d'outils plurilingues dans les pratiques professionnelles (communication en plusieurs langues, visuels ...)
- Favoriser le développement d'actions à destination des enfants et de leur famille sur la valorisation des langues maternelles

Offrir des conditions d'apprentissage inclusives et respectueuses des jeunes et de leur bien-être

- Favoriser la mixité géographique et sociale dans les établissements scolaires la carte scolaire
- Aménager les espaces communs des établissements en créant plus d'espaces verts et ombragés, de détente, et repenser les aménagements en limite du collège (cheminements, abords, entrée...)
- Systématiser l'accessibilité pour les élèves en situation de handicap (aménagements, dispositifs, accompagnement)
- Sensibiliser à une alimentation équilibrée
- Donner accès à des dispositifs de santé, d'hygiène et de bien-être adaptés aux besoins essentiels des élèves (des toilettes propres, fermées, accès à des protections hygiéniques, présence d'infirmiers et infirmières scolaires)
- Favoriser le bien-être lors de la vie en classe :
 - limiter le nombre d'élèves par collège
 - proposer des temps de classe en extérieur
 - repenser les rythmes scolaires en intégrant plus d'activités dans les emplois du temps

Diversifier l'offre éducative et culturelle pour tous les âges et assurer un maillage sur les différents quartiers

- Favoriser la découverte et l'épanouissement à travers une offre de loisirs, culturelle, sportive et éducative riche et équilibrée (EPJ, Maisons de l'enfance, Maison de Quartier, Ecole de musique Jean Wiener...)
- Poursuivre le développement d'une offre éducative variée au sein des établissements (classes et cours spécialisés, CHAM, vacances apprenantes), en lien avec les partenaires du territoire
- Renforcer les passerelles vers les structures périscolaires : moments de convivialité, offre d'activités variées au sein et à l'extérieur des établissements
- Favoriser la mobilité et la découverte en multipliant les activités et événements permettant de sortir de son quartier de résidence (activités de plein air, voyages, sorties scolaires...)
- Développer des équipements jeunesse sur les secteurs moins dotés et permettre une couverture territoriale équilibrée
- Déployer les équipements jeunesse et culturels hors les murs, à travers une programmation d'événements et d'actions de proximité dédiée à tous et toutes.

Favoriser les initiatives citoyennes et l'engagement des jeunes

- Travailler sur la citoyenneté à travers le développement de la curiosité, de l'esprit critique et du pouvoir d'agir, en abordant les notions d'égalité, de respect et d'altérité
- Transmettre des repères, des valeurs et des points d'ancrage ; favoriser le partage, le lien social et comprendre la notion de devoir vis-à-vis de la collectivité et de la communauté de vie
- Créer des espaces d'expression favorisant la confiance en soi et le développement de l'esprit critique notamment à travers un travail sur l'éloquence
- Valoriser et encourager les différentes formes d'engagement (y compris non-institutionnelles ou ponctuelles) et l'exercice du droit de vote
- Développer pour les jeunes des temps de discussion ou de débat sur l'égalité femmes-hommes, et ce au-delà des journées du 8 mars ou du 25 novembre
- Favoriser les valeurs d'inclusion : savoir repérer et reconnaître toutes formes de discrimination, savoir y répondre ou les dénoncer (défenseur des droits, permanences etc.)
- Penser l'éducation des garçons en travaillant sur la construction de leur identité à travers des modèles plus divers, en proposant des cadres hors des injonctions à la virilité, des temps de discussions et de réflexions sur ces sujets

Lutter contre le non recours aux droits des jeunes

- Repérer et accompagner les jeunes les plus éloignés des dispositifs vers l'accès à leurs droits
- Améliorer le rapport entre les jeunes et les institutions notamment à travers la médiation
- Favoriser l'acculturation des démarches administratives en les simplifiant et en les explicitant dans les structures d'accompagnement
- Favoriser l'autonomie des jeunes

Démarches existantes et pistes d'action

- Programme de Réussite Educative (PRE) : accompagnement individualisés et global à la scolarité
- Dispositif de prise en charge des exclus temporaires des établissements scolaires (Accueil des Collégiens Temporairement Exclus)
- Lieux dédiés et instances de participation à la vie des établissements
- Lieux d'accueil parents-enfants (LAEP)
- Actions de liaison et passerelle entre les différents niveaux (CM2-6^{ème}, 3^{ème}-2^{nde})
- Démarche « coéducation » du territoire

- Développer dans les établissements scolaires des espaces de parole, de partage, de débat et de prise de décision dédiés aux jeunes, par et pour les élèves
- Former des élèves médiateurs pour favoriser la résolution de conflits entre pairs dans les établissements
- Augmenter le personnel de médiation dans les établissements scolaires pour accompagner les jeunes
- Proposer des cours au sein du collège pour les élèves en CM2
- Renforcer le tutorat entre les élèves
- Mettre en réseau et poursuivre le développement des cafés des parents sur le territoire
- Mettre en place un parcours citoyen intergénérationnel afin de poser des repères, des valeurs et des points d'ancrage
- Développer un projet de Maison de la parentalité

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Education nationale
- Equipements polyvalents jeunes (EPJ) et Maisons de l'Enfance
- Programme Éducatif de Territoire (PEDT) et Convention Territoriale Globale (CTG),
- Coordination 11-17 ans, pilotée par les centres sociaux des Minguettes, axée sur la proposition d'une action de proximité sur l'ensemble du territoire
- Coordination 16-25 ans pilotée par le Bureau Information Jeunesse dont les deux axes de travail sont l'engagement des jeunes et la mise en lien avec le monde professionnel.
- la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance¹³
- le Contrat Jeune Majeur, la prévention spécialisée et le Revenu Solidarité Jeune

avec le contrat de ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Appuyer les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'aller-vers les jeunes en "pied d'immeuble" sur les QPV ou via le numérique (Etat, CAF)
- Expérimenter un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV (Métropole)
- Renforcer la continuité éducative notamment par le déploiement progressif de l'ouverture étendue 8h-18h des collèges en Réseau d'Education Prioritaire dans une logique de coordination renforcée (Etat) ✓
- Favoriser l'autonomie des jeunes des QPV et leur prise de responsabilité via l'accompagnement de projets collectifs de jeunes (CAF)
- Enrichir les cartes de formations dans les établissements les plus défavorisés et accompagner les élèves issus de milieux défavorisés vers des formations rares d'autres établissements (État - Éducation nationale)
- Poursuivre le soutien aux dispositifs d'accueil des élèves exclus temporairement, et favoriser l'essaimage de dispositifs d'accueil innovants (Métropole, État)

¹³ - Signée le 29 juin 2023, elle se décline à travers plusieurs axes : Jeunes exposés à la Délinquance, la Tranquillité publique, Prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes et Citoyenneté. Cela se traduit opérationnellement par la mise en place de commissions ou groupes de travail (éducation / insertion, conduites à risques et prévention de la récidive, prévention et sécurité routière, commission incivilités...).



- Soutenir le développement d'espaces d'accueil dédiés aux parents ou à leurs enfants, notamment les adolescents (Métropole, Etat, CAF)

PROJET

Ambition 7 : Travailler selon ses aspirations et développer ses compétences

Ces dernières années, le marché du travail a été plus favorable, en effet, depuis fin 2014, l'emploi a progressé de 22% dans les communes comptant un quartier prioritaire (+ 21 % dans la Métropole de Lyon). Parmi les QPV comptant le plus d'emplois, on trouve d'ailleurs le QPV Minguettes Clochettes.

Toutefois, la tendance de la demande d'emploi est à la hausse ces derniers mois et des complexités demeurent :

- une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite à l'échelle de l'ensemble des QPV métropolitain : +26 %
- deux fois plus de foyers bénéficiaires du RSA (23%) dans les QPV que dans la Métropole (12%) et leur nombre connaît une hausse soutenue depuis 2018 (+ 5%)

Les habitants de ces quartiers continuent à avoir du mal à accéder à l'emploi, notamment les plus fragiles : les familles monoparentales, les jeunes non qualifiés, les femmes, les demandeurs de plus de 55 ans, en raison de niveaux de diplôme plus faibles mais également d'autres facteurs tels que l'environnement familial, l'état de santé, le manque de réseaux personnels et professionnels.

Avec l'allongement de la vie professionnelle, la question des reconversions professionnelles va devenir un sujet d'ampleur, et particulièrement pour les habitants de QPV (discontinuité des carrières, état de santé, stabilité financière -qui est l'une des conditions importantes de tout changement-, possibilités de transférabilité des compétences).

Il s'agira de favoriser l'accès et le retour à l'emploi notamment des plus fragilisés en :

- répondant aux enjeux fondamentaux de l'emploi – insertion, qu'il s'agisse

- de l'entrée dans la vie professionnelle, de l'orientation ou de la formation,
- de l'accompagnement dans des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi,
- du recrutement inclusif et du lien avec le monde économique, permettant ainsi de favoriser la place des résidents des QPV sur le marché du travail et d'apporter des réponses aux difficultés de recrutement des entreprises

- **agissant en complémentarité et en renforçant l'offre d'insertion** proposée sur les territoires pour le public fragile, au-delà des questions de statut et par des **actions sur-mesure**, répondant à des besoins ponctuels

- **renforçant la présence et l'adaptation du service public de l'emploi** aux besoins des habitants et de leurs compétences. Il s'agit de trouver un équilibre entre la continuité de l'offre (égalité d'accès) et sa territorialisation (vers un maillage territorial au plus près des spécificités des quartiers)

- **poursuivant le travail engagé sur de nouveaux leviers d'insertion tels que la culture et le sport**, notamment pour renforcer le repérage et la remobilisation des publics, le travail sur les savoir être, la valorisation des compétences et l'accès au marché du travail

- **portant une attention particulière aux femmes, aux seniors et aux jeunes**

En chiffre

4 225 demandeurs d'emploi en QPV toutes catégories en avril 2024 soit 45.76 % de la Demande d'Emploi Fin de Mois communale dont :

- 56% sont des hommes
- 23 % ont plus de 50 ans et 19 % de moins de 25 ans
- 39% de demandeurs d'emploi de longue durée
- 58% ont un niveau d'études infra bac

Objectifs communs

- **Lever les freins pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en parcours :**

- Maintenir ou développer des outils d'insertion sociale, première marche vers l'insertion professionnelle

- S'appuyer sur la culture et le sport comme levier de dynamisation des parcours
 - Accompagner la parentalité (travail sur la séparation parents-enfants...) et développer des modes de garde d'enfants (et de fratries) souples, temporaires et adaptés permettant aux parents et principalement aux mères de disposer de temps pour se rendre en formation ou pour participer à des dispositifs d'insertion (Lien Cité de l'Emploi)
 - Prendre en compte les questions connexes : santé, logement, confiance en soi, droits des étrangers, capacité à se projeter (temporalité, aspiration, confiance)
- Favoriser le développement des compétences linguistiques, numériques et en lien avec le bassin d'emploi :**
- conforter les parcours d'apprentissage du français pour les publics en insertion sociale et professionnelle
 - développer des actions spécifiques de formation en lien avec les besoins des entreprises locales
 - renforcer le développement des compétences numériques
- Favoriser l'expérimentation de solutions adaptées à la diversité des situations des demandeurs d'emploi :**
- initier des parcours axés sur la reconversion professionnelle, sur la reprise d'emploi après plusieurs années sans activité professionnelle (parcours de découverte des métiers + stages)
 - promouvoir des actions répondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, des jeunes, des migrants, des femmes...
- Lutter contre les discriminations :**
- Accompagner les professionnels sur les enjeux d'interculturalité en milieu professionnel
 - Sensibiliser les recruteurs à la diversité des parcours professionnels
 - Initier des recrutements sous des formes différentes
 - Reconnaître toutes les compétences : valoriser l'engagement bénévole (lien citoyenneté-emploi-insertion), les expériences extraprofessionnelles, ...
- Valoriser et développer l'emploi du territoire :**
- Renforcer et s'appuyer sur les réseaux d'entreprises (charte de coopération vénissienne, charte des 1000...) pour permettre aux chercheurs d'emploi de rencontrer des recruteurs, de se créer leur propre réseau
 - Diversifier les chantiers/missions liés aux clauses sociales
 - Soutenir les réseaux d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises (créer des dispositifs de parrainages, de test d'activités)
- Mobiliser les publics qui ne sont pas accompagnés, aller chercher les plus éloignés :**
- repenser les modes de communication
 - investir des espaces non spécifiquement dédiés à l'emploi
- Mener des actions spécifiques en direction des jeunes sortis du système scolaire (16-30 ans) en termes :**
- d'orientation :
 - faciliter la découverte des métiers et des cursus de formation
 - faciliter l'accès à la qualification/pré-qualification pour les jeunes (codes socioprofessionnels, remise à niveau...)
 - d'emploi :
 - favoriser les 1^{ères} expériences (stages, Coopérative Jeunesse de Services, chantiers...)
 - permettre la connaissance du monde économique (privilégier des supports ludiques : par exemple, rallye de stage, bourses au permis, stage collectif...)
 - mieux prendre en compte les problématiques administratives (lutter contre le non recours aux droits...)

Démarches existantes et pistes d'action

- poursuite des actions type « bilan de compétences », coaching-estime de soi, découverte de son potentiel
- mise en valeur de parcours de réussite accessibles
- plateforme linguistique
- plateforme d'accompagnement à la création d'entreprise (dispositif de parrainages, test d'activités)



→ démarche Cité de l'Emploi

→ permettre la découverte des métiers avec des formules type Vie ma vie

→ expérimenter le parrainage entre pairs

→ initier des semaines-journées de la citoyenneté ou de la vie associative

→ renforcer l'accompagnement autour du droit des étrangers et de la reconnaissance des diplômes étrangers

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- France Travail
- Programme Métropolitain pour l'Insertion et l'Emploi 2022-2026
- Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi et les instances locales, les Comités Territoriaux d'Insertion pour l'Emploi (CTI'e)
- Charte de coopération vénissienne et actions du pôle économique (aller vers, clauses d'insertion...)
- Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), Crèches à vocation d'insertion sociale (AVIS) - CAF

avec le Contrat de Ville Métropolitain - Engagements Quartiers 2030

- Soutenir les « actions d'aller vers » (associations, médiateurs...) de façon coordonnée dans l'objectif de ramener les publics vers le réseau des acteurs pour l'Emploi (État, Métropole)
- Développer des programmes d'accompagnement « sur mesure » prioritairement pour des bénéficiaires en QPV (Etat, Métropole)
- Favoriser et soutenir l'émergence et l'implantation de projets économiques structurants, sur une logique de filières d'avenir, contribuant à la transition économique et environnementale notamment à l'occasion des projets de renouvellement urbain (Métropole, Etat)

Ambition 8 : Favoriser l'accès aux soins pour tous et toutes et le bien-être de chacun et chacune

La santé est avant tout un état global de bien-être : un bien-être physique, mental, social et environnemental qui doit être autant individuel que collectif. Pour favoriser la santé de toutes et tous sur le territoire, il est nécessaire d'agir sur chacune de ces dimensions.

Les personnes les plus vulnérables sont confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder aux droits et aux soins, alimentant des processus de précarisation.

Le diagnostic de santé de Vénissieux, réactualisé en 2019, met en évidence des problématiques d'accès aux soins et aux ressources de santé, des problématiques de santé mentale, d'addictions et également de santé environnementale, notamment à travers la présence de maladies comme l'asthme ou le diabète dans les QPV. Aussi, la ville de Vénissieux s'est pleinement saisie des leviers en lien avec l'Etat et ses partenaires pour agir en direction des habitants et habitantes notamment les plus précaires : le Contrat Local de Santé (CLS), l'Atelier Santé ville (ASV) et le CLSM (Conseil Local de Santé Mentale).

Par ailleurs, le territoire connaît également une pénurie de spécialistes, un vieillissement des praticiens et un manque d'attractivité pour attirer de nouveaux médecins. Pour porter ces enjeux aux côtés de la Ville et de l'Etat, la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) agit pour favoriser l'installation de médecins.

Ces différentes problématiques, couplées à des freins liés aux coûts de la santé (notamment les consultations de médecine spécialiste moins bien couvertes par les complémentaires), à la compréhension de l'information, ou encore à la mobilité (notamment chez les personnes âgées), aboutissent à des situations de non-recours.

Les objectifs de la CLA s'intègrent dans les enjeux du Contrat Local de Santé (CLS) et sont menés en lien avec l'Atelier Santé Ville (ASV) et le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

En chiffres

- Les taux de consommation régulière d'antidiabétiques, d'antiallergiques et d'antiasthmatiques sont particulièrement élevés parmi la population des QPV.
- Le taux de participation aux campagnes de dépistage du cancer du sein chez les femmes de 50 à 74 ans est plus bas sur les QPV que sur la Métropole : 30,6 % aux Minguettes Clochettes contre 44,3 % sur la Métropole de Lyon.
- En QPV, le taux d'enfants atteint de troubles du neuro-développement est plus important : 3 enfants par classe en QPV contre 1 dans la Métropole en moyenne.
- à l'échelle de la commune, la densité de pédiatres, psychiatres, chirurgiens-dentistes, orthodontistes ou orthophonistes est inférieure aux densités relevées sur l'ensemble du territoire de la Métropole (actualisation diagnostic CLS 2022, données 2017).

Objectifs communs

Favoriser l'accès aux soins à tous les âges

- Aller-vers et accompagner les habitants et habitantes, notamment à travers les dispositifs de médiation santé, pour être informés et accompagnés vers les ressources en santé du territoire
- Repérer et accompagner les personnes les plus éloignées du soin, particulièrement les personnes vieillissantes et en perte d'autonomie
 - aider dans le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie
 - soutenir et favoriser le répit des personnes en situation d'aidant
- Développer des logiques de parcours, en coordination avec les structures de santé du territoire pour simplifier les démarches administratives

- Renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'installation de praticiens et praticiennes sur le territoire :
 - favoriser la présence humaine dans les structures de santé et dans l'accompagnement aux soins
 - favoriser l'ouverture de structures médicales

Encourager les gestes du quotidien qui améliorent la santé

- Promouvoir et donner accès une alimentation saine, équilibrée et accessible
- Lutter contre la sédentarité en promouvant l'activité physique à travers les pratiques du quotidien (marche...)
- Travailler sur la santé environnementale à travers les pratiques au sein des logements (qualité de l'air, produits ménagers, perturbateurs endocriniens...)

Développer des actions de sensibilisation et de prévention

- Agir auprès de publics spécifiques en s'appuyant sur le réseau des acteurs du territoire (établissements scolaires, associations, centres sociaux, structures jeunesse ...)
 - **Publics féminins** : aller vers et favoriser les campagnes de dépistages de cancers féminins, lutter contre la précarité menstruelle et permettre un accès gratuit à des produits d'hygiène menstruelle notamment dans les lieux publics, sensibiliser aux risques de maladies cardio-vasculaires chez les femmes, lutter contre stéréotypes de genre dans la prise en charge des patientes, favoriser l'accès à l'information et à la prise en charge concernant la santé sexuelle (contraception, maladies, IVG ...)
 - **Publics jeunes** : prévenir les conduites à risques et les nouvelles formes d'addictions (protoxyde d'azote), renforcer l'éducation à la vie affective et sexuelle pour les adolescents et adolescentes, notamment en lien avec des associations et le centre de planification, renforcer l'accès à l'information concernant la sexualité et la santé sexuelle (contraception, IVG)
 - **Publics enfants** : lutter contre le surpoids et l'obésité, hygiène bucco-dentaire

Améliorer la santé mentale des habitants et habitantes et prévenir les souffrances psychiques

- Informer, sensibiliser et former les habitants et habitantes sur la santé mentale pour contribuer à réduire les stigmatisations, à travers :
 - la promotion de la Semaine d'information et de sensibilisation à la santé mentale
 - des formations aux premiers secours en santé mentale
- Développer des actions de maintien du lien social pour les personnes en souffrance psychologique et/ou isolées (inclusion, activités et sorties en pleine nature, pratiques artistiques, sportives)
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les adultes (permanence de psychologues, groupes de parole)
- Renforcer les point d'accueil et d'écoute pour les jeunes et les familles (PAEJ, PAEF)
- Favoriser la confiance en soi et l'estime de soi chez les enfants et les jeunes, à travers le développement des compétences psychosociales

Mieux prendre en compte les besoins et problématiques des publics en situation de handicap

Cf. *Ambition 14 : bien vieillir et prendre en compte les situations de handicap*

- Faciliter le diagnostic des handicaps et l'accompagnement en travaillant à :
 - créer collectivement un parcours cohérent et coordonné au niveau territorial
 - accompagner les familles en mettant en place des solutions au sein de lieux dédiés
- Informer, sensibiliser et former les structures d'accueil d'enfants et personnels de l'Éducation Nationale sur la détection des handicaps et sur l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques

Démarches existantes et pistes d'action

- Groupe de parole pour aidants et aidantes
- Ateliers familiaux sur les compétences psychosociales (notamment initiées à travers le groupe Coéducation-Atelier Santé Ville)
- Formations en premiers secours à la santé mentale pour les professionnels et les habitants du territoire

- Actions de sensibilisation à la prévention des maladies à travers les pratiques quotidiennes (alimentation, lutte contre la sédentarité, santé environnement etc.)
- Mise en place de balades santé pour faire connaître les services et structures de santé auprès des habitants et habitantes

- Renforcer les actions d'information et de prévention de proximité, dans l'espace public : bus info santé, maraude, dans les structures jeunesse, sur des évènements ...
- Proposer des diagnostics de santé dans les collèges et lycée et encourager les élèves à en réaliser
- Aider et accompagner les habitants et habitantes dans l'accès à la réalisation de bilans neuropsychologiques
- Travailler au repérage et à l'accompagnement des personnes les plus éloignées du soins (personnes isolées, personnes âgées, familles monoparentales etc.)
- Créer des partenariats avec les structures de santé (privées) et écoles de formation médicale et paramédicale (faciliter les stages à Vénissieux)
- Développer des lieux conviviaux pour échanger sur la santé, café d'écoute, café des parents, ateliers ludiques

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Maintien et renforcement de l'accès à l'hôpital

avec le contrat de ville Métropolitain –Engagements Quartiers 2030

- Soutenir le fonctionnement des points d'écoute adultes situés en QPV (ARS, Métropole) et des Points Accueil et Écoute Jeunes (CAF)
- Mettre en œuvre le plan d'actions « zéro patient en affection longue durée sans médecin traitant (CPAM)

Ambition 9 : Lutter contre le non-recours aux droits et la fracture numérique¹⁶

L'accès aux droits constitue une base sur laquelle repose la garantie de chaque individu de disposer des moyens nécessaires pour se réaliser pleinement. Cependant, certains publics rencontrent des obstacles à l'accès et à l'ouverture de leurs droits sociaux : la barrière de la langue, le manque d'informations, la dématérialisation et la multiplication des démarches et des interlocuteurs engendrent des situations de non-recours.

Il s'agit de lutter contre le non-recours et d'atténuer la fracture numérique qui creuse les inégalités. La dématérialisation des démarches administratives constitue un des principaux freins à l'accès aux droits. Les publics qui ont le plus besoin d'accéder au numérique pour activer leurs droits sont souvent ceux qui en sont les plus distants.

De même, la réduction des lieux d'accompagnement institutionnels physiques de proximité amplifie le risque de rupture de droits. Cela concerne en majorité les tranches d'âges qui ont vu le numérique arriver au cours de leur vie, mais aussi de façon non négligeable les plus jeunes, qui ont des usages numériques très spécifiques et qui ne sont pas toujours à même d'utiliser les outils informatiques à des fins administratives. Cette réduction de lieux d'accueil physique accentue également la saturation des autres structures.

Les travailleurs sociaux (et les autres partenaires) alertent notamment sur une augmentation des demandes d'accompagnement au droit des étrangers.

Des initiatives pour pallier aux problématiques de non-recours existent au niveau de la Ville. Vénissieux déploie notamment une expérimentation du dispositif Territoire zéro non-recours à l'échelle du quartier Moulin à Vent. Ce dispositif a notamment permis de mettre en place un ambassadeur des droits, favorisant le repérage, l'écoute et l'orientation des personnes, à travers une interaction de proximité et une information directe des publics. La Ville compte également des Conseillers Numériques France Service.

Deux enjeux pré-existent pour répondre aux objectifs en matière d'accès aux droits et pour lesquelles il faut trouver un équilibre :

- 1- avoir un accueil en « toute proximité » tout en garantissant un accueil au sein de chaque institution,
- 2- d'une part, permettre aux personnes isolées du numérique de se former et de devenir autonomes et d'autre part, d'accentuer la médiation numérique pour permettre aux personnes peu ou pas autonomes d'être accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits.

En chiffres

- en 2022, entre 25 % et 42 % des salariés éligibles après une fin de contrat ne réclamaient pas leurs droits au chômage ; en 2018, 1/3 des foyers éligibles ne recouraient pas au RSA.
- l'indice de fragilité numérique (basé sur une estimation selon 8 indicateurs) est plus élevé dans les quartiers prioritaires de Vénissieux que dans le reste de la ville ou dans la Métropole (10-13 en QPV contre moins de 6 pour l'ensemble de la Métropole). En d'autres termes, il y a un risque plus fort de difficulté face au numérique pour la population des quartiers populaires de Vénissieux que dans le reste de la Métropole, et par conséquent davantage de risque de situations de non-recours.

Objectifs communs

Favoriser l'accès direct à l'information des publics

- Amener l'information vers les habitantes et habitants sur divers aspects de l'accès aux droits, à travers la mise en place d'ateliers et de stands d'information dans des lieux de proximité et de passage
- Construire une culture de l'oralité pour favoriser la diffusion d'informations et communiquer sur les droits à l'instar du langage FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
- Rendre plus visibles les locaux associatifs, médicaux et paramédicaux, améliorer la signalétique

16 - Cf. Annexe 2 - Contribution du conseil citoyen de Vénissieux "Santé" - Octobre 2022 - mai 2023 ✓

Renforcer les accompagnements pour faciliter les parcours d'accès aux droits

- Faciliter les démarches en renforçant les accueils et accompagnements
- Former des écrivains publics par quartier et développer des permanences
- Proposer une approche spécifique pour le public féminin
 - Renforcer leur autonomie dans leur accès aux droits, notamment à travers des permanences (vie familiale et parentalité, accès aux droits, santé et sexualité...)
 - Informer au plus près sur la prise en charge des violences conjugales en lien avec les structures spécialisées du territoire (VIFIL, CIDFF), former les professionnels sur la détection des violences, travailler sur la possibilité de déposer plainte dans différents lieux (centres sociaux, Maison de Quartier) à l'instar de permanences et en présence d'agents et agentes de polices formés.
- Accompagner la mise en place de l'automatisation des droits et des prestations et étendre l'expérimentation du dispositif « Territoire zéro non-recours »
- Lutter contre toutes les discriminations
 - Informer sur les possibilités de saisir le défenseur des droits suite à une discrimination (racisme, homophobie, sexisme, validisme ...)
 - Développer des permanences sur les discriminations, des lieux anonymes et confidentiels pour discuter et échanger, notamment autour des sujets liés à l'orientation sexuelle, sujet trop souvent tabou et caché

Coordonner les partenaires pour faciliter le repérage des besoins et l'orientation des usagers et usagères

- Mettre en place des temps dédiés aux professionnels et professionnelles de l'accompagnement social pour favoriser l'interconnaissance, une bonne orientation et leur permettre de mutualiser les connaissances sur l'ensemble des dispositifs existants
- Cartographier et organiser une coordination des structures d'accompagnement à l'accès aux droits (partage d'informations, veille, communication harmonisée...)
- Former les personnels d'accueil de toutes les structures recevant du public aux dispositifs afin de faciliter les orientations des personnes
- Renforcer la médiation sociale pour faciliter l'orientation des populations les plus fragiles vers les services compétents et la mise en relation avec les institutions

Lutter contre la fracture numérique dans les parcours d'accès aux droits

- Former aux outils numériques :
 - Densifier l'offre d'ateliers aux outils numériques, de permanences d'aide et de dépannage (formation aux compétences de base, perfectionnement, thématiques ; temps d'échanges et d'entraide entre pairs...) en s'appuyant notamment sur les Conseillers Numériques France Service
 - Prioriser les territoires dépourvus d'offre
 - Proposer des solutions en proximité : aller vers les habitants, en cœur de quartier voire à domicile pour proposer un accompagnement au numérique à des personnes qui ne fréquentent pas les structures.
- Renforcer et diversifier les possibilités d'accompagnement
 - Faciliter l'accès au matériel informatique : augmenter les points d'accès aux outils numériques, notamment en accès libre, et mettre en lien les habitantes et habitants dans le besoin avec des structures spécialisées dans le matériel informatique à prix solidaire
 - Densifier l'offre d'accompagnement « urgent » aux démarches administratives en ligne pour des publics pour lesquels la formation n'est pas envisageable ou pertinente à court terme (sur le modèle de la permanence d'écrivain public)
 - Créer un réseau d'ambassadeurs-ambassadrices qui habitent les quartiers pour être des relais pédagogiques sur l'accès au numérique, appuyés par une structure locale comme un centre social
 - Favoriser les initiatives citoyennes et associatives sur la solidarité numérique (cafés numériques, création d'application numérique d'information par les habitants et habitantes, entraide sur le numérique entre personnes âgées et jeunes...)

- Dédier du personnel dans les établissements scolaires pour accompagner au numérique et au français écrit (médiation) auprès des parents (sur le modèle des ateliers Savoir Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants (OPRE))

Démarches existantes et pistes d'action

Volet accès aux droits

- Campagnes de porte à porte pour diffuser de l'information sur les droits
- Médiation sociale pour aider les habitantes et habitants dans la résolution de conflits et l'accès aux droits
- Permanences d'accès aux droits et d'accompagnement administratif et numérique
- Oraliser les démarches et modes de communication des administrations
- Communiquer dans les administrations et sur les démarches en plusieurs langues (oral et écrit)
- Remettre en place l'action de médiation ISM Corum dans les bureaux de Poste
- Expérimenter des points d'accès aux droits mobiles

Volet numérique

- Espace Ressources Numériques dans l'équipement polyvalent Pyramide qui comprendra une salle informatique destinée entre autres à la formation et aux ateliers numériques
- Espaces Publics Numériques et lieux de formation sur le territoire (BIJ, médiathèque, AFPA, CIDFF, Amely, Centres sociaux...)
- Présence des Conseillers Numériques France Service dans les structures du territoire avec des possibilités de mobilité Cafés numériques, temps de rencontre habitants autour des sujets numériques
- Application « Mes papiers » (État et Métropole)
- Cartographier les lieux d'accueil et les ressources numériques pour les valoriser et les partager

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Observatoire métropolitain de l'inclusion numérique (en construction avec la Métropole et l'Agence d'urbanisme)

avec le Contrat de Ville Métropolitain - Engagement Quartiers 2030

- Élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits avec un focus sur les QPV et une étude des temps d'accès des habitants des QPV aux MDML (Métropole)
- Pérenniser le réseau des conseillers numériques et son animation (Etat, Métropole)
- Automatiser les droits CAF d'ici 2030 dans le cadre des développements nationaux engagés (CAF)
- Mettre en place un baromètre des discriminations dans les territoires permettant de mesurer régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services (État)
- Réaliser un état des lieux sur les ressources en matière d'accès au droit et d'accompagnement des personnes victimes de discriminations dans l'emploi en lien avec le Défenseur des droits, les communes et les associations spécialisées (Métropole)

Ambition 10 : Promouvoir les cultures et le numérique comme sources d'épanouissement et d'engagement

Les quartiers populaires sont des creusets de cultures, accueillant des populations aux origines en moyenne plus diverses que dans le reste du territoire, avec leurs langues, traditions, mémoires, imaginaires, patrimoines. Les métissages et rencontres de ces différentes cultures font la richesse de ces quartiers, à condition que **ces cultures d'apport soient reconnues sans distinction et valorisées**.

La politique de la ville s'attache donc à créer les conditions pour que les droits culturels¹⁷ soient respectés en valorisant toutes les cultures, en garantissant l'accès à une offre artistique et culturelle diverse et en permettant à chacune et chacun de pouvoir participer à la vie culturelle locale.

Dans cette perspective, les arts et les cultures sont des **leviers d'épanouissement et d'émancipation individuelle** essentiels. Moyens d'expression, ils permettent de donner vie à une parole tout en s'en distanciant, d'affirmer des individualités tout en rassemblant, de questionner notre rapport au monde, de renforcer l'estime de soi et de sortir de l'isolement. La culture est aussi un **outil d'inclusion sociale et du vivre ensemble** car elle permet la rencontre, l'engagement, le partage, l'écoute de l'autre et contribue à la dynamisation de la vie sociale.

Le dynamisme culturel des quartiers est aussi fonction des **équipements culturels** existants, qui doivent permettre d'ouvrir des portes, de créer les rencontres, de faire découvrir, de rendre accessible les cultures. À Vénissieux, les quartiers prioritaires sont relativement bien dotés.

L'art et les démarches artistiques permettent aussi d'accompagner **les transformations urbaines** en offrant un espace de débat, de prise de distance et d'appropriation de ces transformations.

Le développement du numérique invite à de nouvelles façons **de communiquer, de s'engager, de créer, de se cultiver et d'apprendre**. Si le numérique est porteur de nombreuses innovations et potentiels, il comporte aussi des risques nouveaux qui rendent le besoin de **prévention et de sensibilisation** primordial à tous les âges de la vie.

En chiffres

Une offre culturelle municipale importante :

- un réseau de lecture publique comprenant une médiathèque en frange du QPV Minguettes-Clochettes et deux bibliothèques de quartier aux Minguettes (fréquentation annuelle autour de 55 000 personnes et environ 6 000 inscriptions d'habitantes et habitants)
- l'École de Musique Jean Wiener (situé en QPV, 535 inscrits toutes provenances géographiques)
- le cinéma Gérard Philipe (situé en QPV, 63 000 entrées annuelles, toutes provenances géographiques)
- le théâtre de Vénissieux et Bizarre !, scène conventionnée d'intérêt nationale dédiée aux cultures urbaines, qui forment *La Machinerie* (environ 12 000 spectateurs.rices/an toutes provenances géographiques)
- le Centre d'arts Madeline Lambert (environ 3 600 visiteurs/an) et les ateliers arts plastiques Henri Matisse,
- les archives municipales

L'implantation de la Cité Internationale des Arts du Cirque (CIAC) à Vénissieux (secteur Parilly) prévue pour 2027 et l'accueil d'une partie de la programmation du festival UtoPistes (depuis 2023) permettent de compléter et diversifier l'offre sur le territoire.

Quelques lieux d'accès aux outils informatiques existent dans les QPV, mais en nombre insuffisant et pas toujours en accès libre. Un accueil généraliste est proposé à la médiathèque Lucie Aubrac, dans les bibliothèques de quartier, aux centres sociaux des Minguettes, à la Maison de quartier Darnaise, au lycée Jacques Brel, à l'AFPA et au Bureau Information Jeunesse (BIJ).

17 - Droits culturels : droits, libertés et responsabilités pour une personne de choisir, d'exprimer son identité et d'accéder aux références culturelles de son choix, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification personnelle (se définir, s'exprimer, créer librement). Les droits culturels induisent à la fois la garantie de la prise en compte des cultures d'apport des habitants et la protection du droit de toute personne sans discrimination (sociale, ethnique, religieuse...) à accéder et à participer à la vie culturelle (« faire avec » et non « faire pour »).

Objectifs communs

Accès et pratiques culturelles

Permettre à chacun de puiser dans les références culturelles de son choix (droits culturels) et valoriser les multiples cultures d'apport des habitants, leurs mémoires et expériences en :

> impulsant des rencontres interculturelles : temps de rencontres festifs dans l'espace public, grands jeux, festival interculturel, banquets populaires...

> favorisant et accompagnant les habitantes et habitants souhaitant porter un projet culturel et ainsi de prendre part à la vie culturelle locale

Favoriser l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles dans toute leur diversité (spectacle vivant, musique, arts plastiques, littérature, arts numériques...) en :

> s'appuyant sur les équipements et événements culturels municipaux et métropolitains, ou en collaborant avec des compagnies professionnelles

> favorisant et valorisant les pratiques plus spontanées, non formalisées, dans les espaces publics ou via les outils numériques

Encourager les mobilités culturelles en :

> facilitant l'accès à l'offre culturelle alentour (à l'échelle de la Métropole) en accompagnant les visites des équipements ou événements culturels municipaux et métropolitains

> faisant venir la culture en cœur de quartier : résidences d'artistes, spectacles et d'ateliers dans les espaces publics...

Accompagner les transformations urbaines par des dynamiques culturelles et artistiques :

> favoriser l'appropriation des transformations urbaines et le passage entre la ville d'hier et celle de demain

> animer les espaces publics et en faire des espaces de pratiques artistiques et culturelles spontanées pouvant accueillir des concerts, des petites formes de spectacle, des expositions, des séances de cinéma plein air... en ciblant particulièrement les temps de soirée et de vacances où l'offre est généralement moindre

Par exemple, en (ré)investissant les espaces publics nouvellement créés ou requalifiés

S'appuyer sur la culture pour dynamiser des parcours d'insertion sociale et professionnelle :

La participation à un projet culturel dans le cadre d'un accompagnement à l'insertion permet de s'ouvrir aux autres, de rompre l'isolement voire de développer des compétences transférables dans une perspective professionnelle (ateliers de découverte des institutions culturelles métropolitaines dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle, atelier d'éloquence pour travailler le passage de l'écrit à l'oral, etc.)

Expérimenter la participation des habitants aux programmations culturelles :

Accompagner un groupe d'habitants volontaires dans la définition d'une programmation culturelle ou « carte blanche » dans un équipement culturel, dans un espace public ou dans une structure socio-éducative

Poursuivre la mise en avant d'artistes femmes issues de diverses pratiques culturelles à travers une représentation dans l'espace public (démarche artistique autour de l'artiste Frida Kahlo) ou dans les programmations culturelles (Festival Essenti'elles porté par la ville)

Valoriser le patrimoine de la ville

Pratiques et usages éducatifs et culturels du numérique

Poursuivre la sensibilisation au numérique et l'éducation aux médias pour développer l'esprit critique des jeunes utilisateurs des outils numériques sur le temps scolaire et en dehors (périscolaire et extrascolaire), ainsi que des parents (dans les espaces d'accompagnement à la parentalité dédiés) et adultes

Expérimenter des actions qui lient culture et numérique comme la mise en place d'un musée numérique, en s'appuyant sur les ressources numérisées (collection municipale d'œuvres d'art numérisées, offre en ligne du réseau de lecture publique...)

Valoriser les cultures numériques et techniques (conception numérique, fablab...) : un espace de ressources numériques va voir le jour en 2025 au cœur des Minguettes et sera un élément central du développement numérique du territoire que les partenaires pourront s'approprier au service des habitants

Lutter contre les représentations stéréotypées du numérique : souvent perçus et assimilés comme des secteurs masculins, le numérique et l'informatique sont porteurs de nombreux enjeux. Peu de filles et de femmes sont présentes dans ces filières. Il est nécessaire de travailler sur ces représentations en donnant à voir d'autres aspects du numérique, en démocratisant les usages, ou en mettant en avant des figures de pionnières (ex : Ada Lovelace)

Démarches existantes ou pistes d'action

- Démarches de résidences artistiques en cœur de quartier
- L'Education Artistique et Culturel à l'école et dans le périscolaire et l'extrascolaire
- Participation des habitantes et habitants au projet de Musée des Mémoires porté par la Ville (Direction des Affaires Culturelles) et sa phase de préfiguration (2024-2026). Elle permettra d'expérimenter la collecte de matériaux (témoignages, photographies, objets...) auprès de la population en vue de constituer une partie des collections du musée
- Développer des actions culturelles à destination des personnes âgées
- Expérimenter des actions liant insertion et culture (café culture)
- Dupliquer les démarches liant art et renouvellement urbain, telle que celle engagée autour de la requalification de l'esplanade Frida Kahlo, en permettant l'appropriation culturelle des différents parcs et espaces publics réhabilités ou créés : Parc des Minguettes, parc linéaires des Balmes, place du marché...
- Initier une culture commune sur le territoire autour de l'interculturalité, aux cultures d'apport, aux droits culturels
- Permettre l'accès à des formations gratuites ✓
- Accompagner l'ouverture du pôle de ressources numériques au sein du nouvel équipement polyvalent Pyramide (2025) : lieux d'apprentissage et de partage de la culture numérique (dont un espace de création numérique fablab) et de ses potentiels, en lien avec la médiathèque
- Favoriser l'accès des publics de tous âges, en particulier dans les quartiers moins dotés en équipements (Duclos-Barel, La Borelle, Les Marronniers, Monery) aux pratiques circassiennes (Cité Internationale des Arts du Cirque)

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Maison des mémoires (préfiguration en 2024, ouverture prévisionnelle en 2027) et Festival des Mémoires

avec le Contrat de Ville Métropolitain - Engagement Quartiers 2030

- Associer d'autres acteurs concernés par le contrat de ville à la démarche de coopération culturelle : bailleurs sociaux, missions locales, fédération d'éducation populaire, Sytral Mobilités... (Métropole, Etat)
- Accompagner la présence d'artistes, de journalistes, d'architectes et d'acteurs du patrimoine dans les QPV via des résidences sur des durées suffisamment longues pour un travail avec les habitants (Métropole, Etat)
- Soutenir des projets de micro-folies dans les QPV pour les communes volontaires (Etat)

Ambition 11 : Promouvoir le sport et les activités physiques comme sources du collectif

La pratique sportive licenciée est **moins développée en QPV** que dans le reste du territoire français. De plus, les pratiques sportives en club sont moins diversifiées que sur l'ensemble du pays avec 26,7 % des licences qui concernent le football (contre 14 %). Autre constat d'inégalité, même si certains sports sont bien féminisés comme le handball ou le tennis, en QPV, la **pratique sportive féminine** reste largement inférieure à la pratique masculine. Le sport scolaire permet de nuancer ce tableau avec des taux de féminisation des licences entre 41 % et 51 % selon les fédérations (USEP, UNSS, UGSEL).

Plusieurs sportifs et sportives de haut niveau ont été formés à Vénissieux, dont certains ont grandi en QPV ; ces figures sont aujourd'hui des modèles pour les jeunes sportifs et sportives du territoire. La Ville est également reconnue pour son engagement en faveur du sport, à travers les labels **Ville active et sportive 2022-2024¹⁸** et **Terre de Jeux 2024**, et met en place différents dispositifs de pratiques sportives dans l'objectif de rendre le sport accessible au plus grand nombre. En partenariat avec l'Office Municipal des Sports et les 80 clubs de la Ville, elle organise également des événements qui contribuent à la démocratisation du sport (Foulée Vénissienne, Fête du sport et de la jeunesse, Marche Nordique...).

Au-delà de la pratique de compétition et de haut niveau, le sport est un **levier d'épanouissement individuel mais aussi un facteur de mieux vivre-ensemble**. Les terrains de sport sont des lieux de brassage, de rencontre, où sont véhiculées les valeurs de respect de l'autre, de l'effort et de la persévérance, du collectif... La pratique sportive peut aussi être un **levier d'insertion sociale et professionnelle**, permettant la rencontre, le développement de compétences transférables dans la vie professionnelle et l'ouverture des horizons professionnels (animation, encadrement...). La pratique d'activités physiques participe également au **bien-être et à l'accompagnement (ou au retour) à la bonne santé**, en particulier dans le cas d'affections longue durée ou chez les personnes âgées.

Enfin, une partie des pratiques sportives (notamment non licenciées) se déroule dans **l'espace public**, ce qui présente différents enjeux, dont celui de veiller à concevoir des espaces de pratique libre permettant **la plus grande mixité possible**, mais aussi d'encourager la pratique mixte lorsque celle-ci est encadrée.

En chiffres

A l'échelle municipale :

- Environ 11 000 licenciés au sein de la Ville dont 48 % de -18 ans. Parmi les adultes, 38 % de femmes sont licenciées. Le nombre de filles licenciées est en progression aux Minguettes : en 2009, 12 % des licences étaient délivrées à des filles contre 37 % des licences délivrées en 2017.
- 6 éducateurs sportifs interviennent dans les écoles et encadrent les centres sportifs du mercredi après-midi (CSM) et les temps périscolaires après l'école.
- Le programme « Savoir nager » à la piscine A. Delaune (QPV) concerne environ 150 enfants/an et le dispositif « Savoir rouler », mis en place par le service animation sportive touche environ 200 enfants/an.
- Des aides municipales à la licence sont octroyées aux familles (50€/enfant sous conditions de ressources).

Objectifs communs

Renforcer les pratiques sportives en ciblant en particulier :

- les femmes et les jeunes filles, en : ✓
 - soutenant les initiatives pour promouvoir le sport féminin,
 - organisant des rencontres avec des sportives inspirantes,
 - encourageant la pratique sportive libre des jeunes filles et des femmes, notamment dans l'espace public (créer des temps dédiés, accompagner des groupes de jeunes filles sur les aires de sport)
 - développant la pratique sportive des femmes dans les clubs de sports (créations d'équipes féminines, aménagement des vestiaires ...)

18 - Label valorisant les initiatives municipales en faveur du sport, son parc d'équipements, ses politiques et événements sportifs

- **les 15-25 ans**, tranche d'âge sous-représentée parmi les licenciés établissements scolaires et les structures d'accueil de jeunes (EPJ...)
- **des publics séniors et des personnes en situation de handicap** : en développant une offre de sport santé et adapté, en proposant des projets intergénérationnels

Mobiliser les pratiques sportives comme levier :

- de **promotion de la santé** auprès d'une population attirée par l'activité physique de loisirs et/ou par les bénéfices physiques et psychiques que peut apporter le sport, en lien avec l'Atelier Santé Ville
- **d'insertion sociale et professionnelle** : en travaillant avec des structures spécialisées, utiliser le sport pour repérer un public en décrochage, qui ne se tourne pas de lui-même vers les structures, le remobiliser, révéler ses compétences et l'accompagner dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ✓
- **de valorisation des espaces naturels de la Ville** : en développant des pratiques sportives dans les parcs de la Ville (projet de liaison des parcs et espaces verts de la Ville), en valorisant le plateau des Grandes Terres par des événements sportifs, en favorisant des stages sportifs en nature...

Repenser les approches et investir de nouveaux espaces :

- **Diversifier les pratiques sportives** : en faisant connaître les différents clubs sportifs de la Ville, en favorisant le déploiement d'actions de clubs moins présents habituellement dans les QPV, en continuant de mettre en place des actions de découverte et initiations dans l'espace public...
- Renforcer les **actions de proximité** en s'appuyant sur les ressources locales (équipements et associations de quartier)
- Étendre le dispositif de l'État « **Savoir Rouler et Savoir Nager** » aux adultes (voire en proposant des actions intergénérationnelles)
- Adapter les espaces et les temps des pratiques sportives au contexte du changement climatique :
 - privilégier les temps de soirée, les matinées
 - investir des espaces naturels plus frais : parcs existants (parc des Minguettes) et en projet (parc linéaire des Balmes, « Anneau des parcs »), espaces publics végétalisés (pelouse Delaune, squares...)

Démarches existantes et pistes d'action

- **Les Journées Sport de Vénissieux** et les vacances sportives de la Métropole
- **Initiatives portées par des associations de quartier**, acteurs socio-culturels ou prévention spécialisée : des tournois de foot sont régulièrement organisés dans les quartiers, à l'initiative des jeunes dans le but d'animer les quartiers, faire se rencontrer les habitants, en mêlant les tranches d'âge.
- **Sections sportives** au sein des établissements scolaires : sections rugby féminin du LOU¹⁹ et football mixte du VFC²⁰ au lycée Jacques Brel, section football masculin du VFC au collège Elsa Triolet et futsal masculin du VFC au collège Paul Eluard.
- Ouverture des **gymnases et équipements sportifs liés aux écoles** hors temps scolaire (notamment périodes de vacances scolaires) pour favoriser la pratique sportive « libre » en lien avec les acteurs locaux (Maison de quartier, Centres sociaux, associations)
- **Proposer une pratique hors club**, encadrée par des éducateurs sportifs, directement en cœur de quartier (dans les city stades), hors temps scolaire, en alternant les quartiers, et/ou imaginer des rencontres inter quartiers.
- **Initier davantage d'actions sport-insertion** : par exemple, forum sport emploi organisé par un club de sport en partenariat avec les acteurs de l'emploi (Mission Locale, MMIE, France Travail, la Ville...) et des entreprises locales.

19 - LOU Rugby : Club Lyon olympique universitaire rugby

20 - VFC : Vénissieux Football Club

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- **Dispositifs municipaux d'accès à la pratique sportive à faible coût** : les Centres Sportifs du Mercredi pour les 4-11 ans, encadrés par les éducateurs municipaux et stages/sorties sportifs pendant les vacances et Vivre un été sport ✓
- **Politique Ville Sport/handicap de la ville** : mise en place d'un observatoire du sport et du handicap, des créneaux supplémentaires à destination des personnes en situation de handicap et des séniors dans la nouvelle piscine A. Delaune (2026), prise en compte de ces thématiques dans le projet de nouveau gymnase Jacques Brel (2029-2030), rencontre Sport/handicap/familles, projet para-sport avec la Métropole
- **Nouveau complexe sportif Auguste Delaune (ouverture prévisionnelle 2026)** comprenant : 1 bassin sportif, 1 bassin d'apprentissage, 1 terrain multisport couvert (préau), 1 terrain de sports de sable, en remplacement de l'ancien complexe
- **Appels à projets métropolitains Sport santé handicap (toute l'année)**

avec le Contrat de Ville Métropolitain - Engagement Quartiers 2030

- Porter un regard particulier sur les QPV dans le cadre de l'appel à projet Ilots sports inclusifs en accès libre (Métropole)
- Étudier de manière spécifique les pratiques sportives des habitants en QPV afin de mieux identifier les besoins (Métropole)
- Développer la pratique sportive féminine dans les QPV via l'appel à projet Sport inclusif et solidaire (Métropole)

DÉFI 3 : DES TERRITOIRES OÙ LE BIEN-ÊTRE EST PRIVILÉGIÉ

Ambition 12 : Se sentir en sécurité dans son quartier et tisser des liens de confiance entre institutions et habitants ²¹

Selon l'ANCT, la délinquance revêt dans les QPV, les mêmes formes qu'ailleurs, mais elle s'y exerce avec une intensité accrue. Les habitants des QPV sont deux fois plus nombreux que ceux des autres quartiers à être soumis à des phénomènes de délinquance (trafic de stupéfiants, rodéos, agressions verbales et physiques...). Le sentiment d'insécurité exprimé y est également plus fort. La présence policière est jugée insuffisante par un tiers des habitants de ces quartiers et l'action de la police nationale y est perçue comme légèrement moins satisfaisante par une majorité d'habitants : 51 % de la population vivant en QPV jugent satisfaisante ou très satisfaisante contre 59 % des habitants hors QPV et 10 % ne la jugent pas du tout satisfaisante (contre 5 % ailleurs). Les habitants évoquent également un sentiment d'abandon.

Les habitants évoquent souvent le problème des nuisances sonores et les difficultés de voisinage dans les immeubles d'habitats collectifs, qui créent des tensions et dégradent le vivre ensemble au sein du quartier.

Le partage de l'espace public est également questionné. On constate, en effet, une occupation genrée de certains espaces publics ou collectifs (terrasses de café fortement fréquentées par les hommes, aires de jeux pour enfants très prisées par les femmes...).

A cela s'ajoutent des dépôts de déchets et d'encombrants, des stationnements sans droit ni titre, des incivilités et des phénomènes de mécanique sauvage.

Avec la persistance de ces problématiques, l'implication des citoyens dans la vie de leur quartier et de leur ville semble plus difficile.

Néanmoins, des leviers existent avec la présence de structures socio-éducatives et d'associations de quartier portées par des habitants s'investissant dans l'amélioration du quotidien. Il existe également des réseaux de solidarité informels.

En chiffres

Hausse conséquente de la consommation de protoxyde d'azote : évolution de 2 à 4 tonnes de bonbonnes ramassées en 1 an

Objectifs communs

✓ **Améliorer les relations entre les institutions et la population pour plus de proximité et des interventions plus adaptées :**

- Développer une approche pluridisciplinaire avec les partenaires du territoire
- Renforcer les dispositifs de médiation sociale et de prévention spécialisée pour favoriser une présence humaine de terrain
- Renforcer la présence en pied d'immeubles des acteurs socio-éducatifs et institutionnels à travers des moments conviviaux et **permettre un rapprochement institutions – habitants**
- **Réinstaurer** un dialogue avec les institutions et notamment avec les forces de l'ordre afin de répondre aux interrogations réciproques et lever des malentendus

Généraliser la prévention situationnelle pour lutter les incivilités et le vandalisme

- Systématiser la prévention situationnelle dans les projets d'aménagements, de réhabilitations ou de résidentialisations
- Développer des pieds d'immeuble actifs et favoriser l'installation d'activités économiques, de services à la population ou d'associations
- Rendre plus visibles et valoriser les locaux associatifs, médicaux et paramédicaux
- Mettre en place des aménagements, du mobilier urbain et des dispositifs favorables à la présence des femmes dans les espaces publics

21 - Cf. Annexe 2 - Contribution du Conseil Citoyen de Vénissieux "Cadre de vie, tranquillité et prévention" - Novembre 2019 - Février 2021

Favoriser une occupation positive et plus mixte des espaces publics en s'appuyant notamment sur les acteurs socio-éducatifs, les bailleurs et les services publics

Cf. Ambition 13 : Créer la rencontre en tous les habitants

Co-construire des actions de prévention à destination des jeunes avec des parents et des adultes ✓

- Mobiliser toute la sphère éducative pour se saisir de la question de la prévention de la délinquance
- Favoriser les actions d'accompagnement de la parentalité face aux comportements à risque des enfants
- Favoriser des relations apaisées entre les habitants (voisinage et intrafamiliale)
- Sensibilisation à la sécurité routière : vitesse, rodéos, stupéfiants...

Démarches existantes ou pistes d'action

- Renforcer le Dispositif Partenarial pour le Tranquillité²²
- Renforcer la prévention spécialisée à l'ensemble des territoires en QPV
- Limiter les impasses, les recoins et questionner le maintien de l'éclairage de certaines zones dans les projets d'aménagements extérieurs
- Créer des évènements conviviaux pour favoriser la rencontre et la réappropriation positive de ces espaces par les habitants
- Créer des projets de sensibilisation dans les collèges et lycées sur la thématique du trafic de drogues et des addictions en mobilisant l'Éducation Nationale, des associations compétentes et la Police nationale
- Développer le réseau interprofessionnel (prévention, éducation populaire, bailleurs, police...) pour échanger sur les rôles et modes d'interventions de chacun, déconstruire les représentations et proposer de nouvelles approches
- Diversifier les supports de chantier d'insertion afin qu'ils puissent intéresser un public plus large
- Proposer des ateliers ou groupes de paroles pour déconstruire les représentations positives de la délinquance chez certains jeunes
- Former les habitants à la résolution pacifique de conflits (communication non-violente)
- Travailler à une meilleure identification des violences intrafamiliales

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Vénissieux 2023-2026²³.
- le protocole permettant de constater les infractions et de convoquer rapidement les auteurs devant le délégué du procureur et l'adjoint à la sécurité de la Ville à la Maison de la Justice et du Droit²⁴
- Depuis 2012, le QPV Minguettes est inscrit en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) et depuis 2019, en Quartier de Reconquête Républicaine (QRR)
- le pôle prévention citoyenneté au sein de la Ville : 76 agents dans la Direction Unique Prévention Sécurité et 3 inspecteurs de salubrité publique
- un délégué pour la cohésion police-population dont la mission est de renforcer les relations et le climat de confiance entre les policiers et les citoyens et de désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégèrent

22 - Les principaux bailleurs du territoire adhèrent à ce dispositif qui permet de mutualiser une équipe d'intervention de terrain visant à maintenir la tranquillité, lutter contre les occupations abusives et gênantes (bruits, dégradations, accès occupés...) et faire respecter le règlement intérieur des résidences. Cette action permet d'identifier les points de tension sur les différents quartiers, d'empêcher des occupations abusives des parties communes et de rassurer les habitants.

23 - En septembre 2023, la Ville a mis en place la Commission incivilités qui réunit des élus, des agents de la Ville et des partenaires tels que des parents d'élèves, des bailleurs, des médecins... Différents axes seront travaillés concernant les comportements individuels (déjections, crachats, dégradations) mais aussi des incivilités routières et des dépôts sauvages.

24 - Infractions concernées : consommation d'alcool sur la voie publique, l'usage de pétards et mortiers, consommation de protoxyde d'Azote, les dépôts sauvages, les jets de déchets sur la voie publique, les tapages nocturnes

- un accueil des personnes victimes de violences intrafamiliales : une intervention de la Ville, assure des permanences au commissariat pour mieux accueillir, écouter, informer et orienter les victimes

avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Augmenter la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité du quotidien (doublement d'ici 2030) dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur (État)
- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants grâce à l'Office anti-stupéfiants (OFAST) au niveau national et la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) au niveau départemental. Renforcer les moyens d'enquête et occuper le terrain grâce aux opérations « Places nettes » à forte dimension partenariale (État)
- Favoriser le rapprochement police - population par le soutien à la mise en place d'actions sur l'espace public, la pérennisation et l'amplification de l'action des délégués à la cohésion police - population et en développant la réserve opérationnelle de la Police Nationale et de la Gendarmerie (État)
- Promouvoir le partage de cultures professionnelles entre acteurs de la tranquillité, de la prévention, de la médiation, de la sécurité, en lien avec les CLSPD ((Etat, bailleurs, Métropole)

PROJET

Ambition 13 : Créer la rencontre entre tous les habitants

Au quotidien dans les QPV de Vénissieux, les problématiques sécuritaires sont réelles et affectent directement et indirectement les habitants et habitantes. Les habitants des QPV sont plus susceptibles de souffrir de l'isolement que les autres du fait de facteurs aggravants tels que la précarité financière, la difficulté avec la langue française, les problématiques de santé.

Pour autant, ces quartiers sont aussi reconnus pour leur dynamisme, la forte solidarité entre les habitants et la volonté de s'investir, notamment des jeunes, dans des projets associatifs ou informels.

De plus, les acteurs et actrices socio-éducatifs locaux développent des actions adaptées aux besoins identifiés sur le territoire. Elles ont à la fois lieu dans les structures (EPJ, Maison de quartier, Maisons de l'Enfance, Centres sociaux...) mais aussi dans l'espace public pour toucher un public plus large.

Pour bien vivre ensemble dans leur quartier, les habitants évoquent régulièrement le besoin de moments de convivialité, de temps de rencontre dans un cadre festif pour tisser des liens. « *La convivialité apparaît comme un ingrédient indispensable pour bien vivre ensemble dans son quartier : les habitant.es sont en quête d'actions collectives pour se retrouver, pour apprendre à se connaître, pour créer du lien entre les familles. Les habitant.es souhaitent multiplier les occasions de rencontre sous des formes variées, à travers l'art, la culture, les loisirs, les fêtes et les soirées.* » (Extrait de « Banquets citoyens » Fédération des Centres sociaux – 2023)

Objectifs opérationnels

Créer des espaces de vie sociale plus mixtes, plus inclusifs et conviviaux permettant l'émergence de projets à l'initiative des habitants et des acteurs du quartier

Renforcer les actions d'aller-vers

- Mieux connaître les besoins et attentes des habitants pour construire une offre de proximité : être au plus près des envies des habitants pour maximiser les chances qu'ils s'inscrivent dans les actions menées sur le territoire
- Donner plus de moyens d'agir aux acteurs associatifs (ressources financières, facilitation des démarches administratives et logistiques)

Poursuivre l'organisation des événements conviviaux dans l'espace public ✓

- Multiplier les occasions de rencontre sous des formes variées, à travers l'art, la culture, le sport, les loisirs
- Travailler l'organisation d'événements pendant toute l'année et les adapter en fonction des saisons

Favoriser la place de toutes et tous dans l'espace public à travers

- l'expérimentation de démarches de concertations inclusives et prendre en compte les besoins de publics spécifiques (femmes, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap...)
- des démarches de réappropriation de lieux par des publics peu présents voire « invisibles », à travers des marches exploratoires ou des activités en groupe dans l'espace public
- le développement d'aménagements égalitaires et inclusifs pour mieux créer la rencontre (aires de jeux mixtes, aires de sport intergénérationnels et multi-usages, favorisant la place d'enfants en situation de handicap...)

Encourager la citoyenneté et la participation des habitants à la vie locale sous toutes ses formes

- Favoriser les initiatives citoyennes dans les quartiers basés sur l'entraide, la solidarité, le partage de compétences : recréer des réseaux de solidarité, développer des espaces d'aide intergénérationnelle et favorisant la communication entre les personnes au-delà de l'échelle du quartier
- Susciter l'envie d'agir en cultivant un sentiment d'utilité notamment auprès des jeunes (jeunes et habitants force de proposition, dépasser échelle quartier, convivialité et partage de services)
- Accompagner et faciliter le parcours des porteurs de projets
- Accompagner les initiatives d'entraide citoyenne
- Promouvoir les valeurs républicaines et lutter contre toutes formes de discriminations

Démarches existantes ou pistes d'actions

- Développement des actions d'aller-vers
 - Brigades mobiles et porteurs de paroles pour cerner les besoins, envies, idées des habitants pour la vie de quartier
 - Temps de rencontre « informels » en pied d'immeubles, à la sortie des écoles, près des commerces pour faciliter ou réinstaurer le dialogue
 - Développement du porte à porte
- Renforcer les espaces de vie sociale
 - Développer un lieu de vie sociale sur le secteur Duclos - Max Barel et Monery
 - Expérimenter en lien avec les habitants, des tiers-lieux et espaces mutualisés entre différentes structures
- Organiser des évènements conviviaux dans l'espace public
 - Mettre en place des évènements rassembleurs dans le Parc des Minguettes et les espaces verts autour des résidences sociales
 - Développer la vie nocturne avec des concerts, soirées conviviales (jeux, quizz, lotos...)
 - Proposer des temps de rencontre autour d'un café, d'un thé, d'un goûter ou d'un repas partagé entre voisins
- Donner envie d'agir et développer les actions de solidarité
 - Actions de convivialité et développement d'un système d'échanges de services.
 - Création de ressourceries, de boîtes à don

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Convention Territoriale Globale 2021-2025 : champs d'intervention relative à l'Animation de la vie sociale
- Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations portées la délégation interministérielle

avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Soutenir, en lien avec l'Etat, le déploiement de structures d'animation de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale) dans les QPV qui en sont dépourvus (CAF)
- Développer des outils pour animer et revitaliser les pieds d'immeubles (bailleurs, Métropole)
- Appuyer les structures d'éducation populaire dans leurs démarches d'aller-vers les jeunes en "pied d'immeuble" sur les QPV ou via le numérique (Etat, CAF)
- Développer des approches plus égalitaires des aménagements notamment pour favoriser l'appropriation par les femmes (Métropole)

Ambition 14 : Bien vieillir et prendre en compte les situations de handicap

Afin de s'assurer de la prise en compte des besoins de chacun et chacune et de la participation de toutes et tous à la vie sociale au sein des QPV, une attention particulière est également portée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Même si, au sein des QPV, selon les chiffres de l'ONPV, on relève qu'en 2016 la proportion des plus de 60 ans est plus faible qu'à l'échelle nationale, ce chiffre augmente de 1,7 points entre 2010 et 2016 dans les QPV alors qu'il reste relativement constant voire en légère diminution au niveau national.

Les personnes de plus de 65 ans contribuent à la vie des quartiers et constituent une part importante de personnes engagées dans la vie associative. Pourtant, la perte d'autonomie et le sentiment d'insécurité peuvent progressivement mener à un repli sur soi et à une disparition des plus fragiles de l'espace public. Aussi, le « bien vieillir dans son quartier » doit être pensé, réfléchi et accompagné.

Les problématiques et besoins des seniors vivant en QPV sont les mêmes que ceux de la population âgée du reste du territoire, néanmoins, le vécu des personnes âgées dans les quartiers populaires s'inscrit autour d'une double dynamique :

- être âgées dans des quartiers où la jeunesse est prédominante
- être confrontées à des situations économiques précaires

Le rapport des Petits Frères de Pauvres de 2019 montre que le risque d'isolement social est renforcé dans ces quartiers du fait de la précarité, la barrière de la langue, des problématiques de santé lourdes, de la méconnaissance des droits, de la dématérialisation et de la dépendance vis à vis de tiers.

Les femmes, les personnes étrangères ou immigrées et les plus de 75 ans sont surreprésentées, ce peut également être des sources de vulnérabilité auxquelles une attention doit être portée.

Par ailleurs, le handicap qu'il soit moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, a de nombreuses conséquences sur le quotidien des personnes concernées dont l'importance varie en fonction de divers facteurs.

Touchant à l'autonomie des personnes, le handicap peut avoir un impact sur l'accès aux droits et à la santé, la participation à la vie collective, le logement, les mobilités, l'accès à l'emploi et à la scolarité ainsi que sur les proches. Aussi, les besoins des personnes concernées par le handicap doivent être mieux connus, des réponses doivent être apportées et soutenues. Cela peut inclure l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, la disponibilité de services et d'activités adaptés, la sensibilisation des habitants et commerçants et la création de réseaux de soutien et d'entraide.

En chiffres²⁵

La dynamique démographique de Vénissieux témoigne d'un vieillissement notoire. Ainsi, il apparaît une forte croissance des plus âgés sur la dernière décennie, en effet, le nombre de personnes de plus de 75 ans a crû de 26 % entre 2008 et 2019.

En toute logique, le nombre de personnes dépendantes à Vénissieux croît et s'établit à 1 544, ce qui représente près de 2,3 % des habitants.

Cette dynamique devrait se poursuivre et probablement s'amplifier d'ici 2030 (INSEE, 2019). Ainsi, le nombre de plus de 80 ans devrait augmenter de 28 %. Cette dynamique démographique affectera davantage les hommes (+ 42 %) que les femmes (+ 20 %), et devraient également faire croître le nombre de couples.

Concernant leur niveau de vie, 7 % des retraités vénissiens ne touchent aucune pension et 24 % ne touchent qu'une partie de ce qu'ils devraient percevoir.

Objectifs communs

Besoins spécifiques des personnes âgées

- **Prendre en compte leurs besoins dans les aménagements et le cadre de vie**

Mettre en place des dispositifs de tranquillité seniors : veille téléphonique, personnel de proximité

25 - Données issues de l'étude menée par ID-ES consultants à la demande de la Ville de Vénissieux - 2023

Développer un volet « prise en compte des besoins des personnes âgées et des personnes handicapées » dans les projets de renouvellement urbain

Favoriser la mobilité notamment piétonne en agissant sur les cheminements, les revêtements non glissants, les dévers de pente, la sécurisation des chantiers

Aménager les espaces publics avec du mobilier urbain inclusif comprenant notamment des assises fréquentes, des points d'eau, des toilettes, des abris et un éclairage adapté

Réfléchir aux solutions de répit pendant les travaux

- **Adapter les logements**

Recenser les logements PMR²⁶ et accompagner les bailleurs pour l'adaptation de logements au regard des évolutions de la population des QPV

Développer de nouveaux concepts d'habiter : habitat intergénérationnel, habitat liant logement adapté à la perte d'autonomie avec la proximité des commerces et un cadre de vie favorisant le lien social (activités, espaces collectifs, présence de coordinatrices de vie sociale) ✓

- **Favoriser les activités et le lien intergénérationnel**

Développer des espaces intergénérationnels

Favoriser les initiatives basées sur l'entraide, la solidarité, le partage de compétences et la transmission des savoirs et des mémoires

Créer les conditions de l'engagement dans la vie du quartier

- **Accompagner la perte d'autonomie**

Assurer une meilleure coordination entre acteurs associatifs et institutionnels

Mettre en place des actions de médiation sociale : aller vers les plus fragilisés, mieux connaître leurs besoins, leurs envies, créer de la confiance, repérer les situations de glissement, lutter contre le non recours

Accompagner les aidants familiaux : développer des espaces de répit

Favoriser des modes de communication plus inclusifs et de la médiation numérique

Favoriser l'accès aux droits et aux soins

Besoins spécifiques des personnes en situation de handicap notamment des adultes concernés²⁷

- **Permettre à la population de changer de regard sur le handicap par des actions de sensibilisation**

- **Adapter l'environnement** : agir sur les logements, le cadre de vie, s'assurer de l'effectivité des mises aux normes d'accessibilité des équipements, des espaces publics, des services publics et commerces

- **Lutter contre l'isolement**

Développer des activités adaptées et favoriser aussi des actions privilégiant la rencontre

Encourager la participation active des personnes à la vie sociale, notamment via le sport, la pratique artistique, le jardinage...

- **Améliorer l'accès aux droits et aux soins**

Faciliter le repérage de handicaps et l'accès aux diagnostics

Améliorer et prévenir les ruptures dans les prises en charge

- **Mieux accompagner les familles-proches** ✓

Favoriser les actions de soutien aux familles et aux aidants : partager des pratiques/outils dans un groupe de parents-proches-pairs

- **Favoriser l'accès à l'emploi** : formations adaptées, sensibilisation des entreprises et mise en place des dispositifs d'accompagnement pour faciliter leur insertion professionnelle.

- **Développer un observatoire et une analyse partagée autour de la thématique du handicap**

26 - Logement pour Personne à Mobilité Réduite

27 - L'un des axes de la Cité Éducative Vénissieux-St Fons est dédié à la prise en compte des enfants à besoins particuliers

Démarches existantes ou pistes d'action

- Organiser des visites de courtoisie et de convivialité à domicile, des activités individuelles ou collectives culturelles et de loisirs... visant à retisser un réseau relationnel autour des personnes âgées dans leur environnement local
- Initier des parcours citoyen enfants – ados – parents – personnes âgées-personnes handicapées visant à créer la rencontre, à favoriser le lien et la solidarité
- Initier des parrainages jeunes-personnes âgées, notamment dans l'usage du numérique
- Développer des **pratiques sportives mixtes** au sein d'équipements sportifs inclusifs en libre accès
- **Renforcer la médiation sociale** et numérique (action spécifiques des médiateurs et conseillers numériques dans les associations en proximité, mobilisation du Bus France Services)
- **Adapter les cahiers des charges** des opérations d'aménagement ou de construction
- Organiser des **marches exploratoires** dans l'espace public
- Organiser une **campagne d'information et de sensibilisation** au spectre autistique auprès des enseignants/parents/structures d'accueil

Résonances des priorités locales

avec le droit commun

- Le pôle 3^{ème} âge de la Ville est constitué :
 - un service maintien à domicile (aide à domicile, soins Infirmiers à domicile, le portage de repas et une restauration municipale),
 - une offre locative (deux résidences autonomie et deux Foyers Soleil),
 - 2 accueils de jour dont l'un est médicalisé pour patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de troubles neuro-dégénératifs),
 - une offre d'animation de la vie sociale et de préservation de l'autonomie, externalisée auprès des services de l'Office Municipal des Retraités (OMR).
- Prise en compte des enfants à besoins particuliers - Axe de la Cité Éducative
- CLSM (Conseil Local de Santé Mentale)
- Commission Handicap de la Ville
- IME (Institut Médico-Educatif), SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

avec le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030

- Accompagner des projets intergénérationnels en veillant à la place des seniors (Etat, Métropole)
- Soutenir les parents / aidants de personnes en situation de handicap (Métropole)

PROJET DE TERRITOIRES : ENTRÉE PAR SECTEUR

Afin d'avoir une connaissance fine des territoires inscrits en Politique de la Ville, il est proposé d'avoir une approche des quartiers à travers 9 secteurs :

- Léo Lagrange-Monmousseau-Edouard Herriot
- Rotonde-Lénine-Darnaise
- Pyramide
- Plateau Centre
- Acacias
- Duclos-Barel-Croizat
- Monery
- La Borelle
- Les Marronniers

Pour chacun, il a été identifié, de manière partenariale, les caractéristiques, problématiques, besoins, ressources, enjeux clés et actions envisagées.

L'animation d'un partenariat de proximité par l'équipe projet permettra :

- de mener des projets collectifs afin de répondre à des problématiques spécifiques sur chacun des territoires,
- d'assurer une « veille sociale » partagée sur le contexte local et d'apporter des solutions et/ou améliorations partenariales

/!\ Pour les nouveaux secteurs en QPV, il n'existe pas au moment de la rédaction de la présente Convention Locale d'Application de données spécifiques aux nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville et le travail partenarial sur ces secteurs débute, les éléments présentés seront donc affinés au cours du déploiement de la CLA.

Léo Lagrange-Monmousseau-Edouard Herriot



En chiffres

	Léo Lagrange	Monmousseau – Edouard Herriot
Population (2017)	5 573 habitants	1 986 habitants
Jeunesse	41 % de la population a moins de 25 ans	45 % de la population a moins de 25 ans
CSP	3 865 personnes ont 15 ans ou plus, dont 700 employés (18 %) et 770 ouvriers (20 %), 777 retraités (20 %)	1 423 personnes ont plus de 15 ans ou plus, dont 313 employés (22 %) et 323 ouvriers (23 %)
Chômage	898 demandeurs et demandeuses d'emploi au 31 décembre 2020 (dont 45 % de femmes)	304 demandeurs et demandeuses d'emploi au 31 décembre 2020 (dont 47% de femmes)
Précarité	Revenu médian disponible : 13 725€/an et par unité de consommation Taux de pauvreté : 48 %	Revenu médian disponible : 13 270€/an et par unité de consommation Taux de pauvreté : 49 %
Logements	2 000 logements dont 76,5 % sociaux, partagés entre Grand Lyon Habitat, Alliadé Habitat, Erilia et CDC habitat et 3 copropriétés (La Chaumine, Le Concorde et Le Nouveau Montchaud)	718 logements : 578 logements sociaux (80 %), 160 sont voués à la démolition. 2 bailleurs Alliadé Habitat et ICF et une copropriété (Venysimo)

<p>Caractéristiques quartier</p>	<p>Le quartier Léo Lagrange est un secteur perçu comme calme et vert par ses habitants et habitantes du fait des grands espaces extérieurs proposant de la verdure et des jeux en cœur d'îlots. Il est également doté d'équipements sportifs (gymnase Colette Besson et plusieurs city stades)</p> <p>Le quartier bénéficie de la proximité de nombreux commerces, services et structures sociales : en toute proximité du pôle commercial de Vénissy au Sud et du Marché des Minguettes au Nord-Est. On y retrouve également l'EPJ Léo Lagrange, le Centre Social Eugénie Cotton, la Maison des services publics de Vénissy ainsi que le local de la Sauvegarde 69. Enfin, deux groupes scolaires (L. Pergaud et L. Lagrange) et un collège (P. Eluard) sont implantés sur le quartier.</p> <p>Il a pour caractéristique d'avoir une architecture de barres, avec des immeubles peu élevés en hauteur. Pour autant, il s'agit d'un quartier fermé sur lui-même, enclavé. La création de voies de désenclavement dans le cadre du NPNRU permettront de mieux relier le quartier au centre-ville.</p> <p>Malgré des espaces verts qualitatifs, les aménagements extérieurs sont peu qualifiés, notamment aux abords des immeubles (trottoirs, parking, mobilier urbain), dégradés également par la présence de points de dépôts d'encombrants et de déchets dans l'espace public.</p> <p>Enfin, le quartier pâtit d'un manque de dynamique habitante et d'animations de proximité qui accentue un certain sentiment « d'abandon » et de « solitude » auprès des habitants.</p>	<p>Le Quartier Monmousseau est sous-divisé en deux secteurs : le Nord avec les tours Alliade et la barre ICF et le Sud avec la résidence Édouard Herriot. Il bénéficie de sa proximité avec le marché des Minguettes, les transports en commun (tram T4, C12), les équipements et le secteur Démocratie où est implanté le lycée J. Brel.</p> <p>C'est un quartier historique qui a vécu, depuis 40 ans, de nombreuses démolitions et évolutions. Il est également connu pour avoir été le point de départ de la mobilisation et de la marche pour l'égalité de 1983.</p> <p>Le quartier évolue dans un contexte de renouvellement urbain fort avec le projet de la ZAC Marché Monmousseau Balmes, dont le secteur Nord sera le plus impacté (démolition de la barre ICF et des 3 tours Alliade). Le projet porte des ambitions fortes autour de la requalification de la place du marché et de l'aménagement de la Balme qui reliera le quartier au centre-ville. Ce contexte impacte fortement le vécu des habitants et habitantes, particulièrement sur le secteur des 3 tours. Le départ au fil du temps des habitants et habitantes fait monter le sentiment que le quartier disparaîtra, d'autant plus depuis la démolition de la grande barre ICF en 2021. Il y a ainsi un enjeu à garder du lien et à animer le quartier tout au long du relogement, notamment en valorisant l'histoire et la mémoire du quartier.</p> <p>Le secteur Edouard Herriot est un secteur résidentiel, proche de l'avenue Jean Cagne, qui a été réhabilité. La résidence sera résidentialisée. C'est un secteur qui connaît cependant des problématiques de deal ce qui renforce l'enjeu d'animer et de faire du lien au cœur de la résidence.</p>
---	---	---

Diagnostic et enjeux territoriaux

<i>Caractéristiques et ressources</i>	<i>Difficultés et besoins repérés</i>
<p>Espaces verts et usages</p> <p>Le quartier dispose de grands espaces verts arborés et ombragés l'été, appréciés des habitants.</p>	<p>Tranquillité</p> <p>Le secteur subit des nuisances, notamment amplifiées en soirée. Les habitants et habitantes parlent d'un réel contraste entre ce qu'il se passe la journée et la nuit. Ce sentiment est particulièrement fort sur le secteur</p>

Mobilier urbain et aires de jeux

Les aménagements récents sont appréciés par les habitants et habitantes (place rouge de la résidence E. Herriot). Le quartier est fortement fourni en aire de jeu (une dizaine d'aires de jeux et environ 5 city stades). Ils sont beaucoup utilisés par les familles et les jeunes

Propreté

La démarche « marché propre », partenariat entre les services de la Ville et la Métropole, permet un nettoyage renforcé de la place, les jours de marché.

Partenariats et structures de proximité

Des secteurs dotés en équipements de proximité, en structures et associations : Centre Social Eugénie Cotton, crèche Tourni-Cotton, EPJ Léo Lagrange, Sauvegarde 69, CNL, MDML, gymnase Jacques Brel, mission locale, mairie annexe. Cela permet une proximité directe avec les habitants et habitantes. Les structures travaillent en lien afin d'intervenir de manière coordonnée sur le territoire, auprès des publics. De plus, une dynamique territoriale est portée par le GPV avec les partenaires autour d'enjeux d'animation de proximité et de redynamisation des collectifs habitants.

Bâti et logements

Le secteur bénéficie d'une architecture de barres, ce qui limite la hauteur des bâtiments. C'est un élément apprécié des habitants et habitantes. Les résidences réhabilitées comme E. Herriot et G. Fauré sont très attractives (observation réalisée dans le cadre des demandes des locataires dans les opérations de relogement). Léo Lagrange est un secteur qui sera en grande majorité réhabilité.

Mobilité

Les secteurs Monmousseau et E. Herriot sont bien desservis par les transports en commun avec l'arrêt « Herriot-Cagne » du Tram T4 et du bus C12. Le quartier dispose également de nombreux cheminements piétons.

Monmousseau. La proximité avec la place du marché des Minguettes apporte des nuisances dues aux messages (occupations, vente d'alcool, bruit, consommation). Les points de deal créent aussi un sentiment d'insécurité grandissant sur les différents secteurs.

Propreté

Malgré un cadre de vie végétalisé et vert, le quartier connaît de réelles problématiques de déchets, de jets par les fenêtres et d'encombrants (points récurrents). La proximité du marché génère également des déchets sur l'espace public favorisant la présence de nuisibles dans l'espace public (rats, pigeons). Beaucoup de places de stationnement sont encombrées par des voitures ventouses et des voitures épaves ou utilisées pour la mécanique de rue (ce qui génère des déchets).

Espaces publics et voiries

Beaucoup d'espaces publics, notamment aux abords des immeubles sont peu valorisés, voire dégradés (trottoirs, voiries, aménagements vétustes). C'est particulièrement le cas le long de la rue Léo Lagrange. Les habitants et habitantes évoquent aussi un manque de signalétiques sur le quartier.

Mobilier urbain et aires de jeux

Le mobilier urbain est souvent dégradé (bancs cassés) et les aires de jeux trop peu diversifiées en termes d'âge.

Bâti

Les façades des logements sont vieillissantes et parfois dégradées, il existe une forte attente liée aux réhabilitations.

Lien social et sentiment de habitants

Depuis quelques années, les dynamiques habitantes sont moins présentes et les collectifs d'habitants se sont démobilisés. Cela s'est traduit par la disparition des fêtes de quartier. Le peu d'animation de proximité et de dynamique habitantes donnent aux habitants un sentiment d'abandon et de désillusion « on n'y croit pas ».

Initiatives engagées

- Démarche participative au centre des trois tours Monmousseau « Le Haricot », en lien avec Alliade Habitat, les centres sociaux, les associations Graines de Bio-Divers-Cité, Compagnons bâtisseurs, le collectif Pourquoi pas et avec les habitants et habitantes : création d'un espace partagé, concerté et co-construit, mise en place d'ateliers réguliers autour du développement durable, du jardinage avec les Animations en Pied d'Immeuble (de mars à septembre)
- Démarche autour des économies d'énergie et de la réalisation de travaux chez soi proposé par Alliade, en lien avec l'Alec ou encore les Clefs de l'Atelier
- Présence et partenariat fort sur les secteurs avec les Centres Sociaux et les éducateurs/éducatrices de la Sauvegarde 69

- Relance de temps conviviaux sur le quartier : retour des fêtes de quartier de Pergaud, mais également de temps d'animations du Centre Social pendant l'été
- Dynamique autour des 40 ans de la marche
- Groupes et collectifs d'habitants et habitantes sur les secteurs suivis par le Centre Social

Enjeux et actions envisagées

• Volet urbain

Sur le quartier **Léo Lagrange**, les enjeux portés dans le cadre du projet NPNRU sont les suivants :

- Relier le quartier avec son contexte et générer « la ville des courtes distances »
- Diversifier l'habitat et le bâti en travaillant à une diversité architecturale des réhabilitations et par un management global des opérations des bailleurs.

Ces enjeux se traduisent par :

- la création de voies de désenclavement, pour cela, 2 opérations de démolitions de 62 et 14 logements sont programmées
- la construction de logements neufs en frange du quartier
- la réhabilitation des logements du quartier
- la reconfiguration du groupe scolaire Léo Lagrange (qui sera desservi par la future voie)

Sur le secteur **Monmousseau**, le projet urbain initié dans le cadre de la ZAC Marché Monmousseau Balme a pour objectif de créer et réussir l'accroche entre le quartier des Minguettes et le centre-ville. Ainsi, les enjeux du projet de renouvellement urbain sont :

- d'aménager la place du marché
- de diversifier l'habitat (que ce soit les produits logements comme les formes urbaines)
- d'améliorer la qualité paysagère et végétale

Le projet se traduira donc par :

- la création d'un parc linéaire entre le marché des Minguettes et l'Hôtel de Ville
- la création de plus de 1 100 logements sur l'ensemble de la ZAC
- la résidentialisation de la résidence Edouard Herriot
- le redressement de la rue Edouard Herriot et la reconfiguration de la place du marché, nécessitant notamment la démolition des 3 tours Monmousseau ainsi que la petite barre ICF.

• Volet développement social

Animation de proximité

Un des retours majoritaires sur chaque sous-secteur est le manque d'animation de proximité et de dynamique habitante.

Sur Léo Lagrange : il y a un vrai besoin et demande des habitants et habitantes de propositions d'animations de proximité, à faire venir des structures et associations pour dynamiser le quartier (fête de quartier, temps conviviaux, ateliers etc.). Il sera intéressant d'initier des projets avec l'appui de jeunes, suivis par les structures, et ce avec un rythme régulier (action récurrente à chaque vacance scolaire par exemple)

Sur Monmousseau : dans le contexte de relogement, un enjeu fort est de maintenir une présence sur le quartier, afin de garder le lien avec les habitants et habitantes encore présents. Ainsi, les partenaires continueront de se mobiliser à travers la démarche sur le « Haricot ». Il sera intéressant de valoriser la mémoire au quartier.

Sur Edouard Herriot : l'intervention des partenaires s'est moins concentrée sur ce secteur depuis quelques années. Il y a donc un enjeu à proposer des actions de proximité sur ce secteur et notamment une présence des structures plus souvent (centres sociaux, Sauvegarde 69) notamment auprès des jeunes, au vue des problématiques générées par le point de deal.

Enfance et Jeunesse

Il y a, sur ces secteurs, une forte présence dans l'espace public de jeunes (8-12 ans) qui ne sont pas dans les structures. Les éducateurs de la Sauvegarde 69 sont de plus en plus sollicités par ces jeunes notamment pour des animations et activités sportives. Il y a ainsi l'enjeu de leur proposer des animations de proximité afin de répondre aux besoins de ce public en demande et ainsi favoriser une orientation vers les structures du territoire. Des actions seront à engager dans ce sens avec les structures jeunesse, déjà fortement en lien les unes avec les autres. Sur le

secteur E. Herriot, le public jeune est moins à l'initiative de la demande. Les éducateurs ont comme objectif de créer plus de lien avec eux, afin de les accompagner et les familiariser avec les dispositifs et axes disponibles.

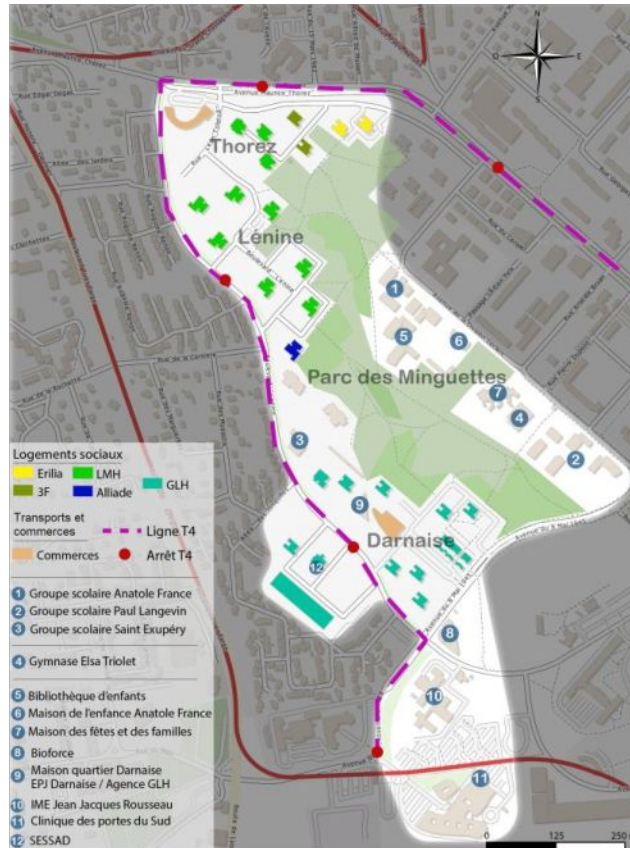
Dynamique et mobilisation habitante

- Redonner de l'élan aux dynamiques habitantes, favoriser les collectifs d'habitants, proposer des temps de rencontre, d'aller-vers, recréer du lien avec les institutions
- Proposer des actions collectives, intégrer les habitants et habitantes dans les réflexions sur l'urbain, les animations, proposer des ateliers participatifs dans le cadre du renouvellement urbain
- Remobiliser des habitants et habitantes spécifiquement sur les conseils de quartier, notamment autour de l'organisation de fêtes de quartier

Cadre de vie

- Valoriser et aménager les espaces extérieurs notamment sur Léo Lagrange en lien avec les habitants et habitantes (aménagement transitoires, le temps des réhabilitations et résidentialisations)
- Continuer et valoriser une démarche autour du développement durable, en lien avec les bailleurs. Il y a notamment l'objectif de positionner une tribox sur le quartier, cela permettrait un appui pour une démarche participative (ateliers de sensibilisation, revalorisation etc.)
- A l'instar de la démarche sur le Haricot de Monmousseau, investir un lieu central sur le secteur Léo Lagrange pour engager une dynamique avec les habitants, autour d'un projet collectif : projet jardinage, créer des liens avec l'espace ressource de Plateau Fertile
- Proposer une démarche autour de la mobilité douce, à vélo : ateliers vélos, réparation, installation de raques à vélos.

Rotonde-Lénine-Darnaise



En chiffres

Population (RP 2017)	5 889 habitants
Jeunesse – Familles (RP 2018)	47 % de la population de ce secteur a moins de 25 ans 17 % des familles ont 4 enfants ou plus de moins de 25 ans (14 % à l'échelle de Minguettes-Clochettes et 8 % à celle de Vénissieux) 27 % des familles sont monoparentales
CSP	4 086 personnes ont 15 ans ou plus, 23 % sont ouvriers, 15 % sont employés et 11 % sont retraités
Activité/chômage	1 062 demandeurs d'emploi toutes catégories, au 31 décembre 2020 dont : - 452 femmes (57,44 %) - 171 jeunes de moins de 26 ans (16 %)
Précarité	Revenu médian disponible : 11 730 €/an et par unité de consommation (2018) Taux de bas revenu disponibles au seuil de 60 % : 62 % (2018)
Logements	1 985 logements dont 87 % de logement sociaux, partagés entre Grand Lyon Habitat, Alliaide Habitat, Erlia et Immobilière Rhône Alpes

Le secteur Darnaise-Lénine-Rotonde constitue la porte Sud et Ouest de la Métropole, aux confins des grandes terres et est délimité au Nord par le parc des Minguettes, à l'Est par les rues des Martyrs de la Résistance et l'avenue Jean Moulin, au Sud par l'avenue du 11 Novembre et à l'Ouest par le Boulevard Yves Farge.

Ce secteur bénéficie de sa proximité avec le parc des Minguettes, d'infrastructures de transports (tram T4, boulevard urbain Sud), d'équipements (écoles, maison de l'enfance, SESSAD, IME, groupe Hospitalier mutualiste

« les Portes Sud » ...) et d'entreprises comme Carso. 4 bailleurs sociaux sont également présents : Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, ERILIA et Immobilière Rhône Alpes.

Il se caractérise par une architecture de tours et se compose autour de plusieurs quartiers : Rotonde-Thorez, Lénine, Darnaise et d'un ensemble pavillonnaire faisant face aux tours du Boulevard Lénine, ayant chacun des fonctionnements et dynamiques propres.

Le secteur Rotonde-Thorez semble relativement ouvert sur le reste de la ville (connexion Jean Cagne/Saint-Fons/T4+ligne 60). Darnaise bénéficie également des dynamiques liées à l'activité de l'hôpital, de Bioforce, et plus globalement des services présents sur le secteur (agence Grand Lyon Habitat, Maison de Quartier). Ces 2 secteurs bénéficient également de centres commerciaux qui génèrent des flux à leurs abords et une « vie de quartier ». Le secteur Lénine est moins dynamique notamment de par un manque d'équipements, ce qui peut accentuer un sentiment d'isolement et de cloisonnement chez les habitants et habitantes.

Malgré ces nombreux atouts, le site souffre de multiples dysfonctionnements :

- des centres commerciaux vétustes et un urbanisme de tours datant des années 1970
- des activités de loisirs empêchées au sein du parc des Minguettes du fait de la circulation de 2 roues
- des problèmes de propreté persistants (non-respect des espaces extérieurs, jets par les fenêtres, dépôts d'encombrants) et des dégradations régulières (mobiliers urbains, hall d'immeubles...)
- de nombreux squats, occupations d'espaces publics et zones de trafic connues qui peuvent renforcer le sentiment d'insécurité et induisent des interventions de police régulières (climat ressenti comme « tendu »)

Diagnostic et enjeux territoriaux

Ressources	Difficultés et besoins repérés
<ul style="list-style-type: none"> - Richesse et diversité du partenariat local : Maison de Quartier, Équipement Polyvalent Jeunes, Institut Médico Éducatif JJ. Rousseau, SESSAD, Maison de l'enfance St Exupéry, Jardin de la passion (centre sociaux), Prévention spécialisée, bailleurs sociaux... - Infrastructures : Proximité boulevard urbain sud, ligne de tramway, hôpital... - Centres commerciaux de proximité - Tissu associatif : des initiatives habitantes existent pour animer la vie de quartier et développer la solidarité (Ymmne, Solidarnaise, Collectif pour tous...) - Attachement des habitants et habitantes à leur quartier - Espaces verts : Parc des Minguettes, Jardin de la Passion, espaces en transition (suite à des démolitions plus ou moins récentes) - Des aires de jeux et espaces, présents au cœur des secteurs, bien utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de vie dégradé : voitures ventouses, encombrants, façades de certains immeubles en mauvais état - Insécurité, manque de tranquillité, climat anxieux (points de deal), occupation des pieds d'immeubles, squats d'appartements - Sentiment d'abandon chez certains habitants - Barrière de la langue : de nombreuses personnes ne maîtrisent pas bien le français ce qui entraîne des difficultés sociales encore plus marquées - Freins psychologiques et financiers pour « sortir » du quartier - Accès aux soins pouvant être difficile : peu de médecins sur le territoire, des amplitudes horaires peu importantes. De plus, pour les soins à domicile, certains soignants indiquent ne plus vouloir intervenir pour des raisons de sécurité - Difficulté d'accès à certaines pratiques de loisirs (le coût des licences sportives est un frein)
<p>Initiatives engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudis de l'été : temps forts festifs fruit d'un partenariat Maison de Quartier, EPJ, associations de quartier, autres acteurs locaux. Très appréciés des habitants - Grand Lyon Habitat : une équipe de proximité qui cherche à tisser des liens de confiance avec les habitants à travers des événements sportifs, le projet de « réemploi » ou en encourageant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes (lien avec la Sauvegarde 69) - Jardin de la passion : malgré les difficultés rencontrées au jardin, les Centres sociaux maintiennent une activité régulière en lien avec les jardiniers les plus investis 	



- Animations de proximité des Centres sociaux sur le secteur Lénine-Rotonde
- Lyon Métropole Habitat : travaux sur les halls et pieds de tours pour les habitants, des temps conviviaux organisés de manière occasionnelle sur la résidence Lénine (exemple : clean up, goûter partagé)
- Quelques actions dans le parc : par exemple, plusieurs pâturages itinérants de la Bergerie urbaine organisés, c'est une manière différente de créer la rencontre et de sensibiliser les habitants au cadre de vie, à la nature en ville

Enjeux, pistes d'actions envisagées

- **Volet urbain**

Les objectifs du projet urbain sur ces secteurs sont de redynamiser le quartier, de diversifier les activités, de reconfigurer l'offre commerciale, d'améliorer le cadre de vie (parc, espaces publics, entrée de ville) et de diversifier l'offre de logement.

Secteur Darnaise : il s'agit de renforcer la vocation économique de ce quartier en créant une entrée Sud valorisante de la Ville et de la Métropole.

Sont prévus :

- > la démolition de 289 logements sociaux
- > la résidentialisation de 444 logements sociaux
- > 8 000 m² pour accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois

Le programme comprend :

- > La création d'une nouvelle porte d'entrée du parc des Minguettes à proximité directe de l'arrêt de tram Darnaise, notamment dans le cadre du projet « Anneau des Parcs », afin de faciliter la visibilité et la fréquentation du parc.
- > l'aménagement d'une place d'entrée de quartier comprenant un nouvel espace commercial et des services de proximité

Secteur Lénine - Rotonde : le secteur, porte d'entrée Ouest du quartier des Minguettes, est peu valorisé. Le centre commercial est un immeuble dont l'architecture est aujourd'hui obsolète et particulièrement dégradé. Les tours Lénine représentent un ensemble résidentiel qui marque le paysage urbain du secteur. Il y a néanmoins des atouts sur lesquels le projet urbain va s'appuyer : proximité de la ligne de tramway et du parc des Minguettes. Il s'agira donc de construire un nouveau pôle commercial au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements neufs, positionné le long de l'avenue Maurice Thorez.

Dans une même logique que sur Darnaise, deux portes d'entrée du parc des Minguettes seront créées au niveau du carrefour Lénine et Thorez (à l'Ouest) et au niveau du boulevard Lénine (au Sud, entre les tours 21 et 23).

Lyon Métropole Habitat a pour projet de résidentialiser 3 tours (23, 25, 27).

- **Volet développement social**

- Accompagner, sensibiliser aux transformations urbaines : information des habitants et habitantes concernant le projet urbain (Ville, GLH, LMH, Métropole), maintien d'un lien régulier entre les bailleurs et les habitants et mobilisation des partenaires du territoire pour créer des moments de rencontre et de convivialité à destination de toutes et tous

- Faire vivre le jardin de la Passion et investir le Parc des Minguettes : développer des actions autour d'une thématique nature en ville / sensibilisation à la biodiversité

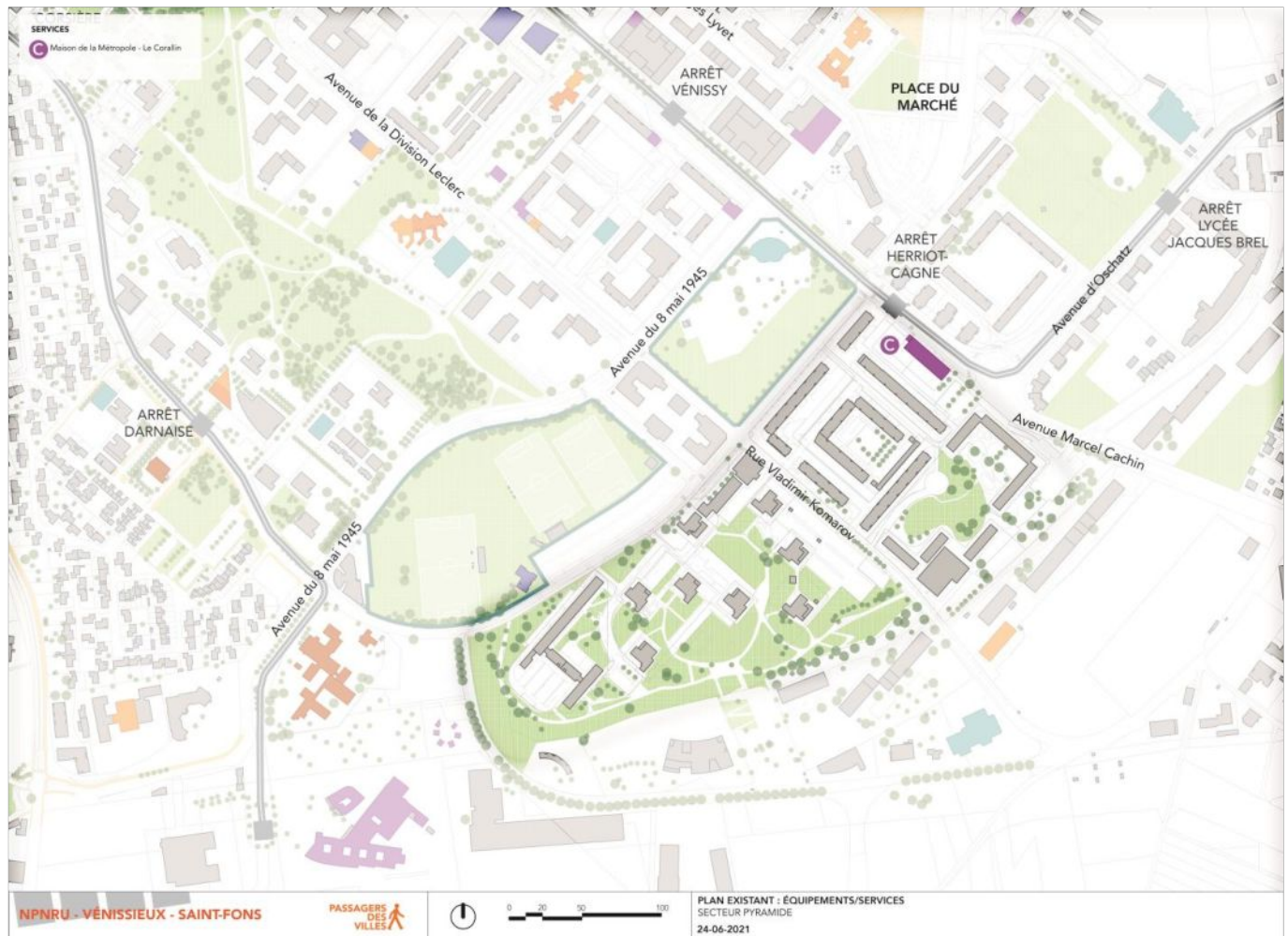
- Développer des actions qui rassemblent : ateliers de cuisine en plein air et repas partagés, tournois de sport, olympiades, musique (pour tous les goûts)

- Permettre l'utilisation d'un local en pied d'immeuble, sur le secteur Lénine-Rotonde, pour faciliter les interventions des partenaires pour les animations de proximité sur ce secteur assez peu investi.

- Expérimenter, oser sortir des sentiers battus pour capter des habitants et habitantes qui ne pousseraient pas la porte d'un équipement

- Importance d'occuper l'espace public en tant que professionnels de la prévention, de l'animation, de l'enfance-jeunesse et du développement local pour ne pas laisser la place aux usages déviants

Pyramide



En chiffres

Population (2019)	4 819 habitants
Jeunesse	1 756 jeunes de moins de 20 ans, soit 36,4 % de la population du quartier
Catégories socio-professionnelles	3 430 personnes ont 15 ans ou plus, dont 578 employés (17 %) et 739 ouvriers (21,5 %), 639 retraités (19 %)
Activité/chômage	671 demandeurs d'emploi fin 2021 dont : - 246 femmes (41 %) - 109 jeunes de moins de 26 ans (16 %) - 153 personnes âgées de 50 ans et plus (23 %) - 109 en demande d'emploi depuis plus d'un an (16 %)
Précarité	Revenu médian disponible : 13 405€/an et par unité de consommation Taux de pauvreté (au seuil de 60 % du revenu médian) : 48 %
Logements	1 791 logements dont 1 001 sociaux (57 %), partagés entre la SACOVIV, Lyon Métropole Habitat et Alliade Habitat. 4 copropriétés : Soyouz, Grandes Terres, Grandes Terres des Vignes et Pyramide.
Caractéristiques du quartier	Un quartier organisé en 2 parties : - au Nord, 2 résidences R+5 de la SACOVIV (Couloud et Kéops) et 2 copropriétés (Grandes Terres et Soyouz) entourent un parc municipal doté d'un espace de jeux pour enfants et d'un city stade. L'école et la Maison de l'Enfance Henri Wallon se situent en contrebas de ces résidences. Sur l'avenue Jean Cagne, se situe la Maison de la Métropole.

- au Sud, au-delà de l'avenue Komarov qui coupe le quartier en deux, l'urbanisme change de forme et révèle des bâtiments de grandes hauteurs : 8 tours de 14 étages dont 3 Alliage Habitat, 4 Lyon Métropole Habitat et la copropriété Pyramide. À l'extrémité sud, il y a la copropriété Grandes Terres des Vignes. Cet espace très végétalisé (grandes pelouses arborées) donne sur les Balmes en direction du plateau des Grandes Terres et offre des vues sur l'entrée Sud de la Métropole de Lyon. En contrebas, se situent le collège Jules Michelet, la cuisine centrale de la Ville, un gymnase et une école maternelle et primaire (Jean Moulin).

Les espaces publics, vastes et très verts au Sud, sont contraints et plus minéraux au Nord, entre les avenues Jean Cagne et Komarov. Dans cette partie, l'ouverture de la voie de désenclavement, dans le cadre du NPNRU (à horizon 2024-2025), permettra de requalifier les espaces de circulation pour encourager aux circulations douces, tout en ouvrant le quartier sur l'axe du tramway en direction du centre-ville.

Deux équipements historiques se sont retirés du quartier ces dernières années : l'équipement polyvalent jeunesse (délocalisé à la Maison des Fêtes et des Familles) et la bibliothèque de quartier (suite à un incendie en 2018). Ces équipements vont réintégrer le quartier dans le nouvel équipement polyvalent construit sur la plaine Auguste Delaune à horizon 2025. La piscine Auguste Delaune va également être reconstruite sur cette plaine.

Le secteur comprend également une association de quartier dynamique, La Pyramide du Succès, qui propose de l'aide à la scolarité et des activités de loisirs à destination des jeunes.

Diagnostiques et enjeux territoriaux

<i>Ressources</i>	<i>Difficultés et besoins repérés</i>
<p>Cadre de vie</p> <p>Le quartier a de réels atouts liés à son emplacement géographique, en bordure du plateau, ce qui lui confère un cadre de vie agréable, avec de belles vues, de grands espaces verts aérés, notamment au Sud. La partie nord est plus minérale, même si elle comprend également un parc municipal, une aire de jeux et un city stade.</p> <p>Le quartier est à proximité immédiate des terrains de sport et de la piscine Auguste Delaune.</p> <p>La partie sud du quartier bénéficie d'espaces de stationnement importants appréciés du public, malgré une certaine dégradation des revêtements.</p> <p>Mobilité</p> <p>Le quartier est bien desservi en transport en commun (tramway à moins de 10 minutes à pied depuis le point le plus éloigné du quartier). Par ailleurs, l'arrêt Herriot – Cagne est un espace investi par certains groupes de jeunes filles qui l'utilisent au-delà de sa fonction initiale (espace perçu comme sécurisé, éclairé, bien aménagé, avec des prises USB).</p> <p>Partenariat</p> <p>Le partenariat local est dense bien que toutes les structures qui interviennent n'y soient pas</p>	<p>Géographie du quartier</p> <p>Le quartier est coupé physiquement par l'avenue Komarov, qui agit comme une « frontière » entre le quartier nord, proche du tramway (à dominante R+5), et la partie sud, composée de tours de logements de grandes hauteurs. Les deux entités ne communiquent pas beaucoup et la mise en place de projets communs aux deux zones n'est pas aisée. La population au Sud du quartier semble plus précaire qu'au Nord (plus de pauvreté et plus de familles monoparentales).</p> <p>Cadre de vie</p> <p>Le quartier manque d'éclairage public dans certains espaces qui peuvent être vécus comme des zones à éviter à certains moments de la journée.</p> <p>Les parkings sont sur-occupés et comprennent beaucoup de voitures ventouses et d'épaves.</p> <p>Les habitants relèvent un manque de WC publics, notamment pour les personnes âgées.</p> <p>Le morcellement du foncier rend difficile l'entretien de certains espaces malgré le marché d'entretien mutualisé mis en place par la Ville en partenariat avec les bailleurs sociaux.</p> <p>Propreté</p> <p>Des volumes d'encombrants très importants sont quotidiennement déposés dans le quartier, les parkings</p>

implantées directement (le secteur jeunesse est bien représenté avec une Maison de l'Enfance, un EPJ, l'intervention des éducateurs de prévention spécialisée, les centres sociaux des Minguettes et l'association La Pyramide du Succès). Les bailleurs sociaux contribuent au développement social local en prenant part aux projets d'un point de vue financier et dans le déploiement opérationnel. Le travail partenarial est dynamique et permet de mener des projets concrets dans le quartier.

Solidarité

Les liens d'entraide, les réseaux de solidarité au sein de la population et la « culture de la débrouille » sont développés dans ce quartier.

Jeunesse

De nombreux jeunes résident sur le quartier Pyramide. Ils sont enthousiastes, demandeurs d'activités et de projets, ce qui permet de pouvoir proposer un large panel d'actions (artistique, jardinage, fêtes de quartier, sorties, sport...).

très ouverts facilitant les dépôts sauvages par des particuliers et des professionnels. L'arrière du centre commercial est particulièrement repéré comme un espace sale, fréquemment rempli de poubelles (a priori émanant des commerces).

Partenariat – vie citoyenne

Les partenaires soulignent la difficulté à mobiliser la population pour proposer des projets de quartier à destination de toutes et tous, au-delà des activités de loisirs pour les enfants. Le lien entre le groupe territorial et le conseil de quartier est à renforcer.

Sécurité – occupation des espaces publics

La multiplication des points de deal depuis le Covid dégrade l'ambiance générale dans le quartier et augmente le sentiment d'insécurité, notamment des parents vis-à-vis de leurs enfants.

Jeunesse

Beaucoup de jeunes sont en situation de décrochage scolaire.

La mobilité géographique des jeunes est difficile : difficulté à se saisir des outils de mobilité (application TCL), à connaître et utiliser les moyens de transport alternatifs.

La prévention spécialisée alerte sur les moyens de financement des activités hors du quartier, qui se réduisent considérablement au fil des années, alors que les jeunes du quartier sont très demandeurs de sortir de leur environnement.

Il existe un fort sentiment d'appartenance et d'attachement au quartier de la part de la jeunesse (en particulier des garçons). Cela peut conduire à des rivalités entre quartiers (avec Monmousseau par exemple).

Initiatives engagées

Dans le cadre du groupe territorial, les thématiques de l'amélioration du cadre de vie et de la dynamique habitante ont constitué le fil conducteur des réflexions et de l'action partenariale :

- **Les Vendredis festifs** (dernière année en 2018) : jeux et activités pour enfants les vendredis d'été
- **Les Cafés de la Pyramide** : espace de rencontre partenaires/habitants de manière régulière autour d'un café/thé
- **Projet fresques éphémères et théâtre avec la Compagnie du Vieil'Art** (période Covid) : les ateliers participatifs auprès des familles sont concluants, le format spectacle moins adapté
- **Projet artistique avec l'association Superposition** : projet sur une année entière, qui a permis une certaine participation des habitants (dont jeunes) et l'engagement des partenaires, l'impact est visible sur le quartier
- **Projet Biodiversité avec l'association Graines de Bio-Divers-Cité** : impact visible sur le cadre de vie, avec une bonne participation des habitantes et habitants, dans un secteur moins investi par l'action partenariale (tours LMH)

Actions de proximité

- Interventions des centres sociaux des Minguettes : renforcement des actions de proximité (animations en pied d'immeuble les mercredis et pendant les vacances scolaires auprès des 6-11 ans, organisation de temps festifs durant l'été...)
- Mise en place de temps de proximité en binôme EPJ/éducateurs spécialisés : à renforcer pour mieux faire connaître l'EPJ et pour faciliter le travail partenarial en direction de la jeunesse



- L'EPJ a testé un format d'animation de proximité « hors les murs » en été avec de nouveaux jeunes. Il faudra poursuivre cette démarche d'aller-vers lorsque l'équipement sera réimplanté dans le quartier pour retrouver un public de jeunes de proximité
- Autres animations de proximité ponctuelles, financées par les bailleurs : Bus-atelier petits travaux à faire soi-même dans son logement, ateliers réparation vélo Janus, passage de la Bergerie urbaine, temps de proximité avec les locataires
- Programmations d'été (Quartiers d'été, centres sociaux, EPJ, etc) qui permettent d'animer le quartier pendant la saison estivale et de faire du lien entre les partenaires et les habitants

Patrimoine bâti – bailleurs

- Alliade Habitat entreprend la réhabilitation des tours 4, 6, 8 rue Komarov (fin prévisionnelle des travaux pour 2025)
- Résidentialisation du patrimoine de la SACOVIV (résidences Couloud et Kéops) après la réhabilitation du Couloud (2019-2022) et travaux de résidentialisation des copropriétés Soyouz, Grandes terres et Pyramide (à l'horizon 2025)
- Une convention entre la SACOVIV et le CABV²⁸ a été signée en 2024 : le CABV pilote le déploiement d'actions de proximité et l'accompagnement du montage d'une association de locataires.

Enjeux et actions envisagées

- **Volet urbain**

- Les transformations urbaines sur ce secteur passent par la création de nouvelles voies de circulation permettant le désenclavement de ce quartier en créant une nouvelle liaison vers le centre-ville depuis l'avenue V. Komarov. La création de cette nouvelle voie couplée au réaménagement de la rue des Martyrs de la résistance qui traverse le patrimoine de la Sacoviv s'accompagnera de la résidentialisation des copropriétés présentes et du patrimoine du bailleur social.
- Le renouvellement urbain est une opportunité pour développer des solutions de mobilité douce aux habitantes et habitants du quartier (pistes cyclables et création de locaux vélos, déplacements à pied...) et améliorer la signalétique (par ex. en implantant des panneaux indiquant le temps à parcourir à vélo ou à pied pour aller à un endroit précis). Des 1^{ères} initiatives ont déjà été prises par le bailleur.

- **Volet développement social**

Animations de proximité

- Les centres sociaux des Minguettes ont pour objectif de définir un projet d'intervention sur le quartier, en cohérence et en complémentarité avec les actions des autres partenaires, avec des jalons tout au long de l'année (notamment dans le cadre des lancements des animations en pied d'immeuble, pendant les quartiers d'été...).
- La communication et le partage d'informations sur les programmations de chaque structure est à renforcer.

Enfance – jeunesse

- La coordination et les complémentarités entre les acteurs jeunesse (EPJ/Centres sociaux, éducateurs, collègue...) gagneraient à être renforcées. On peut imaginer une déclinaison « jeunesse » du GT lorsque cela est nécessaire, sur impulsion des acteurs de la jeunesse.
- Des réflexions sur la mise en place d'un parcours sportif dans l'espace public pourraient être à envisager avec les jeunes en demande, les partenaires jeunesse, la Ville et les bailleurs sociaux.
- Les bailleurs et éducateurs de prévention souhaiteraient trouver des nouveaux supports de chantiers jeunes : autour de la mobilité, autour d'un média de quartier (podcast/micro-trottoir) pour développer d'autres compétences et renouveler les propositions pour les jeunes.
- Petite enfance : l'accompagnement des jeunes parents peut être renforcé, ainsi que la passerelle entre l'enfance et la jeunesse (passage de la Maison de l'Enfance à l'EPJ par exemple).

Mobilité

- L'accompagnement des habitants notamment des jeunes pour se saisir des outils de mobilité à leur disposition pourrait faire l'objet d'un travail partenarial. On peut aussi imaginer l'arrivée des Vélo'v sur le plateau des

²⁸ CABV - Maison des Associations Boris Vian



Minguettes. Cela passe également par l'amélioration de la signalétique pour le quartier et au-delà, notamment à pied.

Cadre de vie

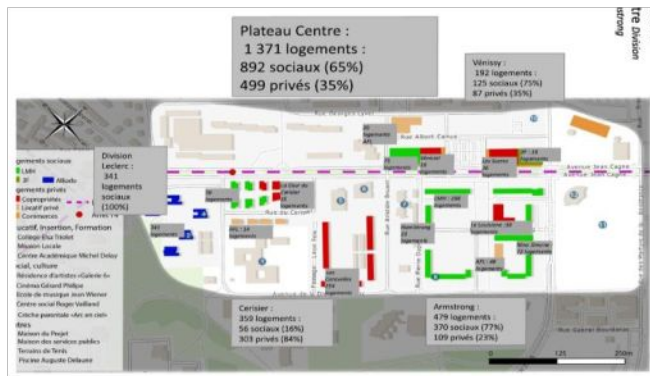
- Pour poursuivre la démarche engagée autour de la plantation dans de petites zones du quartier avec des habitantes et habitants, il serait intéressant d'expérimenter d'autres actions jardinage à destination de la population, notamment en faisant découvrir des ressources du territoire (serres municipales, jardin de la Passion, jardin de l'Envol, Grandes Terres, Espace Ressources Jardinage Biodiversité secteur Armstrong...).
- La dynamique de création de jardins peut être accompagnée par les bailleurs si les locataires sont demandeurs.

Équipements

- L'arrivée de nouveaux équipements structurants en proximité immédiate du quartier devra être accompagnée pour favoriser l'appropriation des publics (équipement polyvalent et piscine).

PROJET

Plateau Centre



En chiffres

Population (2019)	1 929 habitants
Jeunesse	600 jeunes de moins de 24 ans, soit 36 % de la population du quartier
Viellissement	353 personnes de + 65 ans, soit 21 % de la population du quartier
Catégories socio-professionnelles	Sur 1 343 personnes de + 15 ans, 8 sont cadres-prof. intellectuelles sup. (1 %), 238 employés (18 %), 250 ouvriers (19 %) et 300 retraités (22 %)
Activité/chômage	242 demandeurs d'emploi fin 2020 dont : - 99 femmes (41 %) - 45 jeunes de moins de 26 ans (18 %)
Précarité	Revenu médian disponible : 14 980€/an/unité de consommation Taux de pauvreté (au seuil de 60 % du revenu médian) : 37 %

4 entités composent le territoire : Cerisier (359 logements), Division Leclerc (341 logements), Armstrong (479 logements), Vénissy (192 logements). Sur ce secteur, environ 600 logements neufs ont été construits sur le temps du premier programme de renouvellement urbain.

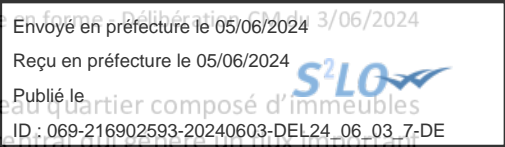
Il s'agit d'un secteur qui s'est fortement métamorphosé au rythme des démolitions-reconstructions du 1^{er} programme de renouvellement urbain et qui offre un nouveau visage urbain au Plateau : des voies nouvelles ont été créées ainsi que de nouveaux espaces publics, l'offre de logements a été diversifiée et des bâtiments ont été résidentialisés. Ce sont autant d'éléments qui ont modifié les comportements et les habitudes des habitants qui pratiquent cette partie de la ville.

Le territoire est idéalement situé en bordure du parc des Minguettes de 14 ha, le long de l'axe majeur Jean Cagne et de la ligne T4 du tramway, sur lesquels sont positionnés des équipements structurants : le collège E. Triolet et des groupes scolaires, une maison de l'enfance, l'école de musique, le cinéma, le centre académique, la maison du projet ainsi qu'un pôle commercial.

Le secteur du Cerisier regroupe des équipements culturels et est ponctué d'immeubles bas de hauteur, livrés dans les années 2000. L'ensemble constitue un lieu traversé et peu investi par la population.

Le secteur Division Leclerc est composé de 5 tours de logements sociaux. Il présente de fortes problématiques de tranquillité publique et de sécurité (trafic de stupéfiants, appartements squattés). La vacance est très élevée. Cumulée à des problèmes techniques liés à l'ancienneté du patrimoine, la situation de la résidence pousse le bailleur à engager une réflexion.

Le quartier Armstrong est composé de barres d'immeubles en copropriété ou en logement social, et de plots de logements sociaux construits dans le cadre du projet de désenclavement du quartier. Les îlots d'habitation récents s'organisent autour d'un mail piéton traversant, avec aire de jeux et espaces sportifs, fortement fréquentés par les habitants.



Le secteur de Vénissy a été entièrement recomposé avec la création d'un nouveau quartier composé d'immeubles mêlant commerces et logements pour en faire un pôle commercial attractif et de proximité qui génère un bien-être de public.

Diagnostic et enjeux territoriaux

Caractéristiques et Ressources	Difficultés et besoins repérés
<p>Secteur attractif : présence du tramway T4, nouveaux immeubles, un pôle culturel (école de musique, cinéma), des associations en proximité (Amély, PRE, centres sociaux, Cie Lunée l'Ôtre, dispositif d'appui à la création d'activités économiques La Cocotte)</p> <p>Centralité commerciale et de services : une offre intéressante pour les habitants avec présence de commerces de bouche qui fonctionnent bien, de services postaux, bancaires, para-médicaux et médicaux</p> <p>Espaces publics qualitatifs : luminosité, espaces aérés, aménagements qualitatifs. Plutôt bien appropriés par les habitants.</p> <p>Un lieu de passage : la présence des commerces, des équipements et des espaces piétonniers larges et sécurisés en font un secteur très fréquenté La Maison des Fêtes et des Familles est un équipement très apprécié des partenaires et des habitants.</p> <p>Tranquillité résidentielle : les résidences neuves sont relativement calmes.</p>	<p>Espace public dégradé à mesure que l'on s'éloigne de Vénissy en direction de la Division Leclerc.</p> <p>Secteur Armstrong-Vénissy : beaucoup de nouveaux habitants dont on méconnaît les besoins, les envies</p> <p>Peu de lisibilité des ressources pour les habitants, méconnaissance des associations et des équipements de proximité, travail sur la signalétique à initier.</p> <p>Peu d'appropriation des espaces publics par les partenaires. Quelques initiatives d'animations entre les commerçants et les associations, à renforcer.</p> <p>Manque de végétalisation et d'assises sur l'esplanade Frida Kahlo et le mail Armstrong (travaux à venir). Manque d'accès à des points d'eau et à la fraîcheur (brumisateurs, fontaines...).</p> <p>Un secteur particulièrement en difficulté Division Leclerc : occupation inappropriée de l'espace extérieur, tranquillité pour les habitants, peu d'action en proximité, logements squattés, véhicules épaves</p> <p>Mobilité : les dysfonctionnements du tramway ne laissent que peu d'alternatives de mobilité en transport en commun.</p>
<p>Initiatives engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche de réaménagement de l'esplanade : démarche genrée menée et accompagnement de la démarche artistique à venir - Plateau Fertile : Espace Ressources dédié au Jardinage et à la Biodiversité porté par Le Passe-Jardins et Graines de Bio-Divers-Cité - Réflexion sur les pieds de tour du secteur Division Leclerc engagée par le bailleur social Alliade Habitat et sur la remise à disposition des locaux, accompagnée d'un travail des éducateurs de prévention auprès des jeunes 	
<p>Enjeux et actions envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet urbain : <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le château d'eau (travaux techniques) - Végétaliser l'espace et désimperpermabiliser les sols : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'esplanade F. Kahlo (végétalisation et création voie pompiers), travaux début 2025 - Faire vivre l'« Espace Ressources » sur l'îlot 1 de la ZAC Armstrong - Favoriser la présence des filles et des femmes dans l'espace public : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du mail Armstrong (2024-2025) : mobilier urbain et œuvre d'art - Lutter contre le sentiment d'insécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Retournement de l'accès du 20 avenue Jean Cagne (LMH) sur l'esplanade - Rénover et valoriser les équipements publics de proximité : 	



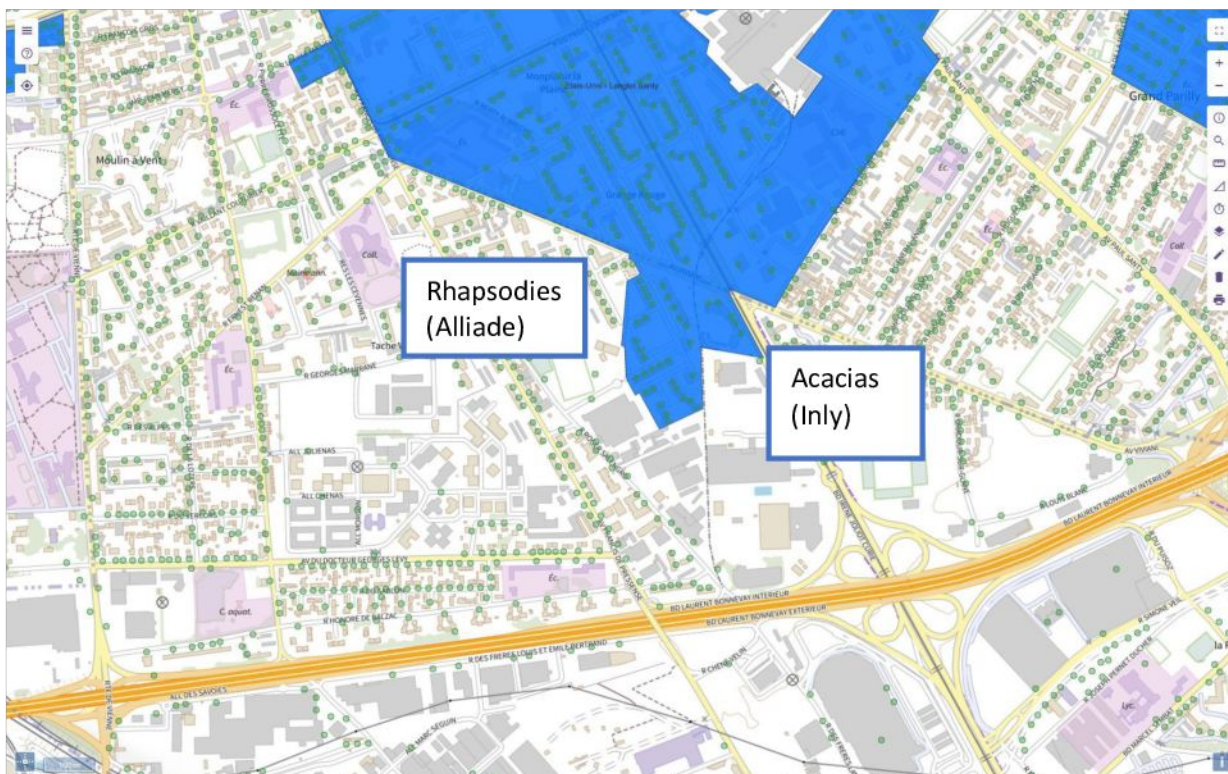
- Restructuration du centre social Roger Vailland (2024)
- Aménagement des abords du collège Elsa Triolet
- Construction d'un nouveau centre nautique et d'un équipement polyvalent (jeunesse, bibliothèque et fablab).

- **Volet développement social :**

- Mieux mettre en valeur la proximité du parc des Minguettes
- Projet de territoire sur Division Leclerc : actions communes de proximité à réfléchir ; redonner de la vie aux pieds d'immeubles en investissant les locaux
- Accueillir les nouveaux habitants : accueil, accompagnement de l'arrivée, favoriser les rencontres, faire connaître les richesses du territoire, mieux connaître les besoins-envies
- Accompagnement des copropriétés : sensibilisation aux rôles et collaboration entre propriétaires, conseil syndical et syndic de copropriété
- En lien avec le château d'eau, travailler sur la symbolique de l'eau en lien avec la gestion des ressources, avec les jeunes, les équipements de proximité
- S'appuyer sur les équipements culturels pour favoriser les rencontres entre les publics locaux et extérieurs par le biais d'animations
- Durant les travaux du centre social, poursuite de l'activité sur plusieurs sites, vigilance sur la déperdition potentielle de participation des habitants

PROJET

Acacias



En chiffres

1 résidence In'li et une résidence Alliade, secteur rattaché au QPV Langlet Santy – Etats-Unis
 En toute proximité, les résidences Viviani, Honorine 1 et 2 sont inscrites en QPM « Joliot Curie ».

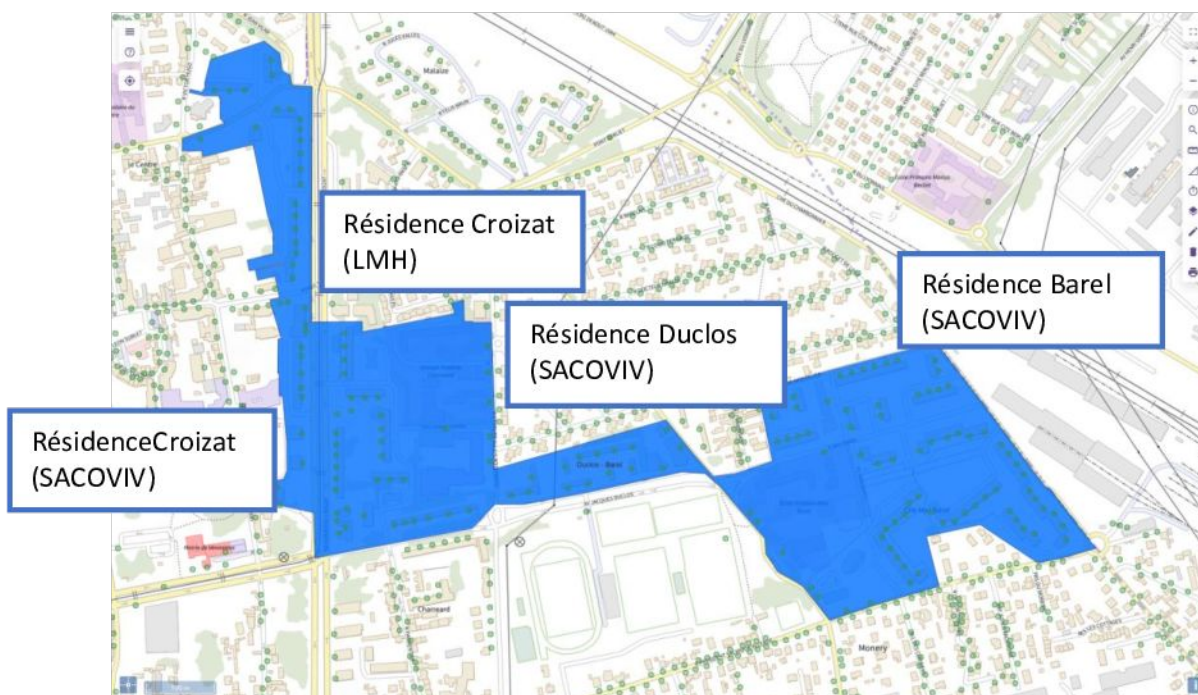
	Acacias (In'li)	Les Rhapsodies (Alliade)
Nombre de logements	355 logements collectifs et 24 maisons 102 T2 – 144 T3 – 1 T3 bis – 88 T4 et 15 T5	150 logements occupés - 283 habitants
Taux de rotation	9.2 % en 2023, inférieur à la moyenne du reste du parc (proche de 13%)	n.c.
Composition familiale	45 % de personnes seules Beaucoup de familles (1 à 3 enfants) et 10% de familles monoparentales.	21 % de personnes seules 28 % de couples avec enfants et de familles monoparentales
Taux d'impayés	26 %	15 % (2024)
Activité Ressources	1/3 retraités 27 % touchent entre 1500 et 2000 € 9 % de chômage	15 % de retraités 42 % en emploi (CDD CDI) 13 % de chômage (inscrit France Travail)

Les résidents d'In'li sont principalement des salariés d'entreprises (logements dits "intermédiaires" bénéficiant de loyers plafonnés, inférieurs aux prix du marché mais supérieur au prix du logement social) ; beaucoup de personnes seules (45% des répondants à leur enquête) et vieillissantes.

Diagnostic et enjeux territoriaux

<p>Caractéristiques et ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur dans le prolongement de Lyon 8^{ème} - Proximité des transports en commun - Présence de commerces - Résidences avec des espaces verts mais peu de jeu pour enfants - Partenariat fort entre le centre social Moulin à Vent, les écoles, le collège, l'EPJ, la bibliothèque Desnos (projets communs cinéma, jardinage, accompagnement à la scolarité) Conseil de quartier : Joliot-Curie 	<p>Difficultés et besoins repérés</p> <ul style="list-style-type: none"> * Tranquillité : <ul style="list-style-type: none"> - nuisances liés aux rodéos, deal notamment au sein de la résidence In'li - manque de sécurisation des abords des écoles, il existe une traverse permettant la connexion avec le groupe scolaire depuis la résidence Rhapsodie * Manque d'attractivité * Des situations sociales fragiles mais diffuses * Absence d'éducateurs de prévention
<p>Initiatives engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions ponctuelles sur le secteur notamment à travers les dispositifs Quartiers d'été État et Métropole - Démarche d'actions en proximité menée par la bibliothèque Desnos et le centre social - Expérimentation Territoire Zéro Non Recours - Intervention du bus d'accès aux droits portés par l'association « Passerelle », mardis après-midi, tous les 15 jours (Alliade) 	
<p>Enjeux et actions envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet urbain <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion engagée par le bailleur avec les collectivités autour d'un Projet d'aménagement urbain ambitieux sur le patrimoine In'li - Projet de la résidence Rhapsodie : réorganisation des espaces, repositionnement des usages, végétalisation, refonte et sécurisation des cheminements piétons, création d'une aire ludique comprenant un mini stade (terrain synthétique, 2 terrains de boule, une zone avec des bancs, des gradins) • Volet développement social <ul style="list-style-type: none"> - Animation de la vie sociale : beaucoup de personnes isolées (notamment femmes récemment immigrées et personnes âgées), besoin de créer du lien - Importantes demandes d'ateliers sociolinguistiques - Renforcer l'accès aux droits (conseiller France numérique au centre social) et aux soins (orthophonistes). 	

Duclos-Barel-Croizat



En chiffres

3 400 habitants environ - 5 résidences, à l'Est de la ville

	Résidence Croizat (Sacoviv)	2 résidences Croizat (LMH)	Résidence BAREL (Sacoviv)	Résidence DUCLOS (Sacoviv)
Nombre de logements	380	260 Majorité de T3	449	190
Taux de rotation	-	-	6,01	4,74
Taux de familles monoparentales	30 %	21 %	25,79 %	26,67 %
Taux de personnes isolées	32 %	27 %	34 %	53 %
Dettes de loyer	51 %	-	27,9 %	12, 39 %
Emploi stable	35 %	28 %	36 %	30 %
Retraite	33 %	22 %	17 %	20 %
Ressources < à 60% du plafond	65 %	67 %	65,26 %	65,79 %
Taux d'APL	48 %	-	53 %	58 %

Diagnostic et enjeux territoriaux

<i>Caractéristiques et ressources</i>	<i>Difficultés et axes de progrès</i>
<p>* Secteur Duclos-Barel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un marché (vécu comme trop petit par les habitants actuellement) - Quelques associations d'habitants : Antirouille et l'Asca (pour les enfants), Aid'Hexagone (pour les adultes), Neela (solidarité), Fahla (culture), Janus (mobilité douce) - Des équipements en proximité : EPJ Charréard, Maison de l'enfance Anne Sylvestre, sportifs avec le stade Gérin <p>* Secteur Croizat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transports publics, arrivée du T10 - Proximité du centre qui facilite l'accès aux soins et aux services - Quelques acteurs en présence sur le secteur : prévention spécialisée (local au cœur du quartier), le CIDFF, Estime (entreprise d'insertion), associations de parents, une association de locataires (LMH) <p>* Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des jeunes mobilisés : une association accompagnée par la prévention spécialisée et des jeunes membres du Conseil de quartier - Autres partenaires présents : groupes scolaires Pasteur, Charréard et Barel, collège Aragon, Lycée pro Hélène Boucher, bailleurs (Sacoviv, LMH) <p>Conseils de quartier : Max Barel Charréard et Centre</p>	<p>* Secteur Duclos-Barel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de commerce de proximité (peu de locaux commerciaux) qui génère des frustrations - Hausse de la précarité sur la copropriété Montelier 1 et 2 Sentiment d'isolement et d'éloignement <p>* Cadre de vie dégradé : problème d'isolation et accessibilité des immeubles, peu d'aménagements communs pour les enfants et habitants</p> <p>* Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes déscolarisés : 3^{ème}, lycée, ou bacheliers peu autonomes, en difficulté d'accès à l'emploi • Climat scolaire tendu au collège Aragon • Manque de mixité sociale : choix des familles vers les écoles privées, arrivée croissante de familles allophones et concentration de la précarité <p>* Accès aux droits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rupture de droits pour les familles et jeunes aussi • Familles en grande difficulté sociale, important besoin d'étayage administratif, social et scolaire • Plus d'antenne d'accès aux droits de proximité : rattachement du secteur à la MDML Vénissieux Nord • Besoin d'accompagnement de la Protection Maternelle Infantile <p>* Accès aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi médical et dentaire limité (détection de caries dès 2 ans) • Manque de services de santé (médecins orthophonistes) • Problème de logements insalubres (peut-être lié à des sous locations avec non accès aux sanitaires). <p>* Tranquillité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points de deal importants et rodéos : limite l'installation de commerces, contribue au non développement d'une vie sociale et associative - Besoin de dialogue et de retravailler la confiance - Manque de mixité sociale et d'attractivité <p>* Manque d'animation sociale et culturelle, à relier à la déprise de l'espace public, besoin d'un espace de vie social</p>

**Initiatives engagées**

- Présence et accompagnement de jeunes par la prévention spécialisée
- Groupe scolaire Max Barel : projets pédagogiques autour des questions d'écologie (tri, recyclage, compost, jardinage) et de parentalité type « world café » pour faire entrer les parents dans l'école
- Locaux inter-associations (bd Coblod) : Janus, Aide Hexagone, Antirouille

Enjeux et actions envisagées

- **Volet urbain**

- Réhabilitation de la résidence Croizat en cours (Sacoviv)
- Résidentialisation de la résidence Duclos en 2024 (Sacoviv)
- Résidentialisation à l'étude de la résidence Croizat (LMH) et projet SPOT (idée de réaménager les espaces extérieurs du bailleur avec des équipements sportifs et de proposer une animation, concertation des habitants en 2024)

- **Volet développement social**

*** Animation de la vie sociale sur ces différents secteurs :**

- Renforcer les activités ludiques pour les enfants
- Développer des activités physiques et sportives pour les jeunes adultes (20-25 ans), notamment sur le secteur Croizat
- Renforcer les espaces parents-enfants
- Définir et coordonner un projet d'interventions partenariales tout au long de l'année
- Réfléchir à l'opportunité d'un lieu d'animation de la vie sociale (intergénérationnel, tiers lieux...)

*** Accès aux droits et aux soins**

- Soutenir les actions-démarches liées à la parentalité
- Renforcer la prévention spécialisée
- Développer l'accompagnement des jeunes (santé notamment) et des familles (accès aux droits, éducation) tenant compte de l'éloignement des structures d'accès aux droits (MDML Parilly)
- Prendre en compte les problématiques psychiques et les troubles du comportement des enfants

*** Insertion**

- Favoriser les appuis facilitant l'orientation, la formation et l'insertion des jeunes (stages...)

*** Vieillesse de la population**

- Développer une stratégie partenariale d'actions et de services autour des besoins des personnes âgées

Monery



En chiffres

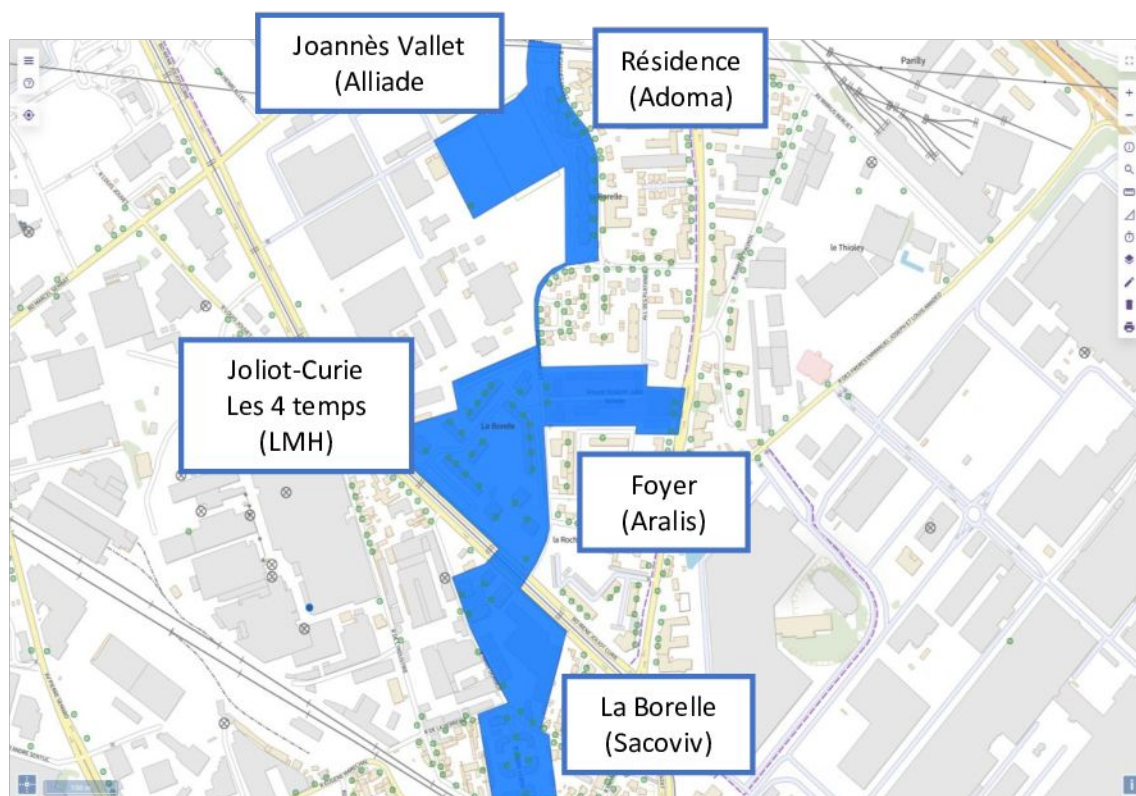
Nouveau QPV - 1 résidence de 4 tours et 3 nouvelles résidences d'accession sociale et locatifs, au Sud-Est de la ville

	Résidence Le Monery (Sacoviv)	Adagio, Harmonia (Sacoviv)
Nombre de logements	286 Majorité de T3 T4	97 Majorité de T3 T4
Taux de rotation	-	-
Composition familiale	Monoparental : 29 % Isolé : 34 % Couples et enfants : 30 %	Monoparental : 34 % Isolé : 24 % Couples et enfants : 37 %
Taux d'impayés	60 % des locataires des tours en dette de loyer ; très fort taux d'impayés (dettes/quittances)	71 %
Activité Ressources	Emploi stable : 46 % En dessous de 60 % du plafond : 72 %	Emploi stable : 57 % En dessous de 60 % du plafond : 60 %

Diagnostic et enjeux territoriaux

<p>Caractéristiques et ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidences avec des grands logements réhabilités - Résidences récentes d'accèsion sociale et locatif libre - Secteur d'intervention de la prévention spécialisée mais besoin de renforcer l'équipe - Quelques partenaires : un bailleur unique, la SACOVIV, le groupe scolaire Louis Pasteur, le collège Aragon, l'association Les colibris solidaires <p>En proximité : EPJ Charréard et la maison de l'enfance A. Sylvestre Un conseil de quartier : Pasteur</p>	<p>Difficultés et besoins repérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de plus transports en commun - Peu de commerces et services de proximité, accès difficile - Peu de dynamique collective et besoin d'animation de proximité - Perception des habitants d'un quartier éloigné - Quartier peu attractif - Précarité croissante - Climat scolaire tendu au collège Aragon
<p>Initiatives engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention de l'équipe de prévention spécialisée - Initiatives de la Sacoviv sur des sensibilisations à l'énergie 	
<p>Enjeux et actions envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet urbain Résidentialisation prévue en 2024 (opportunité pour requalifier les espaces extérieurs et sécuriser la rue centrale) • Volet développement social Développer une animation de la vie sociale pérenne (en écho aux enjeux des secteurs Barel et Croizat) Besoin d'espace et/ou d'interventions pour les enfants et jeunes : réflexion autour d'interventions coordonnées et hors les murs des partenaires locaux Réflexion sur l'accompagnement des jeunes / ados les plus fragiles 	

La Borelle



En chiffres

Environ 1 600 habitants – 4 résidences sociales et en proximité

Résidence	La Borelle (SACOVIV)	Joliot Curie (LMH)	Les 4 temps (LMH)	Joannès Vallet (Alliade)	Foyer J. Vallet (Aralis)
Nombre de logements	86 R+4 sans ascenseur	324 Majorité de T3, T4	105 Majorité de T2, T3	136 308 habitants T3 T4 sans ascenseur	162 habitants
Taux de rotation	Rotation important	-	-	Peu de rotation (1%)	-
Taux de familles mono-parentales	45 %	25 %	26 %	19 % (emménagements récents : 33 %)	-
Dettes de loyer	70 % des foyers	16 % des foyers	-	18 %	-
Emploi stable Retraite	31 % des résidents sans profession	25 % 27 %	34 % 16 %	29 % 18 %	-
Ressources < à 60 % du plafond	81 %	68 %	44 %	62 %	-
Taux d'APL	59 %	n.c.	n.c.	42 %	-

Diagnostics et enjeux territoriaux

<i>Caractéristiques et ressources</i>	<i>Difficultés et axes de progrès</i>
<p>* Population jeune</p> <p>* Mobilité : proximité des transports en commun, arrêt de tram La Borelle et métro Parilly, mais des freins à la mobilité, difficulté des familles à sortir du quartier, même à proximité.</p> <p>* Dynamique habitante en développement : collectif de parents d'élèves (École J. Guesde), de locataires au sein des résidences Joliot Curie en lien avec la CNL et à J. Vallet. Il y a besoin d'un local où se réunir (LMH dispose de locaux mais des travaux sont à faire).</p> <p>* Tranquillité dans certains secteurs notamment au sein de la résidence J. Vallet : résidentialisée en 2018 avec un accès piéton et création d'un jardin en pied d'immeuble.</p> <p>* Équipements en proximité : EPJ Parilly au sein de la résidence J. Vallet, école J. Guesde, crèche de Parilly en cours de déménagement, 3 bailleurs (SACOIV, LMH, Alliade Habitat), un foyer Aralis et en proximité le centre social Parilly, un foyer Adoma et le conseil de quartier Jules Guesdes. Un partenariat dynamique et engagé (à renforcer).</p>	<p>* Peu d'acteurs, de commerces et de services au sein du quartier.</p> <p>* Paupérisation : aggravation de la situation sociale des habitantes et habitants : par exemple, 70% des foyers en dettes de loyer à la résidence La Borelle, notamment du fait de la forte hausse du coût de l'énergie. Les nouvelles familles qui s'installent au sein de la résidence Alliade sont plus fragiles, certains parents ont du mal à payer les activités en fin de mois. Moins de mixité sociale au sein de l'école J. Guesde.</p> <p>* Perte d'attractivité du quartier en lien avec : - le sentiment d'insécurité (Résidence Joliot-Curie) : il y avait auparavant 20 demandes pour un logement vacant. - l'accessibilité (R+4 sans ascenseur, résidence La Borelle).</p> <p>* Tranquillité : Impacts du trafic de drogue notamment au sein de la résidence Joliot-Curie avec : - un investissement décomplexé de l'espace public (accès à certaines allées et circulation rendus difficiles, engendrant des tensions et des risques d'accidents) ; - un impact sur les jeunes (touchés dès l'adolescence, des jeunes vulnérables du foyer instrumentalisés) ; - un impact sur le vivre-ensemble (repli sur soi des habitants, sentiment d'abandon, cristallisation des tensions sur les résidents du foyer Aralis, difficulté des familles à sortir du quartier, même à proximité). - Dégradation du cadre de vie, augmentation des incivilités.</p> <p>* Parentalité - Épuisement des familles, demande de mode de garde d'enfants collectifs, besoins de temps parents/enfants. - Enfants en situation de handicap et ayant des troubles du neuro-développement plus nombreux (peut-être aussi mieux détectés) : la prise en charge est complexe. - Accès aux soins bucco-dentaires très limité (12 % d'utilisation du dispositif « Aime tes dents » contre 60 % à l'échelle nationale). - Manque d'assistantes maternelles.</p> <p>* Santé - De plus en plus d'adultes concernés par le syndrome de Diogène. - Accès aux soins limité. - Importance des maladies chroniques : maladies allergiques-respiratoires (proximité périphérique), diabète.</p>

- Problématique autour de la santé des femmes.

* **Éloignement des structures d'insertion et d'accès aux droits** et pas d'intervention des éducateurs spécialisés sur ce secteur actuellement.

* **Renfermement sur le quartier** : difficulté à faire venir les familles au centre social, problématique en lien avec l'insécurité et la question des espaces investis et maîtrisés par les habitantes et habitants.
Séparation territoriale avec le secteur Parilly.

Initiatives engagées

- Mise en place par le centre social de l'accompagnement à la scolarité (dispositif CLAS) au sein de l'école Jules Guesde.
- Dynamique des Cafés des parents tournants dans les écoles du Grand Parilly.
- Action innovante autour de l'accompagnement des familles monoparentales.
- Intervention du centre social en proximité, au sein du quartier (salle municipale) depuis mars 2024 : La cabane de Jules (accueil libre les mardis matin pour proposer aux familles des temps d'animation, d'échanges entre familles, renforcer les liens parents/enfants en valorisant les savoir-faire et les compétences des parents).

Enjeux et actions envisagées

- **Volet urbain**

- Réhabilitation de la résidence J. Vallet d'Alliade Habitat prévue en 2024 et vente en accession.
- Réhabilitation programmée de la résidence La Borelle en 2024 (SACOVIV)
- Réaménagement des espaces extérieurs et résidentialisation à l'étude de la résidence Joliot-Curie (LMH), concertation prévue en 2024

- **Volet développement social**

- Soutenir la participation citoyenne, notamment en lien avec les réhabilitations (Joliot-Curie), les collectifs d'habitants et les associations de locataires
- Renforcer :
 - l'accès à l'emploi et l'accès de proximité aux services (publics, administratifs, aux droits et à la santé)
 - l'accès aux soins et l'accompagnement des problématiques psychiques et troubles du comportement des enfants
 - l'accompagnement à la parentalité
 - la prévention et l'accompagnement des jeunes que l'on voit « glisser », notamment en mobilisant de la prévention spécialisée
 - l'animation de la vie sociale par des animations sur le quartier
- Rendre les espaces de vie plus attractifs et le cadre de vie plus agréable
- Favoriser l'aller-vers et intervenir en proximité (renforcer la présence humaine dans le quartier et redonner confiance aux habitantes et habitants dans un cadre sécurisé), mais aussi faire sortir les familles du quartier
- Renforcer l'animation du partenariat (dynamique existante entre le centre social, les écoles, l'EPJ, les bailleurs, la PMI)

Diagnostic et enjeux territoriaux

<p style="text-align: center;">Caractéristiques et ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur en proximité du centre-ville favorisant l'accès aux commerces et services - Bien desservi en transport en commun : bus et future arrivée du T10 - Réhabilitation en cours et présence d'espaces verts. Réflexion du bailleur autour d'un projet de résidentialisation. - Un quartier tourné vers le centre-ville : pour exemple, les 3/4 des enfants de ce secteur vont aux écoles Flora Tristan et du centre - Partenaires : une amicale de locataires, un bailleur unique ICF, Conseil de quartier : Gabriel Péri 	<p style="text-align: center;">Difficultés et besoins repérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances et perte d'attractivité de la résidence liée à l'essor du trafic de stupéfiants. Mise en place du Dispositif partenarial pour la tranquillité pour limiter l'occupation des halls. - Troubles de voisinage et gestion difficile car peu d'intervenants sociaux (depuis le départ du centre d'activités SNCF) - Pauvreté croissante, qui touche des populations à l'abri jusque-là (notamment des mères séparées)
<p>Initiatives engagées /</p>	
<p>Enjeux et actions envisagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet urbain Réflexion en cours sur un projet de résidentialisation des Marronniers (ICF) Nouveau collège K. Krafft (Métropole) • Volet développement social Souhait des acteurs (Amicale des locataires, bailleur) de favoriser l'implication des habitants et enfants pour investir les espaces communs, recréer du lien (actions d'entraide, de jardins partagés, aide aux devoirs...) et sensibiliser les habitants à la qualité des espaces communs. Devenir des locaux de l'annexe du collège Alain après septembre 2025 (Métropole) 	

PILOTAGE

Pratiques à partager

Renforcer la présence physique de chacun auprès des habitants et agir en proximité

Les échanges pluridisciplinaires menés dans le cadre de l'écriture de la Convention Locale d'Application 2024-2030 ont mis en exergue une distance accrue entre les institutions et les habitants, quels que soient les domaines concernés (accès aux droits, emploi, loisirs, éducation...). Les professionnels identifient comme facteurs renforçant cette tendance, la crise du COVID et l'isolement engendré, la précarité et la digitalisation des services publics. En écho à cette problématique, il est pointé la nécessité de rétablir un accueil physique des services publics en proximité des lieux de vie des habitants et en complément, de renforcer les actions de médiation, d'intermédiation et d'aller vers.

Ces démarches traversent de nombreux enjeux de la CLA 2024-2030 et ont pour objectif de :

- rendre visible les actions, les ressources et les services
- renforcer la confiance entre les institutions et les habitants
- garantir un accès équitable aux services publics et aux ressources pour tous les habitants

Il s'agit d'un processus transversal qui modifie en profondeur les modes d'agir de chacun. L'intervention spécifique en QPV est l'occasion de le mettre en œuvre.

Construire la participation citoyenne

Faire avec les habitants, les associations, les bailleurs

Il s'agit d'inscrire davantage le déploiement et le suivi de la convention locale d'application 2024-2030 dans un processus dynamique de dialogue et de coopération entre les institutions, les habitants, les associations, les bailleurs, le conseil citoyen, les conseils de quartiers et tous les acteurs impliqués. Cette démarche vise à :

- partager des informations de manière permanente et avoir une approche sensible des territoires
- partager une compréhension commune des besoins et enjeux pour affiner les orientations
- redonner à chacun une capacité d'interpellation
- permettre aux habitants d'être acteurs et contributeurs des actions
- faciliter le travail des partenaires, acteurs au quotidien du lien social
- améliorer la qualité des projets menés (actions concrètes en écho aux besoins prioritaires, actions plus pertinentes car fruit d'une expertise partagée)
- valoriser les réussites, les projets, les dynamiques

Cette démarche devra se penser dans la durée, avec une régularité des rencontres et une pluralité d'outils de participation utilisés (maison du projet, temps conviviaux de présentation et d'échanges sur l'espace public ou dans les équipements, diagnostics en marchand et marches exploratoires, porte à porte, aménagements transitoires et tests d'usages...).

Dans l'objectif de favoriser l'implication des habitants, une réflexion sera menée sur la démarche globale à entreprendre en tenant compte des différentes instances citoyennes existantes et de la nouvelle géographie prioritaire.

Mobiliser toutes les politiques publiques des signataires

Il s'agit de:

- s'appuyer sur les politiques de droit commun de chacun des signataires du Contrat de Ville Métropolitain afin qu'elles se déclinent localement et soient de véritables leviers pour les territoires
- travailler ensemble pour s'assurer de l'effectivité pour les habitants et penser l'adaptation des modalités d'intervention, si nécessaire
- permettre la prise en compte des besoins spécifiques des habitants dans la définition des politiques de droit commun

Initier un travail partenarial autour des questions de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de genre

- Proposer pour les professionnels et professionnelles du territoire des formations sur les enjeux d'égalité, notamment en lien avec les centres de ressource politique de la ville (Labo Cités, IREV, Profession Banlieue...)
- Sensibiliser et travailler sur les représentations et les stéréotypes de genre à travers des temps d'échanges (petits déjeuner de l'égalité...)
- Impulser des projets avec les partenaires du territoire sur cette thématique

Gouvernance

La Convention Locale d'Application est pilotée par la Ville de Vénissieux, l'État et la Métropole de Lyon.

La gouvernance proposée permet d'en assurer l'impulsion, de conduire la réalisation des axes stratégiques, de définir les modalités de déploiement, les ajustements éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun.

L'équipe projet

L'équipe projet du GPV est chargée de la mise en œuvre de la CLA de Vénissieux. Cofinancée et co-mandatée (Ville de Vénissieux, Métropole de Lyon et Etat/ANRU), elle se compose comme suit :

une direction de projets chargée de la mise en œuvre globale du projet et de la gestion de l'équipe,

une équipe de chargé.es de développement territorial ayant chacun, chacune une double entrée :

- animation de la démarche, veille territoriale, impulsion et suivi des projets sur un ou plusieurs quartiers
- coordination, animation, impulsion d'actions et suivi de plusieurs thématiques

Le Délégué du Préfet

Le délégué du Préfet a un rôle de coordination de l'action des services de l'État sur le territoire tel que précisé dans la lettre de mission du Préfet. Il agit aux côtés de l'équipe projet.

Les instances partenariales de pilotage

Au-delà des instances propres au Contrat de Ville Métropolitain 2024-30 – Engagements Quartiers 2030, des instances locales de pilotage seront mises en place :

- le comité de pilotage stratégique de la CLA, présidé par le Maire, la Sous-Préfète et le Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de la Politique de la Ville, réunit l'ensemble des signataires de la Convention Locale d'Application, décide des orientations stratégiques et assure le suivi de la mise en œuvre. Le comité de pilotage est également l'instance de suivi de la mise en œuvre du droit commun de l'ensemble des partenaires.
- le comité municipal de pilotage du projet, réunit les élus municipaux et vise à partager les enjeux de la CLA dans les politiques de droit commun de la commune, il permet un pilotage interne du projet.
- le comité de direction du Grand Projet de Ville, animé par l'adjoint en charge de la Politique de la Ville, réunit les techniciens représentant les partenaires institutionnels du contrat. Cette instance a pour objet le suivi et la mise en œuvre opérationnelle du contrat sur l'ensemble des volets urbain et social.

Une instance dédiée, le comité de pilotage Concertation, se réunira pour coordonner l'implication des habitants dans le déploiement de la CLA et du NPNRU.

Différents groupes techniques sont mis en place et animés par l'équipe du GPV pour mettre en œuvre le projet urbain et social dans toutes ses composantes thématiques :

- Groupe Technique Urbain (GTU) - volet urbain et GSUP : réunit les partenaires suivants : délégué de la Préfète, DDT (direction des territoires du Rhône), Métropole, Ville de Vénissieux/Ville de Saint Fons, bailleurs et autres partenaires en fonction de l'ordre du jour. Cette instance a pour objet le suivi opérationnel des volets urbain, développement économique, habitat/logement, cadre de vie liés à la convention de renouvellement urbain.

- Groupe Technique Social (GTS) - volet Social (insertion, jeunes, accès aux droits, vie associative-lien social...) : piloté par l'équipe projet (animé par la Préfète, la ville de Vénissieux et autres partenaires en fonction de l'ordre du jour) aura pour objet le suivi opérationnel de la mise en œuvre du contrat sur les différentes thématiques et la mobilisation du droit commun.
- Groupes territoriaux : animés par l'équipe du GPV pour assurer la déclinaison du projet urbain et social dans 6 territoires constituant le périmètre du GPV (Pyramide, Duclos-Barel-Monery, Plateau Centre, Darnaise-Lénine-Rotonde, Léo Lagrange-Monmousseau-E. Herriot, La Borelle). Ils réunissent les partenaires de proximité (Métropole, Sauvegarde 69, bailleurs, centres sociaux, équipements Ville, structures associatives, écoles, collèges, Pôle conseils de quartier...) et ont pour objet de :
 - favoriser l'échange entre acteurs de proximité,
 - assurer une veille sociale et l'amélioration du cadre de vie,
 - mettre en œuvre des projets, des actions de proximité répondant aux besoins repérés
- Groupe Technique Communication – Concertation (GTCC) : réunit l'équipe projet, la Ville de Vénissieux, le délégué du Préfet, la Métropole et les autres partenaires en fonction de l'ordre du jour. L'objet de cette instance est le suivi du dispositif de concertation à mettre en œuvre tout au long du contrat, la création des outils et manifestations permettant la mise en lumière et la visibilité des projets.
- Groupe observatoire : animé par l'équipe projet en lien avec le délégué de la Préfète, réunissant la ville de Vénissieux et les partenaires de la CLA, il aura pour objet de définir, suivre les indicateurs de suivi et de partager une analyse sur leur évolution

D'autres groupes partenariaux pourront être impulsés au regard de la feuille de route fixée.

Observatoire et suivi évaluatif

Le suivi évaluatif du présent contrat sera conduit afin de mesurer :

- la réalité de la mise en œuvre de la CLA
- l'évolution des QPV et l'écart entre les QPV et le reste de la ville

Il doit être un fil conducteur pour

- suivre les engagements des signataires, tout particulièrement la mobilisation du DC
- réajuster les priorités
- adapter les stratégies en fonction des besoins et de l'évolution des contextes
- améliorer continuellement la mise en œuvre d'un projet, en identifiant les succès et les axes à faire évoluer

Dans le cadre d'un observatoire local qui s'appuiera sur les ressources communales et métropolitaines, des indicateurs seront définis et suivis de façon partenariale.

GLOSSAIRE

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARS : Agence Régionale de Santé

ASV : Atelier Santé Ville

AVIP / AVIS (crèche) : À Vocation d'Insertion Professionnelle / À Vocation d'Insertion Sociale

AVS : Animation de la Vie Sociale

BIJ : Bureau Information Jeunesse

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CLA : Convention Locale d'Application

CLS : Conseil Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé mentale

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMT : Conférence Territoriale des Maires

CNL : Confédération Nationale du Logement

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

EAC : Éducation Artistique et Culturelle

EPJ : Equipement Polyvalent Jeunes

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

GPV : Grand Projet de Ville

GSUP : Gestion Sociale Urbaine de Proximité

GLH : Grand Lyon Habitat

IME : Institut Médico-Educatif

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

HLM : Habitat à Loyer Modéré

LMH : Lyon Métropole Habitat

MDML : Maison de la Métropole de Lyon

MMIE : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OFAST : Office anti-stupéfiants

ONPV : Observatoire National de la Politique de la Ville

PLUH : Plan Local d'Urbanisme et Habitat

PRE : Programme de Réussite Educative

POPAC : Programme Opérationnel de Prévention d'Accompagnement des Copropriétés

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20240603-DEL24_06_03_7-DE

QPM : Quartier Populaire Métropolitain

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

RSA : Revenu de Solidarité Active

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

VOC : dispositif de Veille et Observations des Co-propriétés

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

PROJET

ANNEXES

Annexe 1 - Démarche d'écriture de la CLA 2024-2030

Annexe 2 - Contributions du conseil Citoyen

Annexe 3 - Cité Éducative

PROJET